

Schéma d'**A**ptitude et d'**U**tilisation de la **M**er de la côte Picarde

projet de LIVRE BLANC

décembre 1978

BAIE DE LA SOMME

IFREMER Bibliothèque de BREST



0EL05498

Organisme Régional d'Etudes pour l'Aménagement de la Picardie

Les idées, les propositions
contenues ici sont celles de l'OREAP
seul et n'engagent bien évidemment, que lui
même.

Elles ne sont qu'une contribution à
la réflexion et comme telles faites pour être
discutées, modifiées, contestées.

L'essentiel, pour nous, n'est pas d'avoir
raison mais d'échanger des idées pour faire
progresser la connaissance.

S O M M A I R E

PRESENTATION	3
PECHE PROFESSIONNELLE	19
CONCHYLICULTURE	35
AQUACULTURE	49
PACAGES INTERMITTENTS	61
AGRICULTURE	71
ELEVAGE	83
BOIS ET FORETS	95
EXTRACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET A L'INTERIEUR DES TERRES	109
EXTRACTION DE GRANULATS MARINS	125
ACTIVITES INDUSTRIELLES ARTISANALES ET COMMERCIALES LIEES A LA MER	137
ACTIVITES LIEES AUX ENERGIES NOUVELLES	149
URBANISATION ET EQUIPEMENT	153
TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS	163
REGLEMENTATION	177
COMMUNICATIONS TERRESTRES ET MARITIMES	185
RECHERCHE - EDUCATION - FORMATION	197
POLLUTIONS NUISANCES ATTEINTES AUX SITES	207
CONQUETE SUR LA MER DEFENSE ET PROTECTION DU LITTORAL	223
HYDROCARBURES	235
SYNTHESE	241

PRESENTATION



I - LES SCHEMAS D'APTITUDE ET D'UTILISATION DE LA MER (S.A.U.M.)



1 - La naissance des SAUM

Plus que tout autre espace du territoire, le littoral, à l'interface du milieu marin et du milieu terrestre, est un espace convoité par de multiples activités (tourisme, urbanisation, extraction de matériaux, industries, pêche etc ...).

Si la liberté la plus totale était laissée au développement de ces activités, on peut légitimement craindre que l'espace littoral, site fragile, ne se raréfie de plus en plus et que les conflits d'usage, tant du domaine terrestre que du domaine maritime, ne se règlent au coup par coup et selon la loi du plus fort.

Jusqu'à il y a peu de temps, les procédures de planification en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme étaient peu adaptées à ce type de problème aussi nouveau que complexe.

Ce n'est qu'en 1972, lors des travaux préparatoires au rapport "Perspectives à long terme du littoral français" (1) que l'idée est née de créer un instrument spécifique de planification et de mise en valeur du littoral.

Le 26 octobre de la même année, un Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (C.I.A.T.) officialisait cette proposition.

A la suite de cette décision et après que le Ministre de l'Équipement ait défini les principes d'élaboration de ces schémas, quatre SAUM expérimentaux furent engagés à la fin de l'année 1974 :

- ° Rade d'Hyères
- ° Rade de Brest
- ° Golfe du Morbihan
- ° Pertuis Charentais

Depuis, 3 autres schémas ont été également mis en chantier :

(1) plus connu sous le nom de rapport Picquart

- ° le Bassin d'Arcachon
- ° l'Estuaire de la Seine
- ° la Côte Picarde

On remarquera donc que le littoral picard fait partie des 7 sites expérimentaux retenus à l'échelle de l'ensemble des côtes françaises.

► 2 - Définition

Le SAUM se définit comme un *instrument d'orientation et d'arbitrage* adapté à un milieu spécifique -le littoral- et, dont l'objectif est d'*améliorer la gestion* de l'ensemble des activités humaines qui s'y exercent en tenant compte des aptitudes et des contraintes du milieu.

Sa réalisation procède de deux démarches consécutives :

- *l'inventaire des données relatives à l'ensemble des activités et au milieu, qui est une phase d'analyse technique dont le présent projet de Livre Blanc constitue le point de départ.*
- *la définition des objectifs et la réalisation des arbitrages nécessaires qui est une phase de concertation et de choix politiques s'appuyant sur les études réalisées précédemment.*

► 3 - Portée juridique : les liens entre Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer (SAUM) et Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)

Le SAUM n'est pas un document d'aménagement supplémentaire mais, à partir d'une approche spécifique de la partie littorale du SDAU, approche justifiée par la nature et les problèmes caractéristiques du milieu, il en est le *prolongement maritime*.

Le SDAU et le SAUM ont des fonctions complémentaires : le SDAU définit les orientations à prendre en fonction des paramètres économiques et d'un inventaire des richesses humaines et naturelles alors que le SAUM, sur la base de cet inventaire général, assure par des directives la cohérence des politiques sectorielles et définit les objectifs à respecter.

Ce caractère de complémentarité entre le SAUM et le SDAU implique que leurs dispositions respectives doivent être cohérentes.

Comme le SDAU, le SAUM est un document non opposable aux tiers (1)

Par contre, il engage les Administrations et Collectivités qui participent à son élaboration. Celles-ci doivent donc respecter les orientations qu'elles auront définies dans le cadre du SAUM, c'est-à-dire les appliquer :

- au niveau de l'action publique en mettant en oeuvre les mesures décidées,
- au niveau des documents d'urbanisme, notamment les POS.

(1) on rappellera qu'en matière de réglementation d'urbanisme c'est le POS qui constitue le document opposable.



II - LE S.A.U.M. DE LA CÔTE PICARDE



1 - Rappel historique

L'initiative officielle de réaliser un S.A.U.M. sur la Côte Picarde a pris naissance dans les recommandations particulières énoncées par le Préfet de Région lors de l'approbation du S.D.A.U. de la Côte Picarde en juin 1975. A la différence des autres S.A.U.M. à l'étude, dont la problématique est davantage orientée vers la résolution des conflits d'occupation de l'espace entre activités et par rapport au milieu, l'essentiel des problèmes de la Côte Picarde tiennent surtout à l'évolution géomorphologique particulièrement rapide et incertaine du Littoral et de la Baie de Somme.

De fait, les problèmes qui se trouvent posés sont donc d'abord ceux d'une meilleure connaissance de la dynamique du milieu et des moyens à mettre en oeuvre pour assurer l'avenir des activités - existantes ou potentielles - liées à la mer.

Le Préfet de Région ayant saisi le Ministre de l'Equipement d'une demande de mise à l'étude du S.A.U.M. au début de l'année 1976, le reste de l'année a été consacré à des recherches exploratoires destinées à assurer le montage institutionnel, financier et technique de la procédure.

A la fin de l'année 1976 les dispositions arrêtées dans ce cadre (groupe de travail, projet de commission locale, plan de financement, programme d'études préliminaires) étaient soumises au Préfet de Région, puis à l'approbation du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde lors de son assemblée plénière de décembre 1976.

L'année 1977 a été marquée par la création de la commission locale du S.A.U.M. (arrêtés du Préfet en date du 24.02.1977 et du 11.05.1977), et le démarrage d'un certain nombre d'études préliminaires (évolution géomorphologique, inventaire des gisements de matériaux, tourisme social).

Initialement, la commission locale devait se réunir au cours de cette même année pour statuer sur un projet de Livre Blanc du S.A.U.M.

De fait, des difficultés d'études et de coordination rencontrées dans l'élaboration du Livre Blanc ont abouti à modifier l'organisation générale de la démarche d'étude.

Ainsi, compte-tenu de la parenté étroite entre la composition de la commission locale du S.A.U.M. et celle du Syndicat Mixte de la Côte Picarde, il a été jugé plus opportun, tant que l'état d'avancement du S.A.U.M. ne justifierait pas la réunion de la commission locale en tant que telle, de rapporter lors de chaque assemblée du Comité Syndical les principaux éléments de la phase préliminaire d'études.

Ceci a été fait notamment lors des assemblées de juin et de décembre 1977 du Syndicat Mixte.

2 - L'aire du S.A.U.M. de la Côte Picarde

Dans un premier temps, le périmètre du S.A.U.M. de la Côte Picarde se limitait essentiellement à la Baie de Somme et pour partie au secteur Sud du littoral. Par la suite, il est apparu rapidement, pour des raisons de cohérence technique, que l'aire d'étude devait être étendue à l'ensemble de la Côte Picarde, soit 40 km environ, et, pour la partie terrestre, au territoire de toutes les communes bordant le domaine public maritime.

Ces communes sont au nombre de 19 et se répartissent du Nord au Sud de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - Fort-Mahon | - St-Valery-sur-Somme |
| - Quend | - Cayeux-sur-Mer |
| - St-Quentin-en-Toumont | - Pendé |
| - Le Crotoy | - Lanchères |
| - Favières | - Brutelles |
| - Ponthoile | - Woignarue |
| - Noyelles | - Ault |
| - Port-le-Grand | - St-Quentin-Lamotte |
| - Boismont | - Mers-les-Bains |
| - Saigneville | |

3 - La phase d'études préliminaires

Comme indiqué précédemment, l'année 1977 et le début de l'année 1978 ont été essentiellement consacrés au démarrage d'un programme d'études préliminaires.

Ces études visent à combler les principales lacunes de la connaissance dans certains domaines et permettront ainsi de mieux éclairer tant les conséquences des actions déjà entreprises que les choix qui resteront à promouvoir. On peut les résumer de la manière suivante :

- a) Etude de l'évolution géomorphologique du littoral et de la Baie de Somme

Cette étude vise à mieux apprécier les composantes de l'évolution du littoral et constitue par ailleurs la première banque de données sur le milieu naturel (physique et biotique) pour la Côte Picarde.

Elle a été achevée en octobre 1978.

- b) Inventaire des gisements de galets et matériaux d'origine marine au Sud de la Baie de Somme

Les premiers résultats bruts des sondages effectués sont disponibles. Le document final sera présenté à la fin de l'année 1978 ou début 1979.

- c) Inventaire des servitudes maritimes et terrestres dans le périmètre du S.A.U.M.

Cet inventaire a été diffusé aux services intéressés en février 1978. Quelques modifications résultant d'observations ont été apportées en juin 1978.

- d) Etude des pressions d'urbanisation sur le littoral picard

Cette étude, basée sur une exploitation des permis de construire et des certificats d'urbanisme sur l'ensemble des communes du S.A.U.M. a été publiée en mars 1978. Elle a été réalisée par l'OREAP.

- e) Inventaire des données relatives à la pollution

Cette synthèse de l'ensemble des mesures effectuées dans les dernières années porte également sur l'ensemble du périmètre S.A.U.M. de la Bresle à l'Authie. Elle est accompagnée de documents cartographiques et se trouve en cours de mise au point.

- f) Etude des pollutions chimiques

Elle n'est encore qu'au stade de la procédure. Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde en assure la maîtrise d'ouvrage et le financement pour partie avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée au CNEOX.

Parallèlement à ces études, d'autres investigations, achevées ou en cours, viennent conforter, de manière parfois très étroite, la démarche du S.A.U.M. C'est le cas en particulier :

- ° des études réalisées dans le cadre du Schéma Directeur National de la Conchyliculture et de l'Aquaculture sur le littoral Nord, Pas-de-Calais, Somme, notamment les options prises pour la réservation de sites : ces données sont disponibles depuis le début de l'année 1977.

- ° des Schémas de Secteurs Nord et Sud de la Côte Picarde, disponibles depuis décembre 1977.

Un 3ème schéma de secteur "Arrière-Pays" est en cours de réalisation : il apportera notamment, des informations sur les Bas-Champs du Marquenterre (milieu physique, problèmes de l'eau, structures agricoles, options d'aménagement touristique).

- ° de l'étude des relations économiques entre touristes et sédentaires sur la Côte Picarde : disponible depuis mai 1978.

- ° enfin d'autres études en cours telles que le plan camping ou encore celle relative aux facteurs d'évolution du tourisme, en particulier du tourisme social.



III - LE PROJET DE LIVRE BLANC DU S.A.U.M. DE LA COTE PICARDE

La méthode : le littoral comme système.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, ce projet de Livre Blanc résulte pour l'essentiel des études préliminaires et des travaux fournis par les services dans le cadre des réunions tenues par le groupe inter-administrations au cours des années 1977 et 1978.

Initialement, l'OREAP s'est trouvé confronté à un important obstacle méthodologique dans la manière de traiter et de présenter ce projet de Livre Blanc.

En effet, mettant bout à bout l'ensemble des éléments de connaissance dont les services disposaient sur les différentes activités et le milieu, le risque était grand de produire un document inexploitable tant par son volume, que par le cloisonnement qu'il impliquait dans la description de chacune des activités.

Ainsi, la démarche méthodologique imaginée pour la réalisation de ce Livre Blanc a procédé de la volonté de rendre ce document opérationnel, *comme instrument de débats, de concertation et de choix.*

Loïn d'avoir esquivé les points de conflits entr'activités ou par rapport au milieu, nous avons au contraire privilégié l'examen des "problèmes" qui se trouvent actuellement posés ou le seront en fonction de l'évolution naturelle ou socio-économique.

Ainsi, le littoral a été assimilé à un système dont on a cherché à pénétrer les mécanismes, en mettant en évidence les "troubles" de fonctionnement.

Une telle démarche porte en elle-même la remise en question de certaines parties du système ou à tout le moins, la place qu'elles occupent en son sein. En ce sens, elle peut comporter certains aspects "dérangeants". Mais peut-il en être autrement alors que chacun s'accorde intuitivement à considérer que "le système milieu-activités" sur la Côte Picarde fonctionne mal et surtout risque de fonctionner encore plus mal à l'avenir ?

L'objet de ce Livre Blanc a donc été de s'attacher à poser les problèmes de long et moyen terme. Une telle démarche comportait toutefois de nombreuses difficultés.

En effet, chaque défenseur d'une activité, voire d'un aspect particulier de celle-ci, a tendance à considérer les problèmes auxquels il se trouve confronté comme les plus importants.

Nous avons donc voulu, par la méthode employée, tenter d'appréhender le plus objectivement possible l'ordre de priorités des problèmes à résoudre en évitant autant que possible les jugements de valeur qui caractérisent les approches artisanes.

Ce Livre Blanc se présente sous la forme d'un recueil de fiches, chacune correspondant aux relations entre une activité et le reste du système. Un choix préalable parmi toutes les activités liées à la mer ou au milieu littoral a été réalisé. C'est ainsi que 19 d'entr'elles ont été retenues. La liste exhaustive en est la suivante :



A - ACTIVITES LIEES AUX :

I - Ressources bio-marines

- 1) Pêche professionnelle
- 2) Conchyliculture
- 3) Aquaculture
- 4) Pacages intermittents

II - Ressources bio-terrestres

- 5) Agriculture
- 6) Elevage
- 7) Bois - Forêts

III - Ressources minérales

- 8) Extractions et ramassage de sables et galets
 - sur le D.P.M.
 - à l'intérieur des terres
- 9) Granulats marins
- 10) Hydrocarbures

▶ B - AUTRES ACTIVITES

- 11) Industrielles, artisanales et commerciales (liées au milieu marin)
- 12) Liées aux énergies nouvelles
- 13) Urbanisation, construction et équipements (autres que V.R.D.)
- 14) Tourisme - Loisirs
- 15) Communications et ports
- 16) Règlementations (dont mesures de protection)
- 17) Recherche, Education, Formation
- 18) Entretien et Défense du Littoral - "Conquête" sur la mer
- 19) Pollutions - Nuisances

En ce qui concerne le milieu naturel, l'étendue et la complexité des problèmes posés interdisait de pouvoir résumer en quelques pages cet important chapitre.

En revanche, l'étude confiée à l'Université de Picardie qui a été précisément conçue pour embrasser l'ensemble des aspects physiques et biologiques de la question pouvait tout à fait convenir à cet usage.

Elle représente donc en quelque sorte "la fiche" milieu naturel de ce projet de Livre Blanc.

▶ DESCRIPTION DES FICHES

Chaque fiche, de 1 à 15 pages maximum, selon les cas, a été divisée en 3 parties :

° *Présentation* : elle fait apparaître les formes de l'activité en question, les techniques inhérentes à celle-ci ainsi que les résultats socio-économiques qui en découlent. Il s'agit, essentiellement, de mettre en lumière les

conditions actuelles d'exercice de cette activité.

Cette partie peut être accompagnée quand cela s'avère nécessaire, d'une carte de localisation.

° *Relations actuelles de chaque activité avec les autres activités et le milieu naturel.*

Dans cette partie, sont particulièrement mis en évidence, les impacts se produisant actuellement entre l'activité en cause et le reste du système. C'est ici que se trouvent exprimés les notions d'impacts positifs ou négatifs.

Ainsi, sont traités les *principaux* (1) facteurs limitant ou confortant l'existence des différentes activités ou le maintien du milieu en l'état actuel.

Ces relations conflictuelles ou positives, sont présentées dans une grille (voir page suivante modèle joint) de croisements de chaque activité avec les autres activités et le milieu.

Les croisements jugés *les plus importants* font l'objet d'un commentaire.

L'ordre de priorité choisi a été le suivant :

- a) impacts relatifs aux *conditions matérielles* d'exploitation ou d'exercice de l'activité en cause
- b) impacts relatifs aux *conditions économiques* ou de gestion de l'activité nécessitant des adaptations mais sans toutefois mettre en jeu directement l'existence de cette activité.
- c) impacts suscitant des problèmes importants d'*affectation* ou d'*utilisation* de l'espace.

° *Problématique de chaque activité et synthèse prospective*

Cette partie présente une évaluation succincte de *l'avenir possible* de l'activité en cause (prospective à 25 ans). Afin de simplifier la démarche déjà complexe, nous n'avons retenu que l'examen des problèmes relevant d'une hypothèse de *maintien* ou de *développement* de l'activité en question.

A partir de cette hypothèse, de même que pour la partie II, une grille de

(1) n'ont pas été pris en compte les problèmes relevant du quotidien ou d'un règlement de police.

Nota : le croisement avec l'exploitation d'hydrocarbures n'a pas été retenu dans cette grille

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	

croisements a été exploitée en supposant d'une part :

- que les autres activités se maintiendraient au moins à leur niveau actuel,

d'autre part :

- que de nouvelles activités pourraient apparaître (essentiellement ostréiculture, aquaculture, extractions en mer).

Selon les mêmes critères de priorité qu'en partie II, les croisements les plus importants ont fait l'objet d'un commentaire (ou ont été portés en rappel à la partie II).

Une rapide conclusion, sous forme d'un premier pronostic termine chaque fiche. Celui-ci pourrait être le point de départ du débat.

Enfin, deux grilles de croisements récapitulatives (actuel et prospective) cf. pages 244 et 245 constituent la synthèse générale de ce projet de Livre Blanc. Elles ne croisent plus une activité par rapport aux autres mais la totalité des activités simultanément.

Ainsi permettent-elles de faire apparaître les questions fondamentales qui seront à résoudre dans le cadre du S.A.U.M.

PECHE

PROFESSIONNELLE



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE



1) Les espèces recherchées

La pêche en bateau, proche ou lointaine, s'intéresse à des *espèces variées*, recherchées soit une grande partie de l'année, soit à certaines périodes précises.

- a) *la pêche à la crevette grise et aux poissons de fond (poissons plats et gadidés tels que sole, limande, carrelet, merlan, morue ...)* se pratique toute l'année, mais surtout de mars à novembre. C'est une pêche côtière -de la laisse de basse mer à 3 ou 5 milles au large-.
- b) *la pêche au hareng* est la plus saisonnière, elle se pratique de novembre à janvier, soit en zone côtière, soit au large.



Bateau de pêche au Hourdel

- c) *la pêche au maquereau et celle de la seiche*, se pratiquent seulement en été, et pour la seiche, en juillet-août, au moment de sa reproduction. Ce sont des pêches côtières.
- d) *la pêche à la coquille Saint-Jacques*, a lieu de novembre à avril, au large, mais dans un périmètre généralement extérieur aux limites des eaux départementales de la Somme.

2) Influence du milieu sur les stocks disponibles

D'une manière générale, on connaît mal l'état des stocks disponibles pour ces espèces. Il est certain que les eaux d'estuaire ou leur proximité, d'une part, la nature du substrat (sables) d'autre part, sont des facteurs explicatifs déterminants de l'abondance de certaines espèces. Ainsi en est-il de la crevette grise, du fait de la nourriture qu'elle se procure à partir des nombreuses matières organiques en suspension.

De même, en ce qui concerne les poissons côtiers, la densité très forte des jeunes poissons s'explique par la quantité de proies existantes, au contact des eaux d'estuaire.

Des études réalisées sur la productivité biologique des estuaires, montrent la très grande importance de ces milieux dans la constitution et la maintenance du stock des pêcheries.

3) Les techniques de pêche employées

La pêche des poissons se pratique essentiellement au chalut et au filet dérivant.

Pour la crevette grise, le chalut sélectif est aussi utilisé par dérogation (1), il en est de même pour la seiche.

La pêche au hareng, selon qu'elle est côtière ou plus au large, se pratique soit au filet dérivant, soit au chalut boeuf.

La Coquille Saint-Jacques se pêche à la drague. Pour ces deux dernières activités de pêche, les unités sont le plus souvent d'une origine extérieure à la Somme (Etaplois, Bretons, Dieppois ...)

(1) interdiction du chalutage à une distance inférieure à 3 milles des côtes.

4) La flotille

En ce qui concerne la flotille, les caractéristiques de celle-ci sont conditionnées par le temps à rester en mer, mais aussi par la position et l'accès des 3 ports de pêche existants (Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Le Hourdel). En effet, si la situation de ces ports en bord d'estuaire est favorable pour la richesse ichtyologique qui en découle, par contre, l'action des marées dans la Baie de Somme, ne rend l'utilisation des ports possible (à l'entrée comme à la sortie) qu'entre 3 à 5 heures sur 12, autour de la pleine mer. Ceci est même impossible pour le port du Crotoy, pour les marées de morte eau les plus basses. La flotille relâche alors au cours de ces périodes d'accès défavorable soit au Hourdel soit dans d'autres ports de la Manche (Le Treport, Boulogne, Dieppe).

De plus les chenaux d'accès à la mer sont longs et capricieux, exigent un entretien constant pour être utilisables : d'où la limitation dans la dimension des navires à des petits tonnages, d'où les techniques de pêche utilisées et l'importance de la pêche côtière.

En effet, si l'on observe le tonnage de la flotte de pêche des 3 ports, on constate que sur 66 chalutiers armés, plus des 3/4 jaugent moins de 20 tonneaux et ne font que de la "pêche côtière" (sorties inférieures à 24 heures) le long du littoral. C'est le cas, notamment au Hourdel, où aucun bateau ne sort de la limite des 3 milles.

Par ailleurs, l'état de la flotte et son renouvellement, sont également des indicateurs quant au dynamisme de cette pêche et à ses ambitions. Sur 66 bateaux, 44 ont moins de 10 ans, mais la répartition entre les 3 ports est inégale : si le Crotoy a une flotte relativement âgée, par contre de nouvelles commandes assurent un renouvellement (depuis 1975, 6 commandes passées) ; il en est de même pour Le Hourdel avec 3 nouveaux navires mis en service depuis 1975 ; à Saint-Valery-sur-Somme la flotte est relativement jeune, plus des 3/4 des bateaux ayant moins de 10 ans.

5) Aspects socio-professionnels

Le caractère artisanal de cette flotille est confirmé si l'on observe l'impact sociologique de cette pêche. Les équipages sont très réduits jamais plus de 6 hommes au maximum et beaucoup sont limités à 1 en plus du patron,

qui est presque toujours propriétaire. Au total, 207 marins professionnels tirent leurs ressources des produits de la mer, faisant vivre directement environ 600 personnes.

Plus de la moitié de ces marins sont attachés au port du Crotoy (132) Saint-Valery-sur-Somme et Le Hourdel ayant beaucoup moins d'inscrits (44 et 31). C'est aussi au Crotoy que cette population active est la plus jeune (classe modale 20-30 ans et plus de la moitié des effectifs a moins de 30 ans), la population de Saint-Valery-sur-Somme étant la plus âgée (la moitié de la population a plus de 40 ans et la classe modale étant de 40-50 ans. Au total, les marins professionnels sont néanmoins assez jeunes (classe modale 20-30 ans).

Le renouvellement des effectifs se fait uniquement ou presque, de père en fils.

Cela constitue une catégorie socio-professionnelle très particulière, marquée par un individualisme très fort, une tutelle administrative très proche des utilisateurs (Syndic des gens de mer du Crotoy et de Saint-Valery et Syndic du Tréport pour le Hourdel).

Cependant, cet aspect sociologique est peut-être le reflet d'une certaine situation d'équilibre correspondant aux caractéristiques de la flotille utilisée, aux pêches pratiquées, et aux résultats économiques obtenus.

En effet, une formation technique institutionnalisée ne se justifie que dans la mesure où des diplômes sont nécessaires au dessus d'un certain tonnage. Or les 3/4 des bâtiments jaugent moins de 20 tonneaux et seuls les tonnages supérieurs à 25 nécessitent la présence à bord d'apprentis marins ayant un certificat en poche. Par ailleurs on a vu que l'entretien des chenaux, très lourd, est un frein à l'accroissement du tonnage des bateaux.



6) La production

Considérons les résultats de production en tonnes et en valeur (francs) aux 3 ports concernés (sans compter la vente directe aux touristes dont le volume est mal connu et la production vendue dans des ports extérieurs au périmètre étudié) ; il s'agira donc de résultats sous estimés.

° En ce qui concerne *la production par port* : c'est celui du Crotoy qui semble le mieux placé du point de vue flotille et tonnage produit. En valeur, *le Crotoy est le seul port où une légère augmentation apparaît, si l'on raisonne en francs constants, entre 1970 et 1975.* Pour Saint-Valery et Le Hourdel, une certaine stabilité se fait jour dans les valeurs et, selon les postes il y a même souvent une légère baisse.

° En ce qui concerne *la production par postes* : l'observation des données statistiques, entre 1970 et 1975, fait entrevoir nettement, malgré des fluctuations d'origines diverses (intempéries, débarquements de poissons dans des ports extérieurs ...), *une baisse très sensible dans la production (en tonnes et en valeur) des poissons de fond ronds, alors que pour les poissons de fond plats, il y a stabilité ou augmentation.*

C'est le cas au Crotoy notamment, où la production de poissons plats est la plus forte, constituée pour la moitié par des soles.

La crevette grise représente 1/3 de la production totale des 3 ports, et elle est en augmentation, en tonnes et en valeur : 15 % de la production nationale est originaire des 3 ports de la Baie de Somme. A Saint-Valery, les 3/4 de la production, en tonnes, sont dus à la crevette et la moitié au Hourdel.

Une activité en développement est celle de *la Coquille Saint-Jacques* (15 % de la production totale des 3 ports, en 1975) mais, si elle est de plus en plus pratiquée par les marins picards, elle se réalise encore le plus souvent au large de côtes extérieures au Département. Si le poste Coquille Saint-Jacques est inexistant au Hourdel, il est déjà bien implanté au Crotoy et à Saint-Valery.

7) La commercialisation

Si l'on aborde *le problème de la commercialisation*, les 3 ports ne possédant pas de place de criée, la vente se fait par l'intermédiaire de *mareyeurs locaux*, ce qui conduit à acheter la production sans enchères.

Le Crotoy a plus de mareyeurs que Saint-Valery et Le Hourdel réunis, ce dernier port ne possédant qu'un mareyeur, une partie de la commercialisation étant faite par des mareyeurs des deux autres ports.

Une commercialisation directe existe cependant auprès des touristes et des habitants locaux, grâce à la vente "à la main", au retour de la pêche. Eventuellement, la "caudière" (lot que chaque marin reçoit pour sa consommation personnelle) est également mise en vente. Aucune imposition n'intervient sur ces formes de commercialisation directe.

Par contre, la commercialisation réalisée par les mareyeurs fait l'objet de perception d'une redevance d'équipement des ports de pêche instituée au profit des communes de Saint-Valery, Le Crotoy et Cayeux. Les ressources dégagées par ces redevances sont utilisées pour l'amortissement des équipements (essentiellement quais et estacades) dans la perspective de concessions sollicitées par les communes.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

La pêche professionnelle actuelle semble avoir peu de rapports conflictuels avec les autres activités et le milieu.
(Voir tableau d'ensemble page suivante)

PRINCIPALES INTERACTIONS

➤ 1) Les activités de tourisme et de loisirs

L'attrait touristique des ports de pêche est très fort et une grosse partie de la clientèle actuelle du Crotoy est polarisée par les activités de pêche qui s'y déroulent. Il en est même, certainement, pour Saint-Valery et le Hourdel. Cette attractivité est renforcée par la vente "à la main" aux estivants par les marins pêcheurs au retour de la pêche.

A l'inverse, on note certains conflits notamment dans les relations entre pêcheurs et plaisanciers en ce qui concerne les manoeuvres dans les ports.

➤ 2) Communications - Ports

L'exercice de la pêche sur le littoral picard est déjà rendu naturellement difficile dans la mesure où les entrées et sorties des bateaux sont tributaires du jeu des marées.

A ceci s'ajoutent des conditions d'accessibilité aux ports qui sont parfois problématiques.

La pêche est donc une activité exigeante dans la mesure où elle nécessite des travaux importants d'entretien des ports.

PECHE PROFESSIONNELLE MARITIME

(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien aux activités commerciales artisanales (chantiers navals)
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	<u>Soutien</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Conflits : exigence d'une bonne accessibilité aux ports
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

Le maintien de la pêche professionnelle en mer est lié à un certain nombre d'impératifs :

- entretien des chenaux pour faciliter l'accès aux ports et ne pas limiter les tonnages des bateaux et donc les techniques employées.
- sauvegarde du milieu estuarien propice à la croissance des espèces recherchées.

Un développement important de cette activité semble donc peu probable.

➤ INTERACTIONS AVEC LES ACTIVITES ACTUELLES OU FUTURES ET LE MILIEU NATUREL

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Principales interactions

➤ 1) Milieu naturel

L'effort de pêche actuel, compte tenu de l'évolution des techniques, est déjà très important sur le littoral picard.

Des risques de surexploitation du milieu sont donc à évaluer dans le cadre de l'exercice futur de cette activité.

➤ 2) Activités artisanales, industrielles et commerciales

Les activités de pêche induisent des activités aval dont l'avenir pourrait être conforté grâce à un certain développement des pêcheries (chantiers navals, mareyage ...).

On remarque l'absence actuelle d'unités de conditionnement des produits de la pêche.

La question est donc posée de la création de ce type d'activités.

PECHE PROFESSIONNELLE MARITIME
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	Conflits : (cf. aquaculture)
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	Conflits (cf. fiche extractions en mer)
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	<u>Soutien</u>
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	Soutien : cf. partie II
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Conflits : cf. partie II
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	<u>Conflits</u>

En particulier dans l'optique de la réalisation d'une unité de surgélation de produits maraîchers dans la région de Rue ne serait-il pas possible d'y associer ce type de productions ?

La réalisation d'une unité de surgélation de produits maraîchers dans la région de Rue ne serait-il pas possible d'y associer ce type de productions ?

CONCLUSION

Les activités de pêche ne sont pratiquement génératrices d'aucun conflit important par rapport aux autres activités et leur impact est plutôt positif sur le tourisme et les loisirs de même que sur les activités commerciales et artisanales.

Le seul véritable problème qui se pose est celui de l'accessibilité des ports, problème dont les solutions sont coûteuses et techniquement délicates.

Il importe donc que dans le cadre du S.A.U.M. la place que l'on souhaite donner à l'avenir de la pêche professionnelle soit largement abordée de telle sorte que les arbitrages nécessaires vis à vis du coût des investissements à réaliser puissent être effectués avec un maximum d'éléments d'appréciation.

SOURCES

- Richesses biologiques, pêche maritime, conchyliculture, aquaculture, chasse maritime - Affaires Maritimes, Boulogne-sur-Mer - novembre 1976.

- Evolution de la Côte Picarde et de la Baie de Somme - J. DILUCA - septembre 1975.

- La pêche au Crotoy - Séminaire du Crotoy - fin 1977.

CONCHYLICULTURE



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La conchyliculture est l'activité qui a pour but d'obtenir, en milieu marin essentiellement, la production de coquillages. En France, la conchyliculture est déjà bien développée puisqu'elle représente 30 % du chiffre d'affaires de la pêche maritime.

Dans le périmètre du Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de Mer, il n'existe pas, à proprement parler, d'activité de culture, avec tous les stades de développement représentés.

Il s'agit essentiellement du ramassage des coques sur des gisements naturels, ainsi que des palourdes bien qu'en quantité nettement plus faible.

Cependant, depuis 1975, l'homme est intervenu dans la gestion du stock naturel par enrichissement des gisements naturels, par ré-ensemencement de naissains de coques (80 t) en provenance du Morbihan (notamment dans le "Banc du Sud" entre le chenal du Crotoy et celui de Saint-Valery).

De ce fait, cette pêche à pied sur l'estran n'est plus une simple cueillette d'un peuplement "sauvage" et on peut déjà l'assimiler dans sa phase "amont" comme une activité de "pré-culture".

1) Le ramassage des coques

- Cette pêche à pied, sur l'estran, se pratique dans les Baies de Somme et d'Authie.

En effet, il s'agit de zones alternativement couvertes et découvertes très favorables à la reproduction des coquillages.

- Les coques se concentrent sur des bancs aux contours imprécis que les divagations des chenaux remodèlent sans cesse ; les sables mêlés à la vase qu'on trouve dans ces baies sont propices à ce coquillage qui exige d'être enfoui dans un sédiment toujours humide même à marée basse.

- Les gisements ainsi découverts du fait de la grande amplitude des marées

sont exploités de fin octobre à fin mars. Il est possible de ramasser durant 2 à 4 heures par marée, selon l'éloignement du gisement, au moyen de râteaux, et seules les coques supérieures à 3 cm dans leur plus grande largeur sont retenus après passage au crible.

- Les ramasseurs constituent une population "d'hénoniers" dont l'origine est de deux sortes :

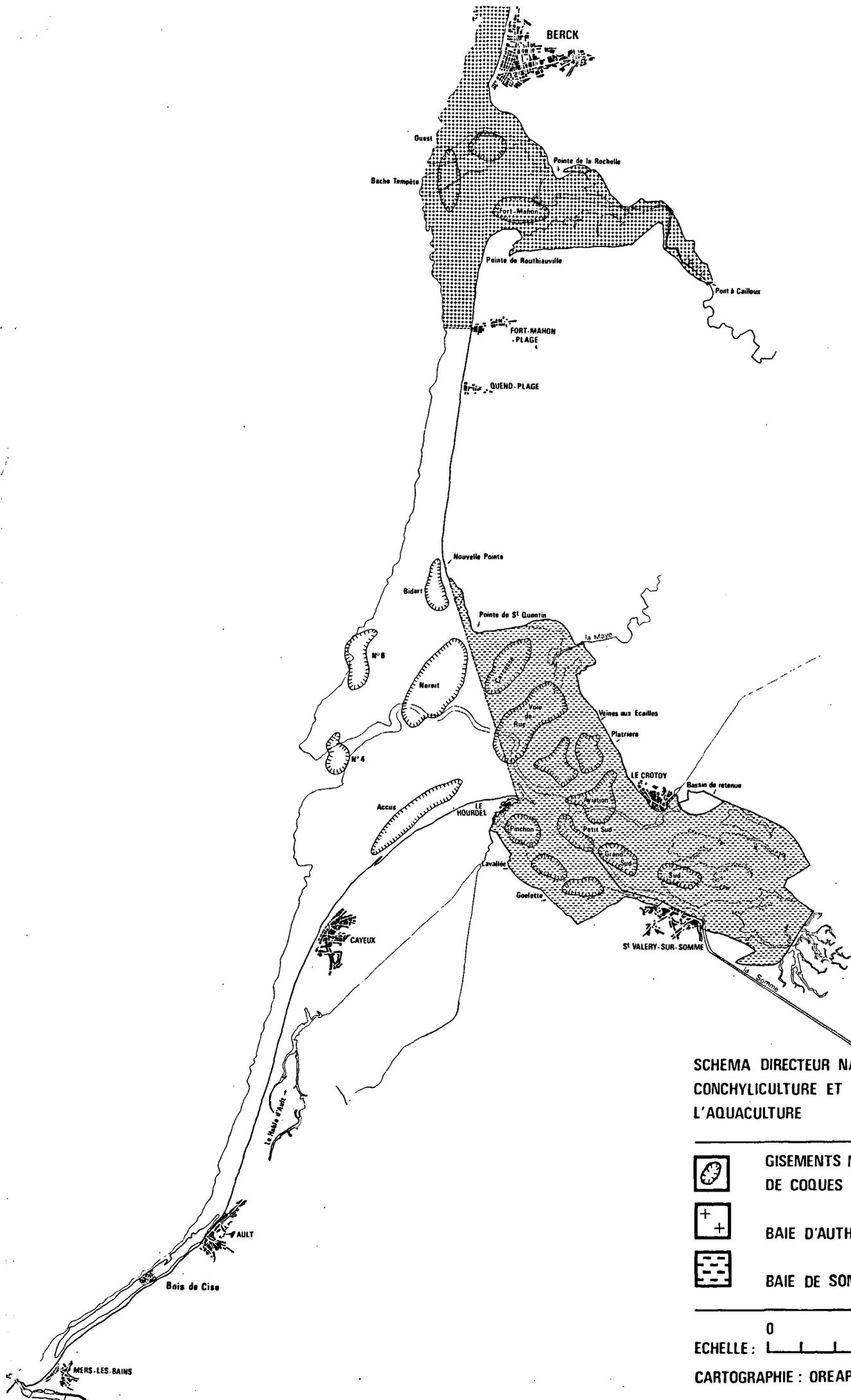
- - une population "sociale", qui n'est pas une véritable main-d'oeuvre au sens administratif du terme (il s'agit de familles entières souvent) mais qui contribue fortement à alimenter l'économie locale, puisqu'elle concerne 200 personnes et plus.
- - une population "épisodique" constituée d'une partie des marins professionnels qui deviennent hénoniers lorsqu'ils ne peuvent sortir en mer. Les effectifs sont de 25 à 50 pour Le Crotoy (total pêcheurs inscrits 132) et de 5 à 8 pour Saint-Valery (total pêcheurs inscrits 44).

Ce sont donc au moins 250 personnes qui, de manière continue ou non pratiquent le ramassage des coques.

Cette main-d'oeuvre permet une production très variable selon le stock disponible en fonction de facteurs météorologiques essentiellement. Ces dernières années, la production moyenne a été de 2 500 t/an (soit 60 % de la production nationale) dont 85 % proviennent de la Baie de Somme. Malgré ces fluctuations en quantité, la valeur de la production a légèrement augmentée, même en tenant compte de l'inflation, depuis 1971. Cependant, compte-tenu de l'influence des aléas climatiques, certaines campagnes, très médiocres, comme celle de 1975/1976 ont eu des répercussions très graves.

En effet, les baies étant classées insalubres (1) la production est traitée obligatoirement dans la station d'épuration de coquillages du Crotoy - créée en 1971 dans le cadre d'un G.I.E. dit GEBASOM -. Quand la production est

(1) Pour la Baie de Somme, la partie à l'Est d'une ligne joignant la Nouvelle Pointe de Saint-Quentin au Hourdel, depuis le 23-09-1971 ; pour la Baie d'Authie, est classée insalubre depuis le 04-02-1975, la zone délimitée au Nord par le prolongement vers l'Ouest de la rue principale de Bellevue, au Sud par le prolongement vers l'Ouest de la départementale 102 traversant Fort-Mahon, à l'Ouest par la laisse de basse mer.



**SCHEMA DIRECTEUR NATIONAL DE LA
CONCHYLICULTURE ET DE
L'AQUACULTURE**

-  GISEMENTS NATURELS
DE COQUES ZONE NORD
-  BAIE D'AUTHIE
-  BAIE DE SOMME

0 5 km
ECHELLE :

CARTOGRAPHIE : OREAP

médiocre, ce sont donc non seulement les ramasseurs qui voient baisser leurs revenus mais également la rentabilité de l'exploitation de la station qui est compromise.

La capacité de traitement est en effet de 18 à 20 tonnes par jour et la production réelle est souvent inférieure. D'où la justification des actions menées sur le stock disponible, soit, par enrichissement de ce stock -cité plus haut- soit par traitements, dans la station, de coques importées.

Cette production, après son passage en Station d'Épuration, est commercialisée par les expéditeurs actionnaires du GIE GEBASOM. Les ramasseurs alimentent les expéditeurs auxquels ils sont abonnés.

Ces actionnaires-"commerçants" sont fort divers : il peut s'agir aussi bien de mareyeurs commercialisant par ailleurs du poisson et des crustacés, que de pêcheurs-expéditeurs qui ramassent et vendent leur propre pêche pendant la saison où ils ne peuvent sortir en mer.

Enfin, quelques "adhérents" sans titre professionnel, commercialisent localement et dans toute la France.

Soit, pour l'année 1974-1975, qui fut bonne, une valeur de production de 2 246 080 FRS (à titre de comparaison la valeur pour la production de poissons et crustacés pendant la même saison, a été de 3 037 000 FRS).

Au titre de la cueillette, on peut citer, pour mémoire, le ramassage des palourdes et des moules.

- Les palourdes sont ramassées après la saison des coques et sont commercialisées de la même manière que celles-ci, mais la production en est très inférieure (15 fois moins environ) ; elle ne dépasse pas 200 tonnes/an.
- Les moules sont ramassées par les riverains ou vacanciers sur des gisements (classés salubres) entre la plage de Mers-les-Bains et Ault, dans une zone à cheval sur la laisse de basse mer. Mais cette pêche à pied est très peu productive.

CONCHYLICULTURE
(Relations actuelles)

PECHE PROFESSIONNELLE	<u>Soutien</u>
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : station d'épuration des coquillages, actionnaires commerçants, mareyeurs locaux, alimentent le commerce local.
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	<u>Conflits</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Conflits : cf. fiche pollution
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	Soutien : l'exploitation actuelle ne semble guère porter atteinte à l'équilibre du milieu



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

▶ 1) Pêche professionnelle

L'organisation socio-professionnelle actuelle ainsi que les impératifs techniques et climatiques, rendent difficile la pratique de la pêche en mer à certaines périodes de l'année. C'est ainsi que la possibilité d'une pêche à pied, aux coques, sur l'estran est appréciée par un certain nombre de pêcheurs qui se transforment en hénéoniers épisodiques, assurant ainsi la continuité de leurs revenus.

▶ 2) Activités de loisirs et tourisme

Du fait de la mauvaise saison 1975 et de l'insalubrité des baies, les estivants se sont vus interdire le ramassage des coques. L'attrait touristique de la côte, lié à cette pêche à pied, s'en trouve donc quelque peu réduit, d'autant que la pêche aux moules est elle-même restreinte du fait de la pauvreté des stocks disponibles, de Mers à Ault.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

L'évolution récente des activités conchylicoles sur le littoral picard fait apparaître deux tendances :

- - un effort de rationalisation de l'exploitation des coques
- - la recherche d'activités nouvelles et tout particulièrement l'ostréiculture

L'effort de rationalisation s'est notamment manifesté par des réensemencements effectués en 1975 et dont l'impact semble avoir été largement concluant.

Toutefois, une gestion systématique dépassant le stade de la cueillette est rendue pratiquement impossible en raison de la nature même des gisements. Ceux-ci sont en effet très mobiles et rendent difficile la mise en place de concessions comme cela est le cas ailleurs, pour la mytiliculture en particulier.

En ce qui concerne la recherche d'activités nouvelles, le développement de l'ostréiculture représente une possibilité à prendre sérieusement en compte dans le cadre du SAUM.

Ceci d'ailleurs a déjà été en partie exploré dans le cadre du Schéma Directeur National de la Conchyliculture et de l'Aquaculture élaboré en 1977.

Deux zones d'expérimentation ont été répertoriées dans le cadre de ce Schéma, ce sont :

- - *Au Sud de la Baie, une zone de mollières situées en aval de la digue de la Gaieté, sur des parcelles cadastrées au bénéfice d'un agriculteur local. Il s'agit d'une culture "à plat", en claires (10) dans des bassins creusés comme des mares de chasse et immergées lors des grandes marées. Les avantages de ce site expérimental tiennent notamment à l'absence de gros travaux onéreux à réaliser et au fait que cette partie de la Baie est la moins polluée.*
- - *Une zone d'estran entre Cayeux et le Hourdel, en culture sur "tables", ou*

les huitres seraient immergées au moins 6 heures par jour. L'expérience ne serait pas le fait d'un exploitant local mais d'ostréiculteurs extérieurs (Marennes et Bourcefranc).

Ces deux zones seraient consacrées, après essai, à la croissance de jeunes huitres seulement. La première phase (reproduction) et la 3ème phase (commercialisation des huitres adultes) devrait se dérouler à l'extérieur de la Baie.



INTERACTIONS PAR RAPPORT AUX AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

CONCHYLICULTURE
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	Soutien : (voir chapitre II)
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	Conflits : concurrence dans l'utilisation des mollières
AGRICULTURE	Conflits : utilisation d'espace (Sud de la Baie de Somme)
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : (cf. chapitre II)
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	<u>Conflits</u>
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Conflits : cf. pollution
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	<u>Conflits</u>

Principales interactions

➤ 1) Le milieu naturel

Le développement des activités conchylicultures et particulièrement de l'ostréiculture suppose qu'il soit examiné le problème de leur compatibilité par rapport aux caractéristiques du milieu.

En premier lieu, il semble que les techniques employées (système de claires) pourraient avoir des répercussions importantes sur le colmatage sédimentaire de la Baie de Somme.

Il importe notamment de s'assurer que le système en question n'aboutit pas à soustraire à l'action de la mer des zones étendues, ce qui aurait pour effet de constituer des "mini-renclôtures" dont la multiplication risquerait d'aboutir à des effets non négligeables sur le milieu.

Enfin, il conviendrait également de s'assurer dans quelle mesure l'introduction d'une nouvelle espèce en quantité importante n'aboutirait pas à des modifications préjudiciables aux écosystèmes actuels.

➤ 2) Réglementation - Mesures de protection

Le développement des activités ostréicoles risque d'avoir des répercussions sur l'état actuel de certaines réglementations et notamment sur la gestion du Domaine Public Maritime dont les conflits latents (délimitation, utilisation diverses) risquent de s'aiguiser en cas de développement de ces activités).

➤ 3) Activités de loisirs

Dans le cas d'un développement de la conchyliculture se pose le problème de la concurrence par rapport à la chasse actuellement très implantée dans les Baies.

CONCLUSION

La vocation conchyliculture du littoral picard peut représenter un élément important de la réflexion dans le cadre du S.A.U.M., en particulier dans l'optique d'un développement de l'ostréiculture.

Dans l'ensemble, une telle activité ne semble pas générer un nombre important de conflits. Toutefois, les quelques conflits potentiels mis en évidence supposent un effort d'organisation délicat. On retiendra surtout le problème des incidences éventuelles sur le colmatage de la Baie et enfin les problèmes de gestion du Domaine Public Maritime.

SOURCES

- Richesses biologiques, pêche maritime, conchyliculture, aquaculture, chasse maritime - Affaires Maritimes Boulogne-sur-Mer - novembre 1976.

- Données relatives à la situation actuelle de la conchyliculture et de l'aquaculture sur le littoral Nord - Pas-de-Calais - Somme - Schéma Directeur National de la Conchyliculture et de l'Aquaculture - Affaires Maritimes de Boulogne-sur-Mer et OREAP - mai 1977.

AQUACULTURE



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1) Définition et conditions d'exercice

Comme la conchyliculture, l'aquaculture a pour but de produire, par *élevage dans un espace clos*, des espèces habituellement pêchées à l'état de faune sauvage, dans des eaux salées, saumâtres ou douces. Mais la conchyliculture s'intéresse à des espèces quasi sédentaires (huitres, moules, ...) alors que l'aquaculture s'applique à des espèces pouvant se déplacer sur de plus ou moins longues distances (poissons, crustacés).

Il faut donc résoudre un grand nombre de *problèmes dus à la captivité* pour qu'une telle "culture" soit envisageable et rentable économiquement : reproduction, résistance aux infections diverses, croissance rapide, pour une rentabilité à court terme (supposant un choix d'espèces à haute valeur commerciale), nourriture artificielle bien supportée.

En outre *la qualité des eaux* est capitale : non seulement il faut éviter toute pollution, mais encore doit-on pouvoir respecter les conditions de salinité, température et taux d'oxygène exigées pour chaque espèce.

2) Situation en France

L'aquaculture en France a dépassé le stade du laboratoire et des entreprises de production existent déjà. Elles peuvent être des sociétés privées, mais aussi des groupements de pêcheurs-artisans. Les diverses expériences qui sont le plus avancées, sont localisées dans les départements suivants : Manche, Finistère, Charente-Maritime, Gironde, Hérault. Les plus anciennes datent des années 1970. On estime que d'ici 10 ans, la plupart des espèces expérimentées (truite de mer, saumon, crevette, sole, bar ...) seront arrivées au stade de rentabilité économique.

3) La situation sur la Côte Picarde

A priori, le littoral Picard semble peu se prêter à la mise en place

d'activités aquacoles, car les conditions nécessaires sont défavorables en plusieurs points : zones de falaises, grèves de sable, secteurs exposés à la houle et au vent, marnage important, zones de sédimentologie variable, proximité de réserves de chasse où certains oiseaux risquent de détruire les alevins ...

A notre connaissance, il n'existe aucune expérience d'aquaculture sur la Côte Picarde. Seuls quelques sites potentiels ont été inventoriés, que nous présenterons dans la partie prospective de cette fiche.

2) Les interactions possibles avec les autres activités et le milieu

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Principales interactions

● a) Pêche professionnelle

La production de certaines espèces par des techniques aquacoles pourrait entrer en concurrence avec les activités traditionnelles de pêche. Ainsi, par exemple, tel est le cas de l'élevage de poissons plats (soles ...) ou de crevettes, espèces qui constituent l'essentiel de la valeur marchande des pêcheries actuelles sur le littoral picard.

A l'inverse, si les techniques aquacoles étaient mis en oeuvre par les pêcheurs-artisans eux-mêmes (sous forme de groupements par exemple) une telle activité pourrait, au contraire, constituer une source de revenus complémentaires pour cette catégorie professionnelle dont la situation économique est délicate.

● b) Activités de tourisme et loisirs

A la différence des précédentes interactions, la nature des conflits pouvant résulter de la coexistence de ces activités avec l'aquaculture est essentiellement d'ordre spatial.

En particulier, cette question se pose pour le secteur du Hable d'Ault où le projet de base littorale de loisirs et de nature peut, dans une certaine mesure, hypothéquer le développement d'activités aquacoles.

Enfin, un problème général d'occupation de l'espace risque également de se poser par rapport à l'activité de *chasse à la hutte*, laquelle est présente pratiquement sur l'ensemble des sites retenus.

● c) Extractions terrestres

Là également des conflits d'occupation de l'espace peuvent se présenter,

AQUACULTURE
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	<u>Conflits et/ou soutien</u>
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	<u>Conflits</u> et soutien
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : distribution, activités connexes ...
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	<u>Conflits</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	Soutien : formation aux techniques aquacoles
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	éventuellement dus à la présence massive d'une <u>Conflits</u> : espèce et de ses conséquences sur les écosystèmes naturels

notamment dans la zone du Hable d'Ault.

Cependant, à l'inverse, on pourrait imaginer que certaines excavations résultant des extractions donnent lieu à une utilisation à des fins aquacoles.

CONCLUSION

Au total, ce rapide survol des possibilités de développement de l'aquaculture sur la Côte Picarde ne fait pas apparaître à priori des conditions très favorables.

La question mérite cependant d'être approfondie afin de statuer définitivement, dans le cadre du S.A.U.M., sur l'intérêt de réserver ou non une vocation aquacole sur le littoral picard.

SOURCES

- *Le point sur l'aquaculture en France, Centre d'étude et d'action sociales maritimes - mars 76.*

- *Richesses biologiques, pêche maritime, conchyliculture et aquaculture sur le littoral Nord - Pas-de-Calais - Somme - Schéma Directeur National de la Conchyliculture et de l'Aquaculture - Affaires Maritimes de Boulogne-sur-Mer et OREAP - début 1977.*

PACAGES

INTERMITTENTS



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE



1) Les lieux de pacage

Dans les Baies de Somme et d'Authie, des parcelles sont louées, dans les mollières, pour le pacage d'ovins, afin de permettre l'engraissement des moutons de "prés-salés".

Les amodiations de droit de pâturage ne concernent qu'une partie des terres de mollières, et font l'objet, chaque année, d'une adjudication.

En Baie de Somme, des lots sont amodiés sur les mollières du Cap Hornu et de Pendé et sur celles de Mollenel et de Ponthoile, soit environ 7 à 9 lots représentant un peu moins de 600 hectares.

En Baie d'Authie, selon les années, ce sont 6 à 8 lots qui sont amodiés soit entre 300 et 400 hectares.

Les pacages temporaires concernent donc environ 1 000 hectares de mollières.



2) Le troupeau

En 1977, le cheptel était estimé, pour les mollières en concession dans la Baie de Somme, à 8 000 têtes environ (le nombre de têtes en Baie d'Authie n'a pu être connu dans le cadre de cette première rédaction).

PACAGES INTERMITTENTS
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	Conflits : contribuent à pollution coques Soutien : origine détritique de la nourriture des coques
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	Soutien
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	Conflits : (cf. pollution)
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Soutien</u>
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	<u>Conflits</u> : (renclôtures) (piétinements au pied) (des digues)
MILIEU NATUREL	



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

Principales interactions

➤ 1) Pollutions - Nuisances

La pollution des eaux de la Somme, de la Baie de Somme et de certaines plages de la côte semble être d'origine fécale. Il semble que l'une des sources de cette pollution provienne des déchets laissés par les ovins, sur les mollières.

➤ 2) Travaux de défense contre la mer et renclôtures

Au pied des digues de renclôtures, des déchets divers s'accumulent avant d'être emportés par une marée plus haute. La végétation ne pousse plus, sous les déchets, et des "laisses de terre" se constituent. Le piétinement des troupeaux ne fait qu'aggraver la situation en créant des sortes de "terrassettes" sur ces laisses de terre non fixées, et l'érosion des renclôtures est ainsi accélérée.

PACAGES INTERMITTENTS
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	<u>Conflits</u> : pollution des huitres et coques
AQUACULTURE	<u>Conflits</u> : sites aquacoles
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	Soutien (idem à chapitre II)
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	Conflits (idem à chapitre II) ou supérieurs
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Soutien</u> (supérieur à chapitre II - étude Pollution à faire)
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Conflits : cf. II) piétinements augmenteraient
MILIEU NATUREL	<u>Conflits</u> : sur exploitation du milieu



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

(Voir tableau d'ensemble page ci-contre)

Principales interactions

➤ 1) Pollutions - Nuisances

L'augmentation de la pollution due aux déjections serait à prévoir en cas d'accroissement du troupeau d'ovins.

La question serait donc posée de l'utilité d'une étude sur les effets exacts de cette forme de pollution et les moyens de les supprimer.

➤ 2) Aquaculture

Dans l'éventualité où certaines mollières pourraient être le lieu de sites aquacoles, le développement des troupeaux d'ovins et l'augmentation des fréquentations sur ces mollières pourrait être générateur de conflits de deux ordres dus à :

- l'utilisation d'un même espace,

- la pollution des eaux de bassins aquacoles par les déjections des ovins.

➤ 3) Conchyliculture

Si, parallèlement au développement des pacages, le ramassage des coques et l'ostréiculture se développaient, le problème de la pollution de ces coquillages par les eaux pourrait se poser sérieusement.

➤ 4) Milieu naturel

Actuellement, les pacages sur les mollières ne semblent pas constituer une

charge excessive pour le milieu naturel et mis à part les problèmes de pollution, leur impact aurait plutôt, selon certaines sources, une action fertilisante.

Toutefois, le problème serait probablement différent dans l'optique d'une intensification de cette activité. Aussi, conjointement à l'étude des incidences en matière de pollution, il serait souhaitable également d'estimer la charge optimale à laquelle il conviendrait d'aboutir.

Dans ce domaine, il faut néanmoins remarquer que le piétinement dû aux pâturages a pour conséquence la disparition d'une espèce (l'obione, par ailleurs non consommée par les ovins) et son remplacement par d'autres plantes.

Le maintien d'un pâturage faible aurait donc pour résultat de voir se développer l'obione.

A l'inverse, l'obione représente très certainement une part importante de la biomasse produite par les estuaires et à ce titre concourt à la production d'espèces consommables de pêcheries par le biais des chaînes alimentaires.

Il y aura donc bien de prendre en considération les aspects multiples de ce problème où, en particulier les intérêts de la pêche et ceux de l'élevage ne sont peut-être pas concordants.

CONCLUSION

Les pacages intermittents sur les mollières constituent une activité encore peu connue dont les incidences indirectes ne semblent pas cependant négligeables.

Etant donné leur influence directe sur le milieu naturel et les interactions souvent conflictuelles qui les lient aux autres activités, la question de leur évolution et de leur rationalisation nous paraît constituer un élément important à résoudre dans le cadre du SAUM.

En raison de la faiblesse des connaissances dans ce domaine, il est vraisemblable qu'il faille recourir à une étude.

SOURCES

- *La Plaine Maritime picarde et ses bordures -*
Maîtrise de Géographie - Livre I et II - Amiens
1977.

- *Conditions d'utilisation des mollières de la*
Baie de Somme - Direction des Services fiscaux -
Division des affaires foncières et domaniales -
1976.



Pacage dans les mollières de la Baie de Somme

AGRICULTURE



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Elle représente la principale activité de production de la région considérée.



1) Le support naturel

Dans la périmètre du SAUM, le support naturel de l'agriculture est la plaine maritime picarde, dont les caractéristiques sont très particulières et conditionnent donc les données agricoles.

Deux ensembles concernent plus particulièrement l'espace étudié : au Sud de la Baie de Somme, *les Bas-Champs de Cayeux*, au Nord *les Bas-Champs du Marquenterre*.

Le sous-sol est constitué de matériaux de colmatage, essentiellement sables et argiles. Certains terrains sont *encore en cours de formation* - mollières - et beaucoup sont le résultat de conquêtes sur la mer (renclôtures).

L'altitude moyenne est à + 4; + 5 m NGF (1) c'est-à-dire en dessous des pleines mers de vive eau. Au Nord de la Baie de Somme, les Bas-Champs sont isolés de la mer par *un cordon dunaire* de 2 500 hectares ; au Sud de la Baie, *un cordon de galets*, sur une largeur variant entre 140 et 300 m, occupant une superficie de 675 hectares, constitue une digue protectrice, surtout entre Ault et Cayeux-sur-Mer sur 8 km de long.

Les sols sont de bonne qualité, mais leur hydromorphie - surtout au Nord de la Baie de Somme - rend le drainage obligatoire ; l'existence de canaux, "courses" etc ..., contraint à un parcellaire de faibles dimensions.



2) Structure des exploitations et mode de faire-valoir

La structure des exploitations est à l'image du parcellaire résultant du réseau de drainage : petites et moyennes exploitations dominant (89 % sont

(1) Nivellement Général de la France

inférieures à 50 hectares).

Une différence existe cependant entre le Marquenterre et les Bas-Champs de Cayeux : au Nord de la Baie de Somme, les exploitations sont, en moyenne, plus grandes qu'au Sud, et celles de plus de 50 hectares cultivent 50 % de la surface (contre 18 % au Sud de la Baie). Cependant ces deux zones restent en dessous de la moyenne départementale (50 hectares).

Le *faire valoir* mixte est le plus représenté. Il s'agit d'une agriculture familiale et les salariés sont peu nombreux (surtout dans les Bas-Champs de Cayeux). Schématiquement, on peut dire que la population active agricole est âgée et qu'elle cultive de petites surfaces.



3) Productions et productivité

Les cultures principales sont l'orge, le blé, les cultures fourragères (1) et la betterave sucrière. Cette dernière est la seule dont les revenus à l'hectare sont élevés, mais elle ne représente que 7,2 % de la surface cultivée. Pour les 2 zones, le produit agricole est parmi les plus faibles du département de la Somme. Ceci est dû à un certain nombre de facteurs : emploi de techniques traditionnelles allié à un manque de spécialisation avec des conditions climatiques et pédologiques rendant les résultats aléatoires.

(1) cultures fourragères pouvant être considérées comme liées surtout à l'élevage.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Principales interactions



1) Travaux de défense contre la mer - Portes à la mer

Les Bas-Champs de Cayeux sont menacés d'inondations en cas de rupture de la digue de galets. Ceci s'est déjà produit, provoquant une augmentation du taux du sodium dans les sols et risquant de compromettre certaines récoltes. Une enquête, réalisée en 1974, dans le "triangle" le plus menacé - Cayeux, Brutelles, Woignarue (Hautebut) - a fait apparaître que l'envahissement quasi définitif par les eaux concernerait 30 % de la Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) et toucherait au moins 100 personnes. Par ailleurs le coût estimé en 1974 des indemnités compensatoires versées aux agriculteurs touchés serait pratiquement aussi élevé que le coût dû à la réalisation de travaux de défense contre la mer.

Dans les Bas-Champs de Cayeux et ceux du Marquenterre, les portes à la mer évacuent les eaux drainées par les canaux, "courses" et rivières.

Le bon fonctionnement de ces portes est donc primordial pour assurer un bon drainage.



2) Tourisme - Loisirs

Les conflits nés de l'utilisation d'un même espace à des fins agricoles et touristiques, sont encore peu développés. Au contraire, le maintien de paysages agricoles qui laissent libres à la vue de grandes ouvertures sur les baies et la mer constitue un soutien non négligeable à l'attrait touristique de la Côte Picarde.

Par contre, la tendance amorcée à la banalisation des paysages agricoles, par agrandissement des parcelles, disparition des rideaux d'arbres, donc

AGRICULTURE
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	Soutien : fourrage
BOIS - FORETS	Soutien mutuel : continuité des agro et sylvo systèmes
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflit : propriétaires agricoles empêchent certaines exploitations : refus de vente, de location
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : sucreries ...
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Conflits : mineurs, classiques pour l'occupation de l'espace
TOURISME - LOISIRS	<u>Conflits</u> et soutien
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Soutien</u>
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	<u>Soutien</u>
MILIEU NATUREL	

d'un paysage bocager, surtout au Nord de la Baie de Somme, rend ceux-ci moins attractifs.

Enfin l'intérêt cynégétique de certaines zones tend à disparaître pour les mêmes raisons : absence d'arbres (abris, nichoirs ...) diminution des surfaces en eau etc ... De ce fait une activité de loisirs très bien implantée, la chasse, s'en trouve menacée.

3) Pollutions - Nuisances

On rencontre pour ce type de problèmes les mêmes interactions que partout ailleurs (pesticides ...). Toutefois, les conditions particulières de la plaine maritime (la nappe phréatique est extrêmement proche de la surface du sol) pourraient conduire à des risques de pollution plus importants qu'ailleurs.

On rappellera enfin les nuisances engendrées au port du Crotoy par le rejet des herbes de faucardement des canaux du Marquenterre.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

L'analyse des structures agricoles dans la plaine maritime picarde montre que leur évolution a, jusqu'à présent, été plus lente qu'ailleurs dans le département.

Des mutations importantes risquent donc de se produire dans les prochaines années.

Parmi les tendances d'évolution on notera surtout trois facteurs de changement :

- - la concentration des structures économiques d'exploitation, phénomène général de l'agriculture mais qui affectera la plaine maritime picarde de manière plus importante qu'ailleurs du fait du retard dans ce domaine.
- - l'orientation des productions.
Il est difficile de prévoir les places respectives qu'occuperont à terme l'élevage et l'agriculture dans les exploitations. De même certaines productions peuvent être appelées à un développement plus important (cultures maraîchères de plein champ, bulbiculture etc ...).
Dans l'ensemble toutefois, une évolution sensible est probable.
- - l'évolution des structures physiques d'exploitation.
Le parcellaire actuel et les conditions de drainage des Bas-Champs constituent un obstacle à l'évolution des structures agricoles. D'ores et déjà des moyens plus modernes (drainages souterrains ...) sont à l'origine de changements importants qui affectent à la fois la structure paysagère des Bas-Champs et ses écosystèmes naturels.

Interactions avec les autres activités et le milieu

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

AGRICULTURE
(prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	Conflits possibles : si développement labours , élevage
BOIS - FORETS	Conflits possibles : extension agricole au détriment des bois ?
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits possibles : utilisation d'un même espace
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : sucreries, activités de conditionnement et de distribution pour d'autres productions
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Conflits d'occupation d'un même espace
TOURISME - LOISIRS	Conflits et soutien
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	Soutien : conforter les G.V.A., CETA etc ...
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : risques d'accroissement (voir II)
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien (voir II)
MILIEU NATUREL	Conflits

➤ 1) Milieu naturel

Le développement des activités culturelles, l'amélioration et la sécurité des rendements, donc des revenus, nécessiteraient, on l'a vu, l'extension de la pratique du drainage par drains souterrains afin de pouvoir obtenir de plus grandes parcelles où les techniques modernes de cultures seraient praticables.

Ces problèmes toutefois sont traités dans le cadre du schéma de secteur arrière-pays (étude hydro-géologique du Marquenterre). Le SAUM en intégrera les résultats au fur et à mesure de l'état d'avancement de ces études.

➤ 2) Activités du tourisme et des loisirs

Les conflits décrits dans la partie II (état actuel) pourraient se trouver renforcés en particulier si l'évolution du parcellaire et du réseau de drainage se faisait de manière anarchique.

L'étude hydrogéologique citée plus haut et le schéma de secteur arrière-pays devraient toutefois constituer les instruments qui permettront les évolutions nécessaires dans le respect des autres dimensions du problème, notamment l'intérêt touristique.

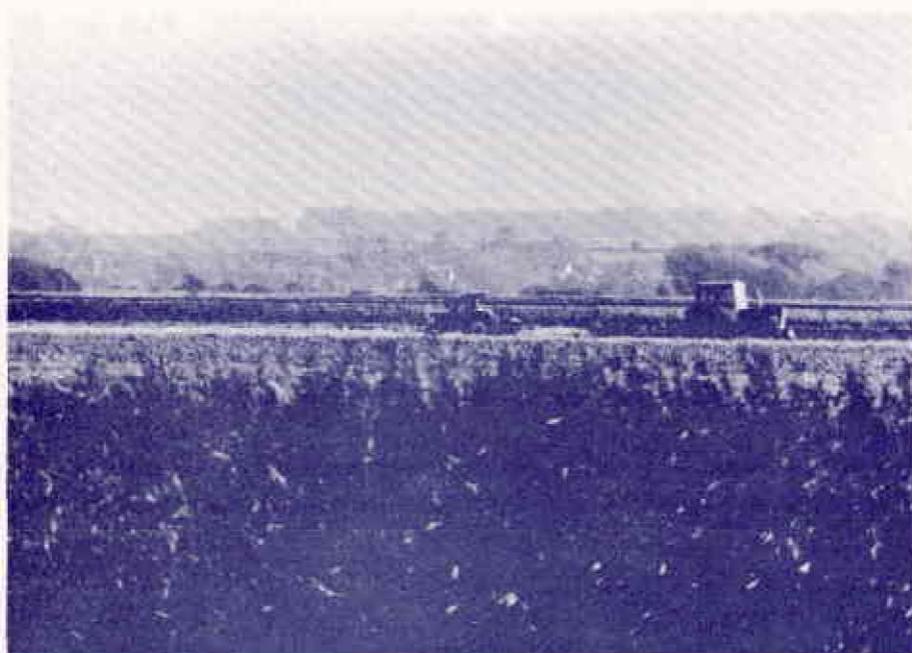
De ce dernier point de vue, on peut souhaiter que le rôle des agriculteurs sous la forme de promoteurs d'hébergement et de loisirs ou encore la vente directe de produits de la ferme, se développe largement.

Dans ces conditions, l'agriculture pourrait apporter un soutien non négligeable à ces activités.

➤ 3) Activités de transformation et de commercialisation

Dans la mesure où de nouvelles productions agricoles viendraient à se développer (cultures légumières, bulbiculture), les activités aval pourraient s'en trouver largement confortées.

Ceci fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière dans le cadre du P.A.R. Ponthieu-Marquenterre dont le SAUM pourra intégrer les éléments de réflexion et les propositions dans ce domaine.



Agriculture dans les Bas-Champs de Cayeux

SOURCES

- Groupe de réflexion sur l'aménagement du Marquenterre - Direction Départementale de l'Agriculture de la Somme - janvier 1974.

Mémoire présenté par les agriculteurs exploitant dans les Bas-Champs du Vimeu - Syndicats agricoles de Cayeux - Woignarue - Brutelles - mars 1978.

- Enquête Bas-Champs - Chambre d'Agriculture de la Somme - Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants agricoles de la Somme - année 1974.

- L'agriculture des Bas-Champs du Marquenterre. Les structures d'exploitation : données actuelles et perspectives d'évolution - Direction Départementale de l'Agriculture de la Somme - 1977.

- Données Agricoles - Direction Départementale de l'Agriculture de la Somme - 1976.

ELEVAGE



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

➤ 1) Les facteurs naturels

L'hydromorphie des sols de la plaine maritime picarde, ainsi que les conditions météorologiques, expliquent l'importance de la vocation pastorale des Bas-Champs du Marquenterre et de Cayeux.

Les surfaces en herbes représentent entre 60 et 80 % de la S.A.U. (1) selon les communes et constituent de ce point de vue un cas unique dans tout le département de la Somme.

La Basse Vallée de la Somme, entre Noyelles et Port-le-Grand, de même que les renclôtures proches de la Baie d'Authie constituent notamment des espaces particulièrement propices aux pâturages.

➤ 2) Structures d'exploitation et formes d'élevage

Comme pour l'agriculture, les exploitations de type familial, petites et moyennes dominent.

L'élevage *bovin* (d'embouche et laitier - les vaches laitières représentant souvent la moitié du troupeau de bovins) est le plus important avec une occupation de 53 % des surfaces.

L'élevage *ovin* (pour la boucherie) n'est représenté que dans 10 % des exploitations qui sont le plus souvent supérieures à 100 hectares. Il est surtout bien développé dans les communes de la Basse Vallée de la Somme et dans certaines communes du Sud de la Côte.

L'élevage *porcin* est en régression depuis 1970, mais il concerne encore 60 % des exploitations de plus de 5 hectares, la majorité d'entr'elles étant situées entre 20 et 50 ha.

(1) Surface Agricole Utile.

▶ 3) La commercialisation

En ce qui concerne l'élevage d'embouche, il se fait essentiellement par l'intermédiaire de groupements de producteurs parfois d'origine locale, mais aussi, le plus souvent, du Nord - Pas-de-Calais.

Son rôle dans l'économie locale est donc assez médiocre eu égard aux conditions, pourtant favorables, que le milieu naturel offre à l'élevage.



Elevage dans les Bas-Champs de Cayeux



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Principales interactions

➤ 1) Activités de tourisme et de loisirs

Les conflits dus à l'utilisation d'un même espace sont encore peu marqués entre les activités touristiques et l'élevage. Toutefois ce dernier, dans certaines conditions, semble entrer en conflit indirect avec les activités touristiques (voir pollutions).

En revanche, de même que pour l'agriculture, l'attrait paysager dû aux prairies bordées de canaux ou d'arbres est un atout non négligeable pour l'attraction touristique de la Côte Picarde et de son arrière-pays.

Par ailleurs un certain nombre d'aires naturelles de camping ou de campings "sauvages" plus ou moins tolérés sont installées sur des pâturages privés ou communaux.

➤ 2) Travaux de défense contre la mer

De même que pour l'agriculture, la protection des Bas-Champs de Cayeux grâce au maintien de la digue naturelle de galets, est une condition nécessaire à l'existence des activités d'élevage.

En effet de nombreux pâturages seraient envahis par les eaux en cas de rupture de la digue.

Par ailleurs, parmi les plantes cultivées, les plus sensibles au sodium (en cas d'inondation par la mer) on trouve le trèfle, précisément l'une des sources les plus précieuses de plantes fourragères dans cette zone.

ELEVAGE
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	Conflits indirects possibles (voir pollution)
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	Soutien mutuel - fourrage
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	Soutien - abris bocagers
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits : occupation de l'espace
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien modéré : faible commercialisation locale mis à part laiteries
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Conflits : occupation de l'espace
TOURISME - LOISIRS	Soutien
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien
MILIEU NATUREL	

3) Pollutions - Nuisances

Les "courses", canaux, mollières doivent supporter des flux de pollution importants du fait des rejets des troupeaux mis en pâturage.

Aussi, bien qu'aucune analyse précise ne soit venue jusqu'à présent apporter des résultats tangibles dans ce domaine, les avis semblent converger de plus en plus vers la reconnaissance de l'impact de cette activité sur la pollution, en particulier dans les mollières de la Baie de Somme (cf. fiche pacages intermittents).

Une telle éventualité semble devoir être étudiée avec attention car elle pourrait conditionner, pour une part non négligeable, la salubrité de la Baie de Somme et donc des autres activités qui s'y exercent : le tourisme (plages ...) ou la conchyliculture.

Enfin, on doit noter les incidences de la laiterie de Verton (Pas-de-Calais) alimentée en partie par les élevages de vaches laitières de la Côte Picarde, responsable pour une part importante de la pollution en Baie d'Authie (1). Il en est de même de l'abattoir de Rue dont l'impact sur la qualité des eaux de la Maye n'est pas négligeable.

(1) Des installations d'épuration sont en cours de construction.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

- Un certain nombre d'éléments permettent de cerner les tendances d'évolution de l'élevage dans les Bas-Champs de Cayeux et du Marquenterre et de la Basse Vallée de la Somme.

- D'une part, le développement du drainage souterrain, l'entretien motorisé des canaux, la reconversion des près en terres tendent à faire disparaître les rideaux d'arbres. Cette banalisation du paysage - déjà entrevue dans le cas de l'agriculture - a des répercussions néfastes sur l'élevage en pâturage: les animaux ne trouvent plus certaines conditions utiles à leur développement (abris, fraîcheur ...).

- Par ailleurs, un certain nombre d'exploitations inférieures à 50 hectares, tendent à disparaître : beaucoup sont localisées sur le terroir de communes où l'élevage est l'activité agricole dominante, notamment dans la Basse Vallée de la Somme.

- Aucune hypothèse du développement des activités d'élevage dans le périmètre étudié ne peut se concevoir sans une restructuration des exploitations (remembrement nécessaire) afin de créer des grandes fermes d'élevage. Les conditions naturelles restant favorables aux cultures herbagères, le développement concurrentiel des labours qui semble s'amorcer n'est donc pas obligatoire.



1) Les interactions possibles avec les autres activités et le milieu

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

ELEVAGE
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	Conflits (cf. pollution)
AQUACULTURE	Conflits (cf. pollution)
PACAGES INTERMITTENTS	Soutien
AGRICULTURE	Soutien mutuel
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	Conflits possibles (lutte pour l'espace)
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits possibles
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	<u>Soutien</u>
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Conflits : occupation de l'espace
TOURISME - LOISIRS	Conflits et/ou soutien
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	Soutien à la formation (spécialisation, technicité de l'élevage)
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Soutien</u>
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien : valorisation des terres conquises
MILIEU NATUREL	

Principales interactions

- a) Activités de transformation des produits d'élevage, activités commerciales

L'hypothèse du développement de l'élevage ne devrait pas se concevoir sans une amélioration parallèle des activités aval. Il serait en effet souhaitable que les résultats positifs dus à une plus grande production en viande et en lait s'accompagnent d'une meilleure organisation des circuits commerciaux d'initiative locale.

- b) Pollutions - Nuisances

Même remarques que pour les interactions actuelles.

CONCLUSION

L'élevage occupe actuellement une place très importante sur la Côte Picarde.

Les aptitudes pédologiques et climatiques remarquables de la plaine maritime picarde (on y trouve les meilleurs pâturages du département) devraient donc aboutir, pour l'avenir, à maintenir voire à renforcer la vocation pastorale dans le périmètre du SAUM.

Bien évidemment tout ceci doit s'apprécier au sein du contexte national voire européen, actuellement peu favorable au développement de cette activité. De même, il faut également tenir compte de l'évolution technologique qui tend dans une certaine mesure à diminuer la superficie des prairies permanentes.

Toutefois, parmi les problèmes d'avenir qui nous paraissent les plus importants on relèvera surtout deux éléments :

- le nombre relativement faible d'activités aval (transformation, distribution). Il semble qu'il y ait un effort de réflexion à réaliser dans ce domaine.*
- les incidences de cette activité sur la pollution. Ceci constitue un problème sérieux ; probablement déjà à l'époque actuelle et davantage dans l'optique d'un développement de cette activité.*

Les répercussions de cette pollution sur d'autres activités particulièrement sensibles (tourisme, aquaculture, conchyliculture) seront donc à examiner de manière approfondie dans le cadre du SAUM.

SOURCES

- SAUM de la Côte Picarde : données agricoles -
Direction Départementale de l'Agriculture de la
Somme - 1976.
- Productions végétales et cheptel dans les
quatre cantons du P.A.R. - Chambre d'Agriculture
de la Somme - 1976.
- Groupe de réflexion sur l'Aménagement du
Marquenterre - Direction Départementale de
l'Agriculture de la Somme - janvier 1974.
- L'agriculture des Bas-Champs du Marquenterre -
Direction Départementale de l'Agriculture de la
Somme - 1977.
- Enquête Bas-Champs - Chambre d'Agriculture de
la Somme - Fédération Départementale des Syndicats
d'Exploitants agricoles de la Somme - 1974.

BOIS ET

FORETS



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Pour des raisons de simplification, nous avons traité, dans ce chapitre, non seulement les espaces boisés proprement dits (c'est-à-dire ceux dont les arbres constituent la partie principale de la végétation), mais également les espaces buissonneux et les dunes fixées y compris celles ne comportant qu'une strate herbacée (oyats par exemple).

➤ 1) Aspects quantitatifs locaux

A l'exception des dunes fixées au Nord par plantations volontaires, la quantification des surfaces boisées sur la Côte Picarde est très difficile.

En effet, par bois, sur un espace aussi plat et aussi fragile que celui qui s'étend dans le périmètre du SAUM, on peut entendre toute surface, même réduite, dont la végétation dépasse la strate herbacée.

Or, au Sud comme au Nord de la côte, de nombreux bosquets, groupements buissonneux, haies vives, concourent à couvrir des surfaces sans doute importantes mais très disséminées.

● a) Au Sud

Les espaces boisés les plus étendus sont : le Bois de Rompval, le Bois de Cise, de l'Héritier, Bois du Petit Pendé, Houdan, Bois Cassin, de Salomon, de Ribeaupillé, de Bretel, de Bonnanse etc ... auxquels il faut ajouter les dunes fixées par des pins et des argousiers entre Brighton et le Hourdel.

Dans les bois précités, les boisements en feuillus prédominent.

La toponymie locale laisse par ailleurs supposer que de nombreux déboisements ont eu lieu pour permettre l'extension des cultures.

● b) Au Nord

Il s'agit essentiellement des forêts de pins, représentant 1/4 de la surface

dunaire, soit environ 625 ha, auxquelles il faut ajouter 875 ha environ de dunes fixées par les oyats et argousiers. Les "pannes", plaines humides qui séparent les massifs dunaires, couvrent 500 ha, et sont colonisées par des troènes, saules, bouleaux, espèces annonciatrices de la constitution d'une forêt de feuillus.

En arrière des dunes, les haies vives du bocage et rideaux d'arbres sur les digues, constituent un trait prédominant du paysage. Il s'agit essentiellement d'ormes - sur les parties hautes - et de saules et peupliers dans les zones les plus humides.



Massif dunaire du Marquenterre : dunes fixées

► 2) La situation en Picardie

Concurrencés par une agriculture prospère, les espaces boisés ne représentent que 16 % du territoire picard soit un pourcentage nettement inférieur à la moyenne française (25 %). La Picardie produit essentiellement du frêne,

du merisier pour l'ébénisterie et la menuiserie (14 % de la production nationale) de le hêtre de la forêt de Crécy a une réputation nationale. La plus grosse production est celle du peuplier.

Les activités aval sont particulièrement faibles : le sciage n'est pratiqué qu'aux 2/3 en Picardie et 3/4 du bois d'oeuvre est utilisé en Belgique.

3) Les fonctions forestières

. Une forêt n'a pas pour unique fonction de produire du bois pour fournir des grumes et des bois d'oeuvre et de feu.

Elle a aussi indirectement ou directement pour fonction :

- - d'assurer *la protection* des espaces qu'elle couvre, en fixant les sols, en jouant le rôle de régulateur hydrologique et d'épurateur de l'air et donc de maintenir les équilibres biologiques (une simple haie peut jouer ce rôle).
- - de constituer des espaces récréatifs, pour des activités telles que la chasse, les promenades pédestres, équestres etc ...

. Dans le cas de l'espace étudié, ces 2 fonctions sont (ou pourraient être) largement développées du fait de la nécessité de fixer les sols dans certains secteurs et de la vocation récréative du littoral ;

En revanche, la fonction sylvicole directe ne semble pas à priori très favorisée, soit en raison de la nature des sols, soit encore du fait des conditions climatiques difficiles (vent).

BOIS - FORETS
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Soutien : paysage bocager nécessaire aux activités culturelles
ELEVAGE	Soutien : présence d'arbres apportant des abris aux animaux en pâturage
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits (entre le Hourdel et Brighton) cf. fiche Extractions
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Aucun soutien actuel
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	Soutien : zones attractives, d'accueil
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	<u>Soutien</u> : mesures de classement ou de protections à prendre
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	<u>Soutien</u>
MILIEU NATUREL	<u>Conflits et soutien</u>



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

Principales interactions



1) Protection du littoral

Au Nord de la Côte Picarde, la fixation artificielle du massif dunaire du Marquenterre a commencé dans le premier quart du XXème siècle et s'est intensifiée après la seconde Guerre Mondiale à la faveur notamment du "créneau" exceptionnel résultant de l'apparition de la myxomatose.

Ces travaux de fixation avaient pour principale motivation la préparation d'un accueil touristique ultérieur mais ils répondaient également, pour une large part, au souci de stabilisation d'un milieu qui de tous temps était resté relativement hostile à l'homme (envahissement des terres par les sables etc ...).

Actuellement, les dunes blanches ne représentent qu'environ 15 % de la surface totale. Elles résultent pour partie d'érosion naturelle dans des secteurs déserts non entretenus mais surtout d'une fréquentation humaine inorganisée à proximité des stations balnéaires existantes.



2) Milieu naturel

L'implantation massive de pins dans la zone dunaire au Nord de la Côte, semble être à l'origine de conflits avec le milieu biotique : modifications apportées à la faune, à la flore en raison surtout de l'abaissement de la nappe phréatique.

Cependant, d'une manière générale, l'existence d'espaces boisés ne peut être que bénéfique au milieu abiotique (comme on l'a vu en partie I) : épuration de l'air, régulation des eaux, fixation des sols.

3) Réglementation - Mesures de protection

L'existence de bois, bosquets etc... et leur maintien va de pair avec la mise en place de mesures de protection, voir de classement. Les POS en cours d'élaboration garantissent de manière générale la pérennité de ces espaces. Il en est de même de l'inscription ou du classement à l'inventaire des sites pour certains secteurs (Bois de Cise et Saint-Valery).

On notera toutefois le cas du Bois de Bonnanse considérablement réduit ces dernières années.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

Dans la mesure où l'existence de bois et forêts dans le périmètre étudié n'est actuellement à l'origine d'aucune production à valeur commerciale notable susceptible d'alimenter l'économie locale, les hypothèses d'avenir des surfaces boisées semblent devoir se poser essentiellement dans le cadre des fonctions définies plus haut : à savoir la protection d'espaces naturels (fixation des sols, rôle d'écran pour le micro-climat arrière littoral) et la fonction d'accueil.

Toutefois, il conviendrait malgré tout de faire le point de manière précise et définitive sur l'intérêt sylvicole du boisement des dunes.

Les travaux qui seront réalisés sur les terrains dont le conservatoire du Littoral envisage l'acquisition pourront représenter un champ d'expérience pour cette question.

➤ 1) Interactions avec les autres activités et le milieu

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Les conséquences les plus importantes concerneraient :

- a) Les activités de tourisme et de loisirs

L'attraction visuelle que constitue un espace boisé, alliée aux fonctions d'accueil pour des activités telles que randonnées à pied, à cheval etc ... ne pourrait qu'être accentuée dans le cas du développement des zones boisées.

L'attrait touristique de la Côte Picarde en serait donc conforté.

- b) Le milieu naturel

Les risques de déséquilibres du milieu biotique au sein des plantations de

BOIS - FORETS
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Conflits (occupation de l'espace)
ELEVAGE	Conflits : idem
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien (dans le cas d'activité aval)
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Conflits (occupation de l'espace)
TOURISME - LOISIRS	<u>Soutien</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	Soutien : mesures diverses
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien
MILIEU NATUREL	

pins, déjà mis en évidence en partie I, pourraient se poser de manière plus aigüe, dans l'hypothèse de leur extension.

Partout, où cela est possible, il serait donc souhaitable d'envisager, la constitution d'une forêt de feuillus, à partir de la colonisation arborée des "pannes" - décrite en partie I -, plus en équilibre avec le milieu.

D'une manière générale, les conditions climatiques et pédologiques étant favorables aux boisements, (à part le vent), la constitution ou reconstitution de bois, ne pourrait être sans doute, que bénéfique au milieu naturel.



Dunes entre Quend et Fort-Mahon : dunes blanches

CONCLUSION

Le problème des bois et forêts sur la Côte Picarde nous paraît concerner avant tout le massif dunaire du Marquenterre et dans une moindre mesure les dunes situées au Sud de la Baie de Somme entre le Hourdel et Cayeux.

Rappelons ici que nous y avons inclus les problèmes de fixation par d'autres espèces que celles strictement aborescentes (oyats, argousiers).

Ainsi, le SAUM de la Côte Picarde devrait être l'occasion de la mise en place d'une grande politique de gestion et d'entretien des dunes, nécessaire en raison même de la nature du milieu mais aussi et surtout du fait du développement prévu des activités de tourisme et de loisirs.

De nouveaux textes législatifs et réglementaires (1) ouvrent de nouvelles possibilités permettant le classement des forêts littorales en forêts de protection. Le SAUM pourrait donc, en ce qui concerne la Côte Picarde, représenter le moyen de leur application.

Pour les autres secteurs, l'absence d'un intérêt sylvicole réel compte tenu de la concurrence exercée par la haute productivité de l'agriculture et de l'élevage ne permet pas d'envisager un développement important des surfaces boisées.

Cependant, il convient de statuer sur l'existant et notamment sur le maintien des qualités bocagères de l'arrière-pays, tant en raison de leur valeur récréative et esthétique que de leur rôle agricole et pastoral.

(1) articles 187 et 187 bis (loi du 10.07.1976) du Code Forestier décret n° 78808 du 01.08.1978 (J.O. du 02.08.1978)

SOURCES

- *Connaissance de la Picardie - Tiré à part du n° 24 Spécial de Picardie Information - janvier 1977.*

- *Groupe de réflexion sur l'Aménagement du Marquenterre. Direction Départementale de l'agriculture de la Somme - janvier 1974.*

- *Cartes I.G.N. : Rue n° 1 - 2
Rue n° 5 - 6
Saint-Valery n° 1 - 2
Saint-Valery n° 3 - 4
Saint-Valery n° 5 - 6
Eu n° 7 - 8*

au 1/25 000.

EXTRACTIONS SUR
LE DPM (1) ET A
L'INTERIEUR DES TERRES

(1) Domaine Public Maritime



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1) Les gisements exploités

Dans les Bas-Champs de Cayeux et dans les Bas-Champs du Marquenterre, sont exploités : des gisements de *galets, graviers et sables*, correspondant aux *cordons littoraux et pouliers* (1) *successifs* résultant des diverses positions occupées par la mer, au cours du quaternaire.

- a) Au Sud de la Côte, sont exploités essentiellement les galets et graviers reposant sur des couches de sable issues des cordons et pouliers du dunkerquois et actuels limitant les Bas-Champs de Cayeux dans leur partie Ouest : les réserves sont estimées à 25 millions de m³, soit environ 675 ha (il s'agit d'une estimation concernant uniquement la lère couche de galets en surface, c'est-à-dire aisément exploitable ; ces réserves sont, par ailleurs, fonction du transit littoral actuel).

Cependant, une partie du cordon pléistocène - bordant la falaise morte - est exploité entre *Lanchères et Herlicourt* : il s'agit de galets englobés dans des sables et graviers, sur 5 m d'épaisseur, estimés à 2 millions de m³, sur 40 ha (cette réserve disponible n'évolue plus : elle est fixée et immuable).

- b) Au Nord de la Côte, dans le cadre du périmètre du SAUM, l'exploitation concerne essentiellement le cordon littoral pléistocène traversant le territoire du Crotoy (foraine de Saint-Firmin). Le volume en est estimé à 170 millions de m³ : il s'agit de galets, enrobés dans une gangue sableuse, et assez en profondeur (entre -10 m et +10 m ; ici aussi la réserve disponible n'évolue plus).

Ces gisements sont exploités pour l'intérêt économique qu'ils représentent, du fait de leur teneur en silice pratiquement pure (les galets sont issus des

(1) non des flèches de sables et galets qui progressent à l'entrée des baies, mais d'un seul côté.

silex de la craie à partir de la destruction des falaises crayeuses côtières); par ailleurs, l'homogénéité des matériaux, qui diminue de la côte vers l'intérieur est un critère de choix des sites d'extraction pour les exploitants.

➤ 2) Les formes de l'activité, les techniques employées, l'utilisation des matériaux et les aspects socio-professionnels

● a) Les sites

Les activités d'extraction et de ramassage des galets, sables et graviers ont lieu au Sud et au Nord de la Côte Picarde.

- - Au Sud de la Côte, l'emprise sur le D.P.M. est localisée entre la Plage de Cayeux et la Plage de Brighton, sur 3 km.

Plus à l'intérieur des terres, le Hable d'Ault a été le lieu de nombreuses concessions communales (communes de Cayeux et Woignarue essentiellement) : actuellement sont exploités 3 ha seulement mais avec possibilités d'extension de 5 ha sur la commune de Woignarue.

Du Hourdel à la Mollière, 70 ha sont également exploités (sur 112 concédés).

Au total, 73 ha sont réellement le lieu d'extractions - sans compter le D.P.M. - en 1978, mais les surfaces nécessaires à chaque exploitation, ainsi que les nombreuses carrières abandonnées représentent une emprise bien supérieure : bien qu'il soit difficile de l'estimer exactement elle atteint certainement 230 ha - au moins - .

Sur la falaise morte, à Herlicourt (commune de Lanchères) 97 ares sont exploités sur une propriété privée.

- - Au Nord de la Côte, aucune concession n'existe sur le D.P.M. C'est essentiellement le territoire de la commune du Crotoy qui est concerné.

De La Bassée à Saint-Firmin, 122 ha sont exploités, pour un périmètre d'autorisation de 173 hectares, sur propriétés privées essentiellement. Les carrières à l'abandon sont moins nombreuses qu'au Sud.

. Au total, du Nord au Sud de la Côte, c'est sans doute au moins 400 hectares d'emprises que constituent les carrières. Par ailleurs, les surfaces en eau sont importantes. Ainsi au Sud de Cayeux, dans les Bas-Champs du même nom, deux "trous" de 16 et 10 ha, plus ou moins remplis d'eau selon les périodes de l'année, sont les témoins d'anciennes exploitations abandonnées.

Au Nord de la Baie de Somme, dans les exploitations en cours, 26 ha sont en eau de façon plus ou moins permanente.

L'impact spatial et visuel des carrières est donc important.

● b) Les techniques employées et les utilisations des matériaux extraits

. Les techniques utilisées sont différentes selon le matériau recherché, mais également selon le gisement exploité (profondeur, difficultés d'accès, clauses restrictives prévues dans le permis d'exploitation).

Ainsi les galets ronds de l'estran sont utilisés tels quels et exigent un tri manuel alors que ceux résultant d'extractions sont destinés au concassage mécanique.

Toutes les autres concessions et propriétés sont exploitées à l'aide d'engins pratiquant une extraction à des profondeurs plus ou moins grandes.

. Les matériaux ainsi extraits ont deux finalités principales. Ils sont utilisés :

- 1 - soit pour la viabilisation et la construction
- 2 - soit comme matières premières pour la décoration, l'industrie céramique, les bétons blancs, les peintures, les abrasifs ...

Dans le 1er cas, il s'agit de sables fins et gros, gravillons, graviers et galets des gisements des Bas-Champs du Marquenterre. Ces sédiments sont triés, criblés, calibrés, concassés si nécessaire, avant commercialisation le plus souvent par les mêmes entreprises qui les extraient.

Dans les Bas-Champs de Cayeux, au Sud du Hable d'Ault et sur le gisement d'Herlicourt, les matériaux extraits ont aussi cette finalité.

Dans le 2ème cas, il s'agit de matériaux souvent subissant une certaine élaboration. On utilise et on traite les galets "crus" (tels quels) et les galets "cuits" (calcinés).

Les galets crus subissent un concassage lorsqu'ils sont destinés à être agents de sablage, ou de filtration d'eau. Les galets cuits sont calcinés à des températures plus ou moins élevées (1 000°, 1 200°, 1 600°) selon leurs utilisations ultérieures.

Des établissements locaux de traitement qui peuvent être eux-mêmes exploitants, effectuent ces opérations. Celles-ci n'étant pas toutes réalisables dans chaque usine de traitement, les interactions entre exploitants et les différents établissements sont nombreuses.

- c) Aspects socio-professionnels

La mécanisation assez intensive de ces activités aboutit à un nombre d'emplois relativement peu important en regard de leur impact économique et spatial : 150 (en 1975), en comptant les emplois dus aux traitements sur place. Ce nombre cadre toutefois bien avec le total français pour l'extraction des granulats : 25 000 personnes en vivant, en comptant les emplois amont (construction de matériel) et aval (transformations et transports).

Sur la Côte Picarde, le nombre des emplois amont est difficilement évaluable et de nombreux emplois indirects aval ne sont pas comptabilisés : transporteurs locaux et nationaux (camions et SNCF), personnel travaillant sur le Port de Saint-Valery.

La main-d'oeuvre utilisée pour le ramassage, l'extraction et les traitements sur place, est employée par un petit nombre d'exploitants, organisés en structures diverses : Société, Entreprise, Compagnie, Groupement en GIE, voir propriétaire unique. Dans le périmètre du SAUM, on compte 8 exploitants légalement déclarés : 5 au Sud de la Côte, 3 au Nord.

L'arrêté Préfectoral qui autorise la mise en exploitation d'une carrière (obligation depuis le 02.01.1970) fixe la durée de cette exploitation : elle est généralement de 7 à 10 ans, avec possibilité de reconduction annuelle à

l'échéance de la validité du permis.

Au total, il y a donc, à la fois, plus d'exploitants au Sud qu'au Nord et c'est au Sud de la côte, également, que l'utilisation des matériaux est la plus diversifiée.

Corrélativement, l'interdépendance des exploitants et usines de traitement est plus grande au Sud qu'au Nord de la côte.



Extractions à Saint-Firmin

► 3) La production et son impact sur l'économie locale

● a) La production

Il est assez difficile de connaître la production, en tonnes, des galets extraits au Sud de la côte, du fait des interférences entre les divers exploitants. On peut cependant estimer que la production (1974-1975) était comprise entre 300 à 500 000 tonnes au Sud alors qu'au Nord, elle atteignait

970 000 t environ à la même époque. Au total, une hypothèse de plus d'un million de tonnes/an est envisageable. Or la France produit 350 millions de tonnes de granulats par an ; en tonnage la Côte Picarde n'occupe donc pas un rang important.

Ceci toutefois, est à nuancer car du fait de l'absence de gisements dans le Nord - Pas-de-Calais et de la situation de la Côte Picarde, le peu de matériaux qui s'y trouve est très convoité par les utilisateurs des départements voisins.

● b) Valeur commerciale de la production et conséquences économiques

La valeur commerciale de cette production est très variable selon l'utilisation future des matériaux. Ainsi en 1974, les matériaux extraits destinés à la viabilisation et à la construction (et qui sont utilisés pour l'économie locale essentiellement), ont représenté 2 millions de francs. Les matériaux à usages dits "nobles" (décoration, porcelaine, abrasifs) vendus en France et exportés à l'étranger ont représenté 26 millions de francs soit 13 fois plus que la lère catégorie de sédiments extraits.

L'économie locale est donc directement alimentée par les matériaux ayant la valeur commerciale la plus faible (prix de vente entre 9 à 10 FRS/tonne) et qui sont très aisément concurrencés. Cependant ces sédiments, pour la quasi totalité extraits dans le Nord de la Côte, sont en réserve importante.

Les matériaux dits "nobles" ont un prix de vente pouvant varier entre 100 FRS et 500 FRS la tonne et ce sont les sédiments extraits sur le Domaine Public Maritime qui ont la plus forte valeur économique.

Les concurrences les plus fortes proviennent des autres industries de la céramique en France, et, pour les abrasifs et produits de filtration d'eaux, des produits américains et danois.

Les pays étrangers intéressés par ces matériaux sont : l'Angleterre, la République Fédérale Allemande, le Japon. Ce dernier a été, jusqu'en 1975 environ, un des destinataires principaux d'une grande partie des galets ramassés sur le Domaine Public Maritime.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

1) Défense contre la mer

L'exploitation sur le Domaine Public Maritime au Sud de la Côte, ou en arrière de celui-ci semble avoir des incidences importantes sur la tenue de la digue protégeant les Bas-Champs.

Cette quasi incompatibilité entre les 2 activités est cependant tempérée par les mesures restrictives prises (réglementation des ramassages sur le D.P.M., pas d'autorisation d'extraire à moins de 150 m du rivage).

Le problème reste néanmoins très important.

2) Activités portuaires de Saint-Valery-sur-Somme

La totalité des matériaux exportés transite par le port de Saint-Valery et les tonnages ont toujours été, entre 1970 et 1977, supérieurs à 22 000 tonnes. Par rapport au total des exportations de ce port (toutes catégories confondues) la part des galets et sous-produits des galets, n'a jamais été inférieure au tiers jusqu'en 1975. Depuis 1976, cette part semble se maintenir entre le tiers et le quart, du fait d'une part de la diminution des tonnages produits, et d'autre part, d'une augmentation des autres types d'exportations.

L'activité du Port de Saint-Valery jouit donc d'un soutien important, du fait des extractions de galets sur la Côte Picarde ; celles-ci peuvent même apparaître comme un des facteurs essentiels au maintien des activités portuaires de Saint-Valery.

3) Pollutions et nuisances

Les exploitations de galets engendrent des pollutions et nuisances diverses :

EXTRACTIONS DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME ET A L'INTERIEUR
(Actuel) DES TERRES

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Conflits : utilisation de l'espace
ELEVAGE	Conflits : idem
BOIS - FORETS	Conflits : entre le Hurdel et Brighton
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : activités dépendantes
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	<u>Conflits et soutien</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	Conflits : avec lois et règles en vigueur, exploitations non déclarées, mares de chasses creusées sans autorisation etc
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	<u>Soutien</u> : activités portuaires - utilisation de matériaux
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Soutien</u>
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	<u>Conflits</u>
MILIEU NATUREL	Conflits : modification du milieu

bruits du matériel mobile, poussières soulevées, résidus de lavages et traces d'hydrocarbures (laissées par les engins) dans les carrières en eau. Les risques de pollution de la nappe phréatique, par percolation des eaux de pluie, ne sont pas exclus. Par ailleurs, la tendance à utiliser les "trous" d'exploitations abandonnées en décharges, le plus souvent sauvages, ne peuvent qu'engendrer des nuisances pour la nappe outre *la dégradation des sites*, non négligeable que cela entraîne.

4) Les activités de loisirs et de tourisme

Sur les sites actuellement exploités, les activités touristiques et de loisirs sont peu développées. Les risques de conflits sont donc faibles, l'activité principale, la chasse, se pratiquant surtout la nuit.

Les activités d'extraction ont toutefois indirectement un impact important sur les conditions d'exercice du tourisme et des loisirs au Sud de la Baie de Same.

Que se soient les installations de traitement ou les ballastières, leur impact est tel qu'il constitue une atteinte extrêmement préjudiciable à l'attractivité touristique du secteur.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

Les extractions sur le Domaine Public Maritime et à l'intérieur des terres, au Nord et au Sud de la Côte Picarde, constituent une activité "encombrante" à maints égards. Toutefois, bien que la valeur commerciale des matériaux soit fort variable, que la concurrence avec d'autres lieux d'extractions ou des produits de synthèse soit de plus en plus forte, il n'en reste pas moins que l'impact socio-économique de cette activité constitue un facteur déterminant au maintien - sinon au développement - de celle-ci, au moins dans le court terme.

Par ailleurs, la diminution des ressources en granulats alluvionnaires ainsi que l'absence actuelle de toute exploitation de gisements marins au large de la Côte Picarde, devraient accroître l'intérêt porté aux galets, graviers et sables actuellement extraits sur la Côte.

Enfin la notion de carrières comme *occupation temporaire du sol* s'affirme de plus en plus. En effet, l'impossibilité de stopper des exploitations dans l'immédiat peut être palliée par :

- une remise en état imposée aux exploitants dans des conditions fixées par l'autorisation d'exploiter.

Cette obligation concerne toutes les carrières ouvertes après le 01.10.1971.

- l'utilisation de la *taxe parafiscale* sur les granulats pour des actions de réhabilitation des sites antérieurement exploités.

Les tendances actuelles d'évolution des activités d'extractions font apparaître un relatif déséquilibre entre :

- le Sud de la Côte Picarde où le rythme d'extraction semble plutôt diminuer à l'exception peut-être du secteur du Hourdel.

- et le Nord de la Côte Picarde où l'importance des gisements laisse augurer un maintien davantage prolongé de ces activités.

Les hypothèses d'avenir les plus probables semblent donc plutôt s'orienter vers la diminution ou le statu quo que vers un développement important.

INTERACTIONS PAR RAPPORT AUX AUTRES ACTIVITES ET AU MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

1) Défense contre la mer

Les remarques énoncées lors du précédent chapitre sont à renforcer dans l'optique de la poursuite des extractions. Ceci s'impose d'autant plus que d'importants travaux sont envisagés pour la protection des Bas-Champs de Cayeux.

2) Réglementation - Mesures d'organisation

Les activités d'extraction posent des problèmes d'application de la réglementation sur la Côte Picarde.

Leur maintien voire leur développement risque donc d'engendrer de nouveaux conflits tant par rapport au milieu naturel que par rapport à d'autres activités. Un effort de rationalisation est donc à entreprendre.

Dans cette optique, un premier pas a été accompli avec la réalisation grâce au SAUM, d'un inventaire des gisements de matériaux au Sud de la Baie de Somme. Les conclusions de cette étude (BRGM) devraient être disponible rapidement et aider à asseoir une véritable organisation de ces activités.

3) Tourisme et Loisirs

En liaison avec le point précédent, il n'est guère possible d'ignorer dans le cadre du SAUM, l'impact particulièrement négatif des extractions sur l'attractivité touristique, notamment au Sud de la Côte.

A l'inverse, une meilleure organisation de ces activités pourrait non seulement atténuer les conflits mais conforter une politique touristique notamment par l'utilisation qui peut être faite - après extraction - des plans d'eau.

EXTRACTIONS SUR LE D.P.M. ET A L'INTERIEUR DES TERRES
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	Soutien : utilisation éventuelle de plans d'eau
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Conflits : occupation de l'espace
ELEVAGE	Conflits : idem
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : (cf. partie II)
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	<u>Soutien et conflits</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	<u>Conflits</u>
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Soutien (cf. partie II)
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : accroissement des nuisances si la réglementation est insuffisante
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	<u>Conflits</u>
MILIEU NATUREL	Conflits (cf. partie II)

CONCLUSION

Les activités d'extraction sur le littoral picard occupent une place particulièrement conflictuelle par rapport aux autres activités.

Le problème de leur avenir figure par conséquent parmi les plus importants à résoudre dans le cadre du SAUM.

Ce dernier devrait pouvoir constituer l'instrument d'une véritable réorganisation de cet important secteur économique pendant qu'il en est encore temps.

Faute de cette réflexion, il est probable que l'émergence ou le développement d'autres activités (tourisme, aquaculture etc...) associée aux coûteux investissements mis en oeuvre pour protéger le littoral aboutira peut être tôt ou tard à exclure plus ou moins brutalement ce secteur.

Il est donc urgent, si l'on souhaite encore lui offrir des conditions d'avenir, de réfléchir à ce problème particulièrement complexe et pour lequel, la notion d'arbitrage qui se situe au centre du SAUM prend ici tout son sens.

SOURCES

- Texte rédigé dans le cadre de la préparation du Livre Blanc, pour le Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer. Arrondissement minéralogique de Picardie - octobre 1976.

- Evolution de la Côte Picarde et de la Baie de Somme - OREAP septembre 1975 - J. DILUCA

- Gisements de sables et graviers marins des Bas-Champs de Cayeux - Etude BRGM et carte - 1977-1978

Les carrières, richesse ou plaie ? Ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Artisanat - septembre 1977.

Commune du Crotoy - Secteur des carrières - Plan de réaménagement - E. WIENER - Direction Départementale de l'Équipement de la Somme - mars 1977.

EXTRACTION DE
GRANULATS MARINS



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Les sables et graviers, appelés également granulats constituent des matériaux indispensables dans la plupart des procédés techniques actuels de construction.

Pour l'essentiel, ces matériaux proviennent d'extractions réalisées en milieu terrestre et, le plus souvent, dans les vallées.

Or, outre les problèmes d'environnement de plus en plus nombreux que posent ces activités d'extractions, on doit également constater que les réserves disponibles en milieu terrestre sont en voie d'épuisement rapide.

Dans ces conditions, les prospections se sont récemment orientées vers le milieu marin et, à l'heure actuelle, des extractions en mer existent déjà au large de certaines côtes françaises.

Intervenant dans un milieu encore quasiment naturel, cette évolution technologique n'est pas sans poser des problèmes considérables.

En ce qui concerne la Côte Picarde, nous disposons actuellement de quelques éléments d'appréciation.

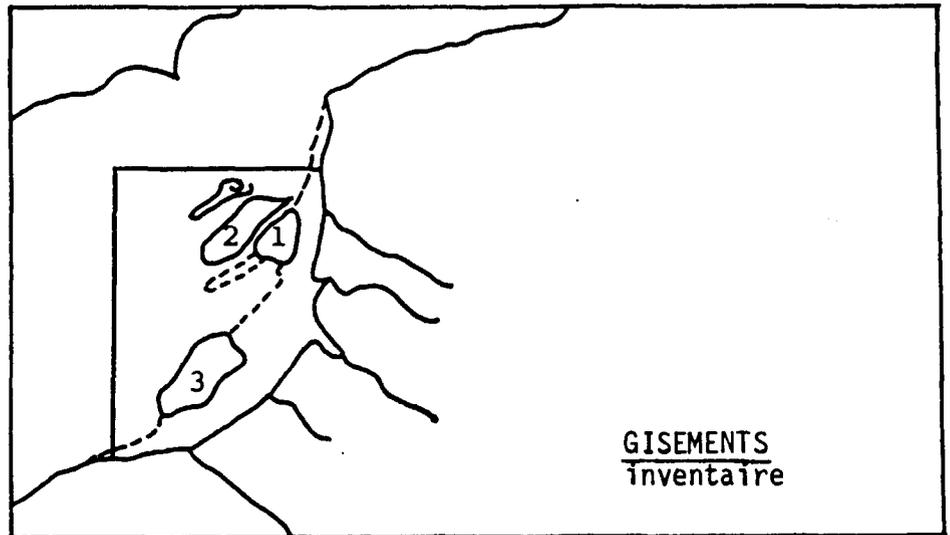
En effet, un inventaire des gisements en Manche Orientale et Centrale a été réalisé en 1968 par le CNEOX (1) et le DITEIM (2) puis en 1972 par le BEICIP (3).

Il faut néanmoins préciser que les zones recensées actuellement comme étant les plus riches ne se trouvent pas exactement au droit du littoral picard mais au Nord et au Sud de celui-ci (voir carte page suivante).

(1) CNEOX : Centre National d'Exploitation des Océans

(2) DITEIM : Direction de la Technologie, de l'Environnement industriel et des Mines

(3) BEICIP : Bureau d'Etudes Industrielles et de Coopération de l'Institut Français du Pétrole



D'une manière générale, les gisements découverts dans le secteur Manche Est et Manche Centrale font apparaître l'existence de dépôts de galets et graves de silex associés à des sables qui représentent un volume total estimé à 2 milliards 500 millions de m³ (soit environ 5 milliards de tonnes).

En comparant ces chiffres avec les gisements par ailleurs inventoriés sur l'ensemble du littoral français, on peut considérer que la Manche Orientale et Centrale constitue un secteur particulièrement riche en matériaux.

A ceci s'ajoute le fait que la faible profondeur des fonds dans cette zone, rend les gisements répertoriés facilement accessibles eu égard aux possibilités techniques actuelles d'extractions (par 25 à 30 m de profondeur maximum)



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

L'absence actuelle d'extractions dans le secteur concerné par le SAUM de la Côte Picarde, ne permet d'envisager que des interactions potentielles entre cette activité et les autres activités ou le milieu.

Nous traiterons donc de celles-ci dans le cadre du chapitre III consacré aux aspects prospectifs.

EXTRACTION DE GRANULATS MARINS
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	<u>Conflits</u>
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	<u>Conflits</u>
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien : activités connexes
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	Conflits : plaisance ...
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	Conflits et soutien : à la fois recherche d'une organisation rationnelle de l'activité et risques d'infraction
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : (turbidité, traces d'hydrocarbures, des engrais ...)
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	<u>Conflits</u>



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

Cette activité n'étant pas présente actuellement sur la Côte Picarde, la seule hypothèse de changement qui peut être formulée concerne son éventuelle apparition à terme plus ou moins rapproché.

Cette hypothèse de développement doit être sérieusement prise en compte dans la mesure où les grandes concentrations démo-économiques du Nord de la France, (Région parisienne, Basse Seine, Région Nord), laissent augurer une demande croissante de ces matériaux alors que les réserves terrestres du secteur sont particulièrement faibles.

Dans l'état actuel de nos connaissances et dans l'éventualité où de nouveaux sites marins situés à proximité du littoral picard viendraient à être découverts, quelles pourraient être les conséquences du développement de ces activités ? (Voir tableau d'ensemble ci-contre).

Principales interactions

- a) Des risques de conflits par rapport à la protection du milieu naturel

Les risques de détérioration du stock d'organismes vivants ne seraient pas négligeables, notamment en ce qui concerne les espèces vivant sur ou à proximité des fonds. Selon les analyses existantes les facteurs de destruction proviendraient, essentiellement, de l'augmentation de la turbidité (1) de l'eau et de la diminution consécutive de la lumière qu'elle entraîne. Ceci réduirait la production planctonique et, par conséquent, la quantité de nourriture offerte aux espèces supérieures.

Par ailleurs, l'augmentation des matières inertes diffusées dans l'eau, serait susceptible d'agir directement sur les espèces supérieures (poissons, coquillages) par altération des branchies.

(1) teneur en matières en suspension dans l'eau

Quant aux zones de frayères de harengs, elles sont aussi très souvent des zones de gravières et par conséquent seront directement menacées par les exploitations.

Etant donné la technologie actuelle des extractions, il semblerait que la frange littorale, la plus riche et la plus vulnérable en ce qui concerne la production biologique, n'aurait pas à subir d'incidences importantes sur le plan écologique. Néanmoins, il conviendrait de ne pas mésestimer les problèmes d'érosion de la côte, qui pourraient résulter du creusement de gravières à proximité.

En conséquence, tous les sites devraient être soumis, comme pour les sites terrestres, à une autorisation de mise en exploitation faisant respecter les conditions nécessaires à la protection du milieu.

La question est donc posée, face à l'ensemble de ces préoccupations, de savoir si, dans le cadre du SAUM, des prospections plus précises seraient éventuellement à réaliser pour mieux cerner ces problèmes.

- b) Des conflits possibles face au maintien de la pêche professionnelle

Une éventuelle diminution du stock des pêcheries résultant des phénomènes exposés au point précédent apparaît maintenant probable.

Par ailleurs, la technique du chalutage serait probablement incompatible avec une topographie des fonds résultant d'extractions. Ceci vaudrait, surtout, pour les excavations qui pourraient être creusées par suite d'extractions dans les vallées sous-marines (Manche Centrale).

En tout état de cause, il s'avèrerait nécessaire de réaliser un balisage des sites prospectés afin de prévenir au maximum les accidents.

- c) Des conflits éventuels face aux extractions terrestres

Dans l'éventualité où des gisements au large de la Côte Picarde viendraient à être exploités, un problème de concurrence pourrait se poser face aux extractions effectuées sur le Domaine Public Maritime et à l'intérieur des terres.

En effet, les différences technologiques importantes entre les modalités d'extraction en milieu marin et en milieu terrestre ne permettent pas à priori de penser qu'il existe une filiation "naturelle" entre les entreprises implantées localement et celles susceptibles de développer une activité d'extraction marine.

En outre, comme les conditions spécifiques du littoral ne semblent guère favorables à l'accès à terre des matériaux extraits (problème des marées) il paraît difficile d'envisager favorablement un traitement et une commercialisation sur place faite à partir de gisements exploités au large.

CONCLUSION

Le développement à échéance de 10 à 20 ans d'extractions d'agrégats marins en Manche Centrale et Orientale est une hypothèse sérieuse à retenir.

Pour la Côte Picarde toutefois une telle activité semble à priori comporter davantage d'inconvénients que d'avantages (1).

Indépendamment des conflits possibles avec la pêche et le milieu qui sont également importants, deux problèmes fondamentaux se posent et méritent une réflexion approfondie :

- une vocation portuaire liée à cette activité est-elle possible sur la Côte Picarde, compte tenu des handicaps naturels des ports (marées, divagation des chenaux etc ...) ?

- est-il concevable que les exploitants locaux de matériaux orientent tout ou partie de leurs activités dans ce domaine ?

(1) cf. dans la fiche hydro-carbures, la motion présentée à ce sujet par les élus de la CLAU en juillet 1973

SOURCES

- Texte rédigé dans le cadre de la préparation du Livre Blanc pour le Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer - Arrondissement Minéralogique de Picardie - octobre 1976.
- Les carrières, richesse ou plaie ? Ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Artisanat septembre 1977.
- Bulletin de liaison, spécial IV - Ministère de l'Équipement - juin 1977.
- Les granulats marins - Le granulat n° 7, décembre 1977 - Service d'Information de l'Union Nationale des producteurs de granulats.

ACTIVITES INDUSTRIELLES
ARTISANALES ET
COMMERCIALES
LIEES A LA MER



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Les activités industrielles, artisanales et commerciales, liées aux milieux proches de la mer, sont assez peu représentées sur la Côte Picarde. Le niveau artisanal est, par ailleurs, rarement dépassé.

L'exploitation des ressources de la mer (poissons, crustacés, coquillages) et des gisements de galets, sont à l'origine des principales activités existantes.

Par ailleurs, le tourisme estival conforte solidement certains commerces locaux et soutient les entreprises de construction.

➤ 1) L'exploitation des ressources de la mer

(Voir fiches conchyliculture et pêche professionnelle)

● a) La station d'épuration des coquillages

Les Baies de Somme et d'Authie ayant été classées insalubres, une *Station d'Épuration des coquillages* s'est ouverte en 1971, au Crotoy dans laquelle toute la production est traitée obligatoirement. Elle est organisée en G.I.E. dit GERASOM, composé d'actionnaires qui sont en même temps expéditeurs de leurs propres produits.

Les membres commerçants de la GERASOM sont au nombre d'une vingtaine (1). La capacité de traitement de la Station est environ de 18 à 20 tonnes/jour, ce qui est supérieur à la production réelle actuelle.

● b) La pêche

La pêche est à l'origine d'une production commercialisée essentiellement par des mareyeurs locaux, aucun des 3 ports de pêche picards ne possédant de place à la criée.

(1) données 1975 - 1976.

Il existe 6 (1) mareyeurs-expéditeurs au Crotoy, 3 à Saint-Valery et 1 au Hourdel : ceux-ci commercialisent la production (achetée sans enchères) à partir de leurs ateliers de mareyage ou la vendent aux enchères à Boulogne ou à Dieppe.

En ce qui concerne la production des coques dans les Baies de Somme et d'Authie, leur commercialisation est le fait des expéditeurs-actionnaires (2) du GIE-GEBASOM, qui sont de 3 ordres :

- soit des mareyeurs (6) commercialisant des coquillages en plus du poisson et des crustacés.

- soit des pêcheurs-expéditeurs (3) vendant les produits de leur pêche lorsqu'à la mauvaise saison, ils se transforment en hénéoniers.

- soit des adhérents sans titre professionnel (10) qui ne commercialisent que les coques.

Au total, à peine plus de 20 personnes détiennent la commercialisation des produits de la mer et des baies. Mais ces expéditeurs font vivre les hénéoniers qui leur sont abonnés : au total c'est donc environ 200 personnes qui vivent du ramassage et de la commercialisation des coques.

● c) Les chantiers navals

La pêche côtière à partir des 3 ports de la Baie de Somme alimente la construction de bateaux en bois dans 2 petits chantiers navals implantés à Saint-Valery-sur-Somme. Ceux-ci emploient 1 à 2 ouvriers et réalisent en moyenne 2 navires par an, les tonnages étant compris entre 8 et 17 tonnes. Un 3ème chantier naval, installé à Saint-Valery emploie 18 ouvriers et a construit le 1er chalutier en plastique de la Baie.

▶ 2) Les extractions de galets et les usines de traitement

(Voir fiche : extractions terrestres)

(1) données 1975-1976

(2) Chiffres 1975-1976

L'exploitation des cordons de galets, sables et graviers, au Nord et au Sud de la Côte Picarde, est à l'origine d'activités extractions organisées par un petit nombre d'exploitants (1) constitués en Sociétés, Compagnie, GIE ...

Les emplois sur les sites d'extractions sont faibles du fait de la régression du ramassage à la main de certains galets sur le Domaine Public Maritime et de la mécanisation, de plus en plus développée, des opérations.



*Mise en caisse des coques
(photo C.C.I. d'Abbeville)*

Selon la finalité des matériaux extraits, des opérations aval sont effectuées : triage, criblage, calibrage, concassage, calcination etc... Les établissements qui effectuent ces traitements (2) sont souvent eux-mêmes exploitants, et réalisent donc la plupart des transformations d'amont en aval.

(1) 8 légalement déclarés début 1978

(2) Usines à : Cayeux-sur-Mer, le Hourdel et Woignarue

La commercialisation de cette production s'effectue en partie sur place : c'est le cas des matériaux destinés à la viabilisation et à la construction, utilisés pour l'économie locale essentiellement, mais qui ont la valeur commerciale la plus faible, comparée à celle des matériaux dits "nobles" (pour la porcelaine, les peintures etc...).

Ces derniers alimentent en grande partie (1/3 environ des tonnages exportés) (1) le port de commerce de Saint-Valery-sur-Somme.

Au total, en comptant les emplois aval comptabilisables (transporteurs au port de Saint-Valery etc ...) c'est 150 emplois environ qui sont ainsi fournis par les activités extractions.

3) Activités liées au tourisme estival

● a) Entreprises du bâtiment et des travaux publics

Le parc des résidences secondaires (voir fiche Urbanisation) est supérieur au parc des résidences principales dans le périmètre étudié. Le secteur de la construction est en pleine croissance.

Les entreprises locales du bâtiment et des travaux publics, de petite taille et dispersées, participent à l'effort de construction, mais sont fortement concurrencées par des entreprises extérieures qui proposent des prix compétitifs en rapport avec le soutien financier important dont elles disposent.

Le secteur du bâtiments et travaux publics totalise 82 actifs à Cayeux, 61 à Quend et 74 à Fort-Mahon (2).

● b) Armature commerciale

Un certain nombre de commerces locaux ne sont ouverts que pendant la saison touristique estivale : l'armature commerciale, supérieure aux besoins de la population résidant sur place toute l'année, est pourtant insuffisante pendant l'été. Cette situation a une forte incidence sur la rentabilité de certains

(1) Voir fiche Ports-Communications

(2) Statistiques INSEE 1975 sondage au 1/5

commerces, notamment alimentaires, qui voient leur chiffres d'affaires mensuel multiplié par 4 ou 5 en saison.

La pénétration touristique dans l'économie locale intervient également pour la pêche professionnelle : ainsi certains producteurs pratiquent une commercialisation directe au retour de la pêche, auprès des estivants.

- c) Chantiers Navals (plaisance)

Un chantier naval à Saint-Valery-sur-Somme employant 18 ouvriers, construit des bateaux de plaisance de 25-30 m, à raison de 2/an environ. Il s'agit de bâtiments en plastique, de 35 tonnes en moyenne.

ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES, COMMERCIALES LIEES A LA MER
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	Soutien : commercialisation de la production construction de bateaux
CONCHYLICULTURE	Soutien : commercialisation de la production
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Soutien : construction des résidences secondaires
TOURISME - LOISIRS	Soutien : commerces ouverts pour la saison estivale cons- truction pour la navigation de plaisance
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Soutien aux activités commerciales du port de Saint-Valery
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : rejets d'eaux usées. Pollution due aux extractions
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	Conflits : (cf. fiche Extractions)



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

La plupart des interactions importantes ont fait l'objet d'un développement dans les fiches concernant la pêche professionnelle, la conchyliculture, les extractions terrestres, l'urbanisation et le tourisme.



Magasin d'articles de chasse et pêche à Cayeux-sur-Mer



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

L'hypothèse d'un développement des activités industrielles, artisanales et commerciales liées au milieu marin est conditionnée, pour une part importante, par les vocations qu'il sera possible de définir sur la Côte Picarde (tourisme, activités portuaires, extractions, conchyliculture, aquaculture).

Elles apparaissent donc plutôt comme une résultante et non comme des facteurs dotés d'un dynamisme en eux-mêmes.

Ceci explique pourquoi les interactions avec les différentes activités sont traitées dans les autres fiches plutôt que dans celle-ci.

Cela dit, il est certain que l'existence de structures de production, de conditionnement ou de distribution peuvent inciter en retour au développement d'une activité.

Le tableau d'ensemble ci-après en examine les différents éléments.

On n'a cependant pas jugé utile de commenter ces interactions qui dans l'ensemble sont peu conflictuelles.

ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES, COMMERCIALES LIEES A LA MER
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	Soutien à la commercialisation de la production
CONCHYLICULTURE	Soutien à la commercialisation de la production
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Soutien : commercialisation des produits de la bulbiculture
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Soutien
TOURISME - LOISIRS	Soutien et conflits de vocation de certains sites
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Soutien aux activités portuaires et à l'accroissement des communications
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : accroissement des pollutions
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	

SOURCES

- Documentation utilisée pour les fiches Conchyli-culture, Pêche professionnelle, Urbanisation, Extractions de matériaux.

- Economie et Tourisme sur la Côte Picarde ; les relations économiques entre la population sédentaire et la population touristique sur le littoral picard - OREAP mai 1978.

ACTIVITES LIEES
AUX
ENERGIES NOUVELLES



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE



1) Utilisation de l'amplitude des marées : énergie marémotrice

L'utilisation de l'amplitude des marées - marnages - en vue de la production d'énergie électrique, a fait, semble-t-il, l'objet de souhaits qui sont restés jusqu'ici purement conjecturaux.

En France la seule unité de production importante fonctionnant selon ce principe est l'usine marémotrice construite sur la Rance. Il ne semble pas que l'on cherche à développer ailleurs ce type d'installation.



2) Implantation d'une centrale nucléaire

Actuellement aucun site n'a été retenu pour ce genre d'implantation, sur le littoral picard. On doit toutefois mentionner à la proximité immédiate du Tréport, la présence de sites inventoriés par EDF (Penly, Criel, Mesnil-au-Val).



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

Néant.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

Il semble difficile de concevoir l'utilisation de l'énergie marémotrice sur la Côte Picarde, et l'absence de toute étude, même préalable, concernant le ou les sites possibles, rend impossible toute prospective concernant les interactions éventuelles avec les autres activités et le milieu. Il en est de même pour les sites nucléaires.

URBANISATION
ET
EQUIPEMENTS



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1) Les noyaux urbanisés existants

Dans le périmètre du S.A.U.M., les 19 communes (1) constituant les noyaux urbanisés principaux sont, pour la plupart, restées très rurales et, en 1975, 5 d'entre elles seulement comptaient plus de 2 000 habitants. Ces 19 communes ne représentent d'ailleurs que 1/41ème des communes du département de la Somme et 1/21ème de la population de ce même département.

Cependant, l'espace sur lequel elles s'inscrivent (variété des milieux tels que Hable d'Ault, Bas-Champs, dunes et marais etc ...) ainsi que leur position littorale ou arrière-littorale, les rend très sensibles à une urbanisation due aux activités de tourisme et de loisirs.

En effet, le poids de l'urbanisation est dû surtout au parc des résidences secondaires, supérieur au parc des résidences principales.

On constate, depuis 1973 notamment, que le dynamisme constructeur des 19 communes ne fait que s'affirmer, par la part qu'elles prennent - face au département - dans la construction des logements (1/17ème en moyenne, des logements du département).

Ce dynamisme constructeur est confirmé, d'ailleurs, par les très nombreuses demandes de Certificats d'Urbanisme (1/7ème, en moyenne, des demandes du département) dont ces communes sont l'objet.

2) Les pressions d'urbanisation

Le poids de l'urbanisation n'est pas uniformément réparti.

Dans les communes de la Basse Vallée de la Somme, la crainte d'un mitage

(1) Ces 19 communes sont : Fort-Mahon Plage, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Le Crotoy, Favières, Ponthoile, Noyelles-sur-Mer, Port-le-Grand, Saigneville, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer, Ault, Mers-les-Bains, Saint-Quentin-Lamotte, Woignarue, Brutelles, Lanchères et Pendé.

d'espaces restés très ruraux et de l'atteinte de zones sensibles telles que terres de renclôtures, mollières, Bas-Champs et marais arrière littoraux, ne se justifie que potentiellement. Actuellement on ne peut guère parler des effets de l'urbanisation sur cette zone.

En revanche, dans les communes littorales, au Nord comme au Sud de la Baie de Somme, l'urbanisation en bordure ou à proximité de la mer s'accroît du fait de l'accroissement des résidences secondaires et immeubles collectifs mis en location pour l'été. Les communes de Quend et de Fort-Mahon concentrent les 3/4 des constructions nouvelles dans le Nord de la Côte.

➤ 3) Equipements collectifs

Il s'agit ici des équipements de services mis à la disposition du public et accompagnant généralement les zones où l'urbanisation progresse (et non pas les équipements structurants ni les Voieries et Réseaux Divers).

L'implantation de ces équipements est généralement proche des zones urbanisées et peut donc poser des problèmes d'emprise spatiale. Par ailleurs, du fait de la prédominance, sur la Côte Picarde, d'un tourisme estival presque limité à 2 mois par an, le plein emploi de certains établissements socio-éducatifs, sportifs, voir même hospitaliers est rendu problématique.

En ce qui concerne le périmètre étudié, les établissements de cet ordre, liés au milieu marin, sont à notre connaissance, assez peu nombreux. On peut citer :

- - un centre de recherche sur le milieu marin : la Station d'Etudes en Baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme.
- - un centre d'hébergement des classes de mer à Fort-Mahon.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

Les interactions avec les autres activités et le milieu sont essentiellement d'origine spatiale, du fait des emprises nécessaires à l'urbanisation.

Principales interactions

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

➤ 1) Travaux de Défense contre la mer

L'urbanisation actuelle, au Sud de la Côte, est menacée en certains points (notamment entre Mers-les-Bains et Cayeux-sur-Mer) par la mer. Les travaux de défense sont donc une nécessité pour la protection des zones urbanisées existantes.

Par contre, au Nord de la Côte, des altérations du bourrelet dunaire littoral sont à noter dans les secteurs où progresse l'urbanisation.

➤ 2) Agriculture

La pression de l'urbanisation se fait sentir, dès à présent, sur des zones à vocation agricole, tels que les Bas-Champs de Cayeux et du Marquenterre. Celles-ci font d'ailleurs l'objet d'études approfondies (Schéma de secteur arrière-pays, ZEP du secteur Sud).

URBANISATION ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	<u>Conflits</u>
ELEVAGE	idem
BOIS - FORETS	Conflits : intégrité des espaces boisés
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien aux entreprises de bâtiment et travaux publics locales
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	Soutien à l'implantation d'établissements éducatifs
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : impact des rejets urbains
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	<u>Soutien</u>
MILIEU NATUREL	Conflits : altération de zones sensibles et appauvrissement du milieu biotique et abiotique



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

Il est bien évident que, pour l'essentiel, les conditions futures d'organisation de l'urbanisme sont, d'ores et déjà, fixées au travers des documents d'urbanisme approuvés ou sur le point de l'être.

Prolongement maritime du SDAU, le S.A.U.M. prend donc acte des dispositions retenues pour le milieu terrestre, d'autant que, sur la Côte Picarde, des documents intermédiaires - Schémas de Secteurs - ont permis d'affiner le passage du SDAU au POS.

Les interactions envisagées ici, ne concernent donc que les activités que se rattachent au milieu marin ou au littoral.

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Pour ces mêmes raisons, il n'a pas été jugé nécessaire de commenter ces interactions qui souvent, sont abordées dans le détail dans les fiches correspondant aux autres activités.



Côte Picarde : urbanisation linéaire en milieu rural

URBANISATION ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	Conflits : risques d'incompatibilité spatiale avec sites ostréicoles
AQUACULTURE	Conflits : incompatibilité spatiale avec sites aquacoles
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	cf. partie II
ELEVAGE	cf. partie II
BOIS - FORETS	cf. partie II
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits d'utilisation d'un même espace
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien accru aux entreprises de travaux publics locales
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : accroissement des rejets urbains
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien accru aux travaux de défense contre la mer
MILIEU NATUREL	Conflits : atteinte au milieu biotique et abiotique

SOURCES

- Schémas de Secteurs Nord et Sud - OREAP et Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde décembre 1977.
- Etude des Pressions d'Urbanisation sur le littoral picard - OREAP - mars 1978.
- Rapport justificatif - Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Côte Picarde - G.E.P. de la Somme - 1975.

TOURISME ET
ACTIVITES
DE LOISIRS



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1) L'espace touristique et de loisirs : un potentiel à utiliser

Dans le cadre du périmètre du Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer, l'espace où se déroulent des activités de tourisme et de loisirs est un ensemble de paysages et de milieux très divers.

- 76 km de côte développée - falaises, plages de galets et de sables, dunes de Mers à la Baie d'Authie.
- 4 vallées : celles de la Bresle, de la Somme, de la Maye et de l'Authie.
- 2 baies représentant des milliers d'hectares où s'interpénètrent l'eau et la terre : Baie d'Authie et Baie de Somme.
- un arrière-pays littoral avec des paysages bocagers et des marais, où les activités de cultures et d'élevage sont encore prédominantes.



2) Les activités qui s'y pratiquent actuellement, sont dues :

- a) à un tourisme balnéaire, qui anime, en juillet et août surtout, les 7 communes côtières (Fort-Mahon, Quend, le Crotoy, Saint-Valéry, Cayeux, Ault, Mers). Les principales activités se déroulent sur les plages et sur mer : natation, voile, char à voile, ski nautique ...
- b) à des périodes de loisirs, étalées sur toute l'année, outre la saison estivale : week-ends, petites vacances, etc ... Les activités pratiquées sont essentiellement ici la navigation de plaisance et la chasse.

La navigation de plaisance se développe, soit à partir des ports de pêche existants, aménagés pour la plaisance (Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme) ou non (le Hourdel), soit à partir de parcs à bateaux sur les plages ou à proximité (cas de Cayeux, Ault, Woignarue, Mers, Quend et Fort-Mahon).

La chasse se pratique sur le Domaine Public Maritime, mais également dans les marais arrière-littoraux (oiseaux) et dans les dunes au Nord de la Côte (faisans, lapins). Sur le DPM, les oiseaux sont chassés surtout "à la hutte", de nuit, méthode employée par 50 % des chasseurs sur les 5 000 environ recensés en 1977, répartis entre les 3 sociétés de chasse qui se partagent le territoire de chasse de la Bresle à l'Authie, par amodiations de lots sur le DPM.



Port de plaisance du Crotoy

3) La clientèle concernée et l'accueil qui lui est réservé

● a) La clientèle

Qu'il s'agisse des adeptes du tourisme balnéaire ou des chasseurs ou encore des plaisanciers, leurs origines sont, à 90 %, celles des régions limitrophes, sinon de la région elle-même.

Cependant, la clientèle d'été et celle pratiquant des activités de loisirs tout au long de l'année sont assez différentes.

La première est une clientèle familiale, fidèle, à faibles revenus. Cette clientèle estivale constitue une population saisonnière, qui, dans les 7 communes côtières peut entraîner jusqu'à un sextuplement (et plus) de la population (par rapport à la population permanente).

La seconde peut également posséder ces caractéristiques pour un certain nombre de ses membres, mais est également constituée de personnes pouvant louer ou acheter un bateau ou une hutte, fréquenter l'hôtel durant les week-ends.

● b) L'accueil : les équipements

Face à l'afflux d'estivants l'été et pour accueillir la clientèle du week-end, les équipements disponibles sont de 3 ordres :

- locations meublées
- campings
- hôtels

Leur caractéristique commune est leur insuffisance quantitative ou qualitative.

Les locations meublées sont nombreuses (5 000 répertoriées en zone côtière) mais petites, inconfortables et chères.

- *les campings* représentent un potentiel aussi important que les locations meublées, surtout sur le littoral même (l'arrière-pays littoral étant sous-équipé), en offrant 15 000 places. Ces campings homologués sont cependant surchargés et même lorsque leur équipement sanitaire est convenable, la

sur-occupation entraîne une dégradation de la qualité de l'accueil.

Par ailleurs, 4 000 places en camping "sauvages" sont disséminées sur la zone côtière.

- *Les hôtels* de même que pour les campings, 80 % des hôtels classés en catégorie tourisme sont sur le littoral même, mais de toute manière leur quantité reste insuffisante le plus souvent.

Il y a absence complète d'équipements collectifs : auberges de vacances, V.V.F. etc...

En ce qui concerne les *résidences secondaires*, la dichotomie littoral-arrière pays déjà entrevue se retrouve ici : sur 9 413 résidences secondaires recensées en 1975, 8 353 étaient situées sur le territoire des 7 stations balnéaires de la Côte Picarde. L'accroissement de ces résidences a lieu, cependant, aussi bien sur la Côte même qu'en arrière.

Ces résidences secondaires sont utilisées toute l'année (tourisme de week-end), mais surtout en été où elles peuvent faire l'objet de locations entrant alors dans la catégorie des meublés.

► 4) L'impact des activités touristiques et de loisirs sur l'économie locale

Les activités touristiques contribuent à alimenter l'économie locale par le biais de l'armature commerciale mise en place pour une clientèle d'été, essentiellement. Un certain nombre d'emplois temporaires sont créés : maintenance des espaces récréatifs, gestion des locations, etc...



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Principales interactions



1) Activités industrielles commerciales et artisanales

Le tourisme et les loisirs représentent les éléments dominants de la vie économique sur le littoral.

L'étude que vient de publier l'OREAP concernant les relations entre tourisme et économie sur la Côte Picarde permet d'en apprécier l'impact.

Ces éléments seront donc à prendre en compte dans la définition des objectifs du SAUM.



2) Milieu naturel

Du fait de la fréquentation touristique, le milieu naturel est l'objet de différentes atteintes provoquées par :

- - *La présence de campings sauvages* sur des milieux sensibles et fragiles tels que marais (Le Crotoy), dunes (St-Quentin-en-Tourmont, Fort-Mahon), mollières (Ponthoile, Noyelles, Boismont), Bas-Champs (Cayeux/Mer).
- - *Le piétinement des dunes* du fait de la fréquentation touristique, tant au Nord de la Côte à proximité des stations balnéaires qu'au Sud, entre Cayeux et le Hourdel. La fixation des dunes n'est plus assurée et le sable est remis en suspension.
- - *La chasse* : la pression exercée sur l'avifaune sauvage est très importante du fait du nombre de chasseurs et des conditions particulières de chasse (nuit). Par contre la chasse aux lapins pratiquée dans les dunes au Nord de la Côte apporte un soutien à la lutte par la fixation des oyats ou des jeunes arbres plantés.

ACTIVITES DE TOURISME ET LOISIRS
(actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	Soutien : vente à la main au retour de la pêche
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	<u>Soutien</u>
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	<u>Soutien</u> : résidences secondaires, équipements... etc...
TOURISME - LOISIRS	
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Soutien : communications (remise en service du chemin de fer à voie étroite)
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Soutien</u>
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien
MILIEU NATUREL	<u>Conflit</u> - Soutien

3) Pollutions - Nuisances

La population estivale constitue une source de pollution par le fait même que l'équipement des communes qui la reçoivent est souvent insuffisant (stations d'épuration) ou inexistant.

Ceci est accentué par les conditions d'hébergement de cette population touristique d'été : les campings ont souvent des équipements sanitaires insuffisants du fait de la surcharge dont ils sont l'objet et leurs rejets ne sont pas systématiquement raccordés aux stations d'épuration. Les résidences secondaires sont rarement raccordées au tout à l'égout, les propriétaires n'étant généralement pas préparés à investir plus que nécessaire pour un lieu d'habitation temporaire. Quant aux campings sauvages, ils ne possèdent évidemment aucun équipement sanitaire. Enfin, les ports de plaisance sont également générateurs de flux de pollution importants.

4) Urbanisation - Equipements

L'accroissement du nombre des résidences secondaires, tant dans les communes littorales que dans celles de l'arrière-pays est une conséquence de la vocation touristique. De façon générale, l'étude des pressions d'urbanisation réalisée récemment par l'OREAP a permis de montrer l'importance du fait touristique dans le phénomène d'urbanisation.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE



- 1) De façon générale, les tendances actuelles du tourisme laissent présager un important développement

Thème de la nature que l'on peut développer aisément avec les atouts du milieu naturel, tant sur le littoral qu'en arrière-pays ; fractionnement du temps de loisirs et de tourisme, avec la possibilité de développer l'accueil d'une clientèle de week-end et de petites vacances (activités de chasse, pêche, plaisance, etc...).

INTERACTIONS AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

- a) Activités commerciales et artisanales : cf. partie II
- b) Défense contre la mer et protection du littoral

Aucun développement harmonieux des activités de tourisme ne pourrait se concevoir sans l'assurance de disposer d'un espace protégé de l'envahissement des eaux de mer -au Sud de la Baie de Somme- et de l'ensablement au Nord de cette baie.

Les activités de tourisme et de loisirs sont donc un élément favorable à la réalisation d'investissements de défense contre la mer ou d'entretien du massif dunaire.

- c) Pollutions, nuisances

Diverses activités de tourisme ou de loisirs sont à l'origine de pollutions des eaux continentales et marines, pollutions qui engendrent des freins au développement de ces mêmes activités. Ainsi, il semblerait impossible de concevoir le développement du tourisme balnéaire sans régler, auparavant, le problème de la salubrité des plages afin d'éviter la solution radicale de la fermeture, ce qui a déjà été le cas dans un passé récent.

- d) Equipements portuaires

L'accroissement de la demande en matière de plaisance risque de se trouver rapidement confrontée à l'inadaptation des équipements actuels, tant au niveau de leur capacité que des éventuels conflits avec les autres utilisations (pêche, commerce).

TOURISME LOISIRS

(prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	Soutien : cf. partie II
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Conflit : concurrence spatiale et soutien (appoint économique)
ELEVAGE	Conflit : concurrence spatiale
BOIS - FORETS	Conflit : concurrence spatiale dégradations dues à la fréquentation
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflit : concurrence spatiale obligation ou respect de certaines normes (réduire pour sière)
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien (cf. partie II)
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Soutien
TOURISME - LOISIRS	
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	<u>Conflits</u>
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Soutien</u>
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	<u>Soutien</u> : nécessité protection Bas-Champs si BLIN est réalisée. Au Nord de la Côte nécessité fixation dunes si fré- quentation augmente.
MILIEU NATUREL	Conflits accrus ("trous" des mares de chasse dégradations du fait fréquentation (

CONCLUSION

Les activités de tourisme et de loisirs figurent parmi les plus importantes à explorer dans le cadre du SAUM.

De façon générale on remarquera le caractère contrasté des interactions :

- soutien très important aux activités commerciales, à l'utilisation des équipements, à l'urbanisation etc...*
- conflits importants avec le milieu naturel résultant en particulier de la pollution.*

Cela dit, il s'agit d'un très vaste domaine qu'il sera donc nécessaire d'aborder de façon détaillée.

L'OREAP pour sa part, a publié récemment dans le cadre du SAUM deux études, l'une sur les pressions d'urbanisation, l'autre sur les relations économiques entre touristes et sédentaires sur la Côte Picarde.

SOURCES

*Texte rédigé en préparation au Livre Blanc du S.A.U.M.
Office du Tourisme de la Somme - 27 avril 1977.*

*Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer - Littoral
picard - Richesses biologiques, pêche maritime, conchy-
liculture, aquaculture, chasse maritime - Affaires
maritimes Boulogne, I.S.T.P.M. - novembre 1976.*

*Evolution de la Côte Picarde et de la Baie de Somme -
J. DILUCA - septembre 1975.*

*S.A.U.M. de la Côte Picarde - Rapport justificatif -
G.E.P. Somme - 1975.*

*P.A.R. du Ponthieu-Marquenterre - Groupe Tourisme -
Environnement - Compte-rendu de réunions 1976.*

La Côte Picarde - Cahier n° 7 - OREAP mars 1977.

*Schémas de Secteur Nord et Sud - OREAP et Syndicat
Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde -
décembre 1977.*

*Economie et Tourisme sur la Côte Picarde ; les rela-
tions économiques entre la population sédentaire et
la population touristique sur le littoral picard -
OREAP mai 1978.*

REGLEMENTATION



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Dans le périmètre du Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer, se trouvent réunis une grande variété de milieux, plus ou moins fragiles. Certains nécessitent une protection absolue, d'autres, servant - ou pouvant servir - de support à des activités plus ou moins agressives, exigent des mesures de protection ou de réglementation.

L'une des difficultés majeures provient de l'interpénétration des milieux terrestres et maritimes, notamment au niveau des Baies de Somme et d'Authie, et l'interdépendance des activités, surtout en milieu marin.

En ce qui concerne l'inventaire des réglementations principales intéressant le périmètre étudié, on se rapportera à la plaquette sur les servitudes maritimes et terrestres, éditée par l'OREAP en février 1978.

REGLEMENTATIONS
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	Soutien et conflits : organisation de l'activité de pêche
CONCHYLICULTURE	Soutien : interdiction de tout ramassage à des fins non professionnelles
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	<u>Soutien et conflits</u>
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	Soutien : Bois de Cise, site inscrit
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	<u>Conflits</u>
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Voir SDAU, POS, Schémas de Secteurs
TOURISME - LOISIRS	<u>Conflits</u> - Soutien : concession de ports de plaisance
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Soutien : concession de terrains du Port de Saint-Valery à la Chambre de Commerce d'Abbeville
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien : réduction des extractions de galets entre Cayeux et le Hourdel, interdiction sur le cordon littoral entre Mers-les-Bains et Cayeux.
MILIEU NATUREL	Soutien



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)



1) Activités de tourisme et de loisirs

Des mesures ayant un caractère d'interdiction totale portent actuellement sur des activités balnéaires et de pêche à pied.

Ainsi :

- - le ramassage des coques par les estivants est interdit en Baie de Somme et d'Authie, celles-ci étant classées insalubres, pour la quasi-totalité de leur surface (Décisions Ministérielles du 23.09.1971 et du 04.02.1975).
- - en août 1977, la plage de la Ferté, à Saint-Valery, a été interdite temporairement à la baignade (Arrêté Préfectoral du 28.08.1977) du fait de son état de pollution.

Par ailleurs certaines activités font l'objet d'une réglementation stricte comme la chasse (amodiation du D.P.M.).



2) Extractions sur le Domaine Public Maritime

Les autorisations de ramassage des galets sur le Domaine Public Maritime, entre Cayeux-sur-Mer et le Hourdel sont assorties de mesures restrictives (fixées par le Préfet de la Somme) visant à une réduction progressive des extractions dans cette zone.



3) Pacages intermittents

L'adjudication de la concession du droit de pâturage sur les mollières des Baies de Somme et d'Authie est un soutien certain aux activités de pacages. Cependant cette concession est faite annuellement, à titre précaire, et par lots à surfaces limitées.

III REGLEMENTATIONS - HYPOTHESE DE DEVELOPPEMENT
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	Conflits : restrictions possibles
CONCHYLICULTURE	<u>Conflits</u>
AQUACULTURE	<u>Conflits</u>
PACAGES INTERMITTENTS	Conflits : restriction possible des amodiations
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	Soutien : protection accrue des lambeaux forestiers subsistants
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits accrus : notamment sur D.P.M. - si normes plus strictes pour la qualité de l'air, concernant les usines de traitement
EXTRACTIONS EN MER	Conflits possibles
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Conflits (SDAU - POS)
TOURISME - LOISIRS	Conflits et soutien
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	Conflits et soutien : gestion d'activités professionnelles et de plaisance en un même lieu
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	<u>Conflits</u>
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien accru
MILIEU NATUREL	Soutien accru



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

LES INTERACTIONS POSSIBLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

Seule l'hypothèse du développement ou d'une meilleure coordination des réglementations a été retenue. Les interactions principales concerneraient alors :

Principales interactions



1) Les activités ostréicoles et aquacoles

Actuellement la réalisation de nouveaux endigages est pratiquement interdite depuis 1973. Il faut donc s'assurer de la comptabilité du développement de l'ostréiculture et de l'aquaculture avec de telles mesures.



2) Pollutions et nuisances

Le renforcement de la législation pourrait avoir une influence immédiate sur ces phénomènes étant donné leur intensité très forte dès à présent.

Les réglementations actuelles semblent, dans la plupart des cas suffisantes pour permettre l'interpénétration d'activités sur un même espace.

Cependant dans la mesure où de nouvelles activités - ostréiculture, aquaculture pourraient s'implanter, il conviendrait de mettre en place rapidement les mesures propres à ne pas créer de situations conflictuelles.

SOURCES

*Servitudes Maritimes et terrestres sur le littoral
picard - OREAP - février 1978.*



Baie d'Authie : panneaux d'interdiction

COMMUNICATIONS
TERRESTRES
ET MARITIMES

➤ PREALABLE

Cette fiche ne constitue qu'un résumé succinct de cette importante question. Elle sera reprise et approfondie dès que les données que nous avons demandées aux services concernés nous parviendront.



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

➤ 1) Les communications maritimes

● a) L'accès aux ports

L'accès aux trois ports de la Baie de Somme est conditionné par *l'entretien des chenaux*, notamment le chenal de la Somme.

Cet entretien est également assuré par l'écoulement des canaux de drainage des Bas-Champs de Cayeux et du Marquenterre et l'action des courants de flot et de jusant. L'intervention humaine est cependant rendue nécessaire du fait de la divagation des chenaux (1) et de leur envasement.

3 sortes d'actions ont été et sont entreprises :

- *le balisage*

- *l'endigage* (cas de la Somme canalisée : digue fixe de rive droite au Nord de Saint-Valery et digue submersible de rive gauche).

- *le creusement de bassins de chasse* (cas du Crotoy, actuellement, et antérieurement, cas du Hourdel) pour maintenir la profondeur des chenaux.

(1) cf. Etude sur l'évolution de la Baie - Université et Station d'Etude en Baie de Somme.

Les difficultés techniques principales apparaissent au niveau du bassin de chasse : son fonctionnement entraîne non seulement un effet de chasse de sédiments, mais un piégeage de ces mêmes sédiments à l'intérieur de son périmètre. Son curage régulier, afin d'éviter un envasement trop important (d'où un coût d'entretien élevé) constitue un problème complexe à résoudre.

Par ailleurs, l'écoulement des canaux de drainage des Bas-Champs se fait grâce au fonctionnement des portes à la mer.

● b) La navigation commerciale

Les 3 ports de la Baie de Somme ont une vocation de pêche et de plaisance (1). Le port de Saint-Valery, a, de plus, *une vocation commerciale*.

Ce port ne reçoit que des petits caboteurs (essentiellement anglais et scandinaves) de faible tonnage et qui, dans les conditions actuelles, ne peuvent dépasser 280 tonneaux du fait de la faible profondeur du chenal d'accès et des caractéristiques de l'écluse.

Par ailleurs, le port de Saint-Valery est en fond de baie. Ces facteurs expliquent que le pilotage des cargos dure 3 heures et que 2 pêcheurs professionnels remplissent le rôle de pilotes (assorti d'une rémunération due à la taxe de pilotage).

Cette lenteur dans l'accès au port explique amplement *la concurrence* dont est l'objet le port de Saint-Valery de la part du Tréport - au Sud - port ouvert sur la mer, et de Boulogne - au Nord - en eau profonde.

Le trafic annuel est d'environ 100 000 tonnes. Les entrées sont dues essentiellement au bois, les sorties au blé, à la craie et aux galets, ces derniers représentant une part importante du trafic. (2)

(1) Voir fiches "Pêche professionnelle" et "Tourisme"

(2) cf. fiche "Extractions terrestres"

➤ 2) Les communications terrestres

● a) Communications routières

L'infrastructure routière, dans le périmètre du S.A.U.M. n'est pas très lourde. L'axe le plus récent et le plus important quant à ses conséquences est la route panoramique de Noyelles au Crotoy (prolongement de la nationale 40 partant de Saint-Valery) qui permet une vue très ouverte sur la baie. Des parkings de points de vue sont d'ailleurs aménagés le long de cette route.

● b) Communications ferroviaires

Nous rappellerons, pour mémoire, l'existence d'une voie ferrée étroite utilisée par un petit train touristique durant la saison estivale.

Ce "petit train" a cependant justifié, quand il avait un trafic régulier de voyageurs (et de marchandises ?) la construction, en 1911, d'une digue au fond de la Baie de Somme, ouvrage qui a joué, semble-t-il, un rôle important dans l'accélération de la sédimentation de cette baie.

● c) Communications pédestres

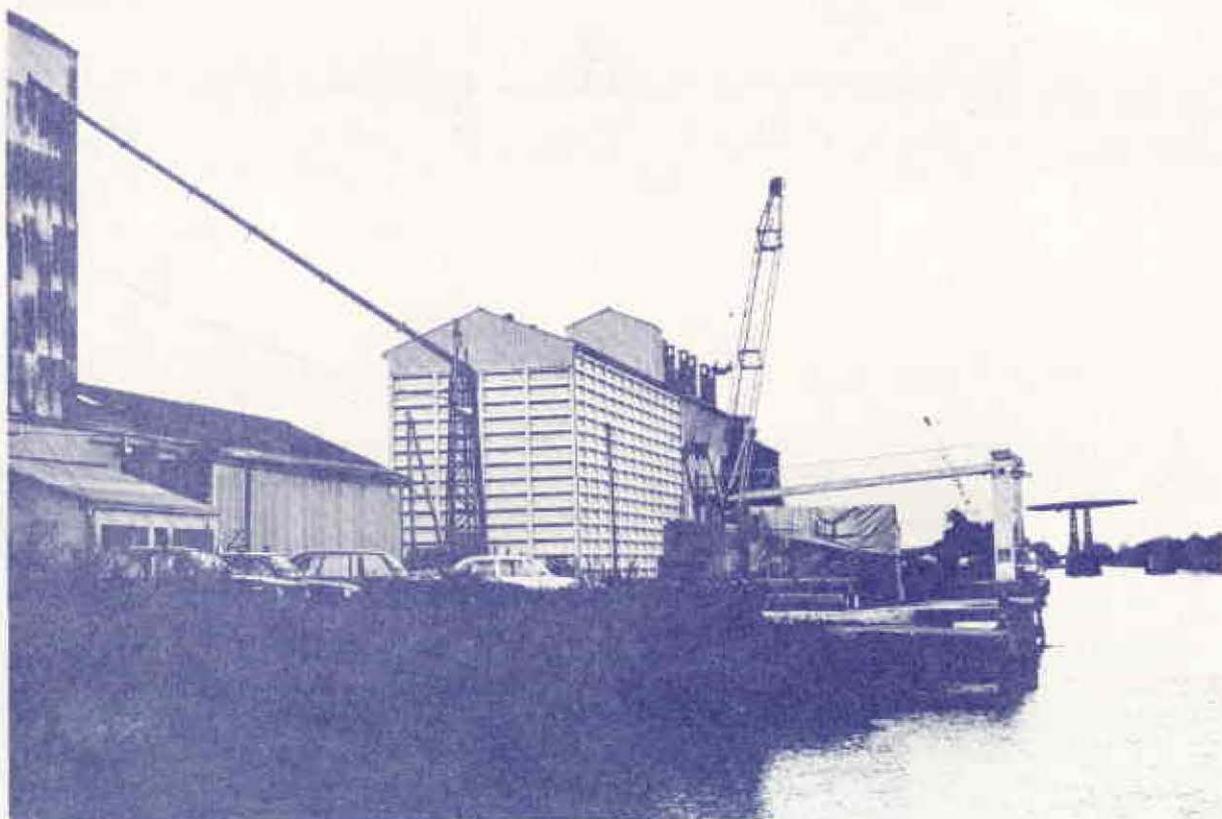
Elles sont actuellement fort limitées et font surtout l'objet de nombreux projets : chemins dans les dunes au Nord de la côte, sentiers pédestres dans les Bas-Champs de Cayeux et du Marquenterre.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

La plupart des interactions importantes ont fait l'objet d'un développement dans les fiches concernant la pêche professionnelle, les extractions terrestres, le tourisme et la pollution.



Silo à Saint-Valery

COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	Soutien (les ports de pêche soutiennent l'activité mais et (l'état des chenaux limite le tonnage des bateaux Conflits (- cf. fiche pêche professionnelle -
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Soutien : portes à la mer permettent l'évacuation correcte des canaux de drainage
ELEVAGE	idem
BOIS - FORETS	Conflits : fréquentation pédestre dans les dunes
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Soutien : cf. fiche extractions
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Soutien
TOURISME - LOISIRS	(attrait portuaire Soutien (plaisance : balisage et entretien des chenaux (cf. fiche "Tourisme"
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : cf. fiche "Pollution"
PROTECTION ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

L'hypothèse retenue est celle du développement des activités portuaires et des communications terrestres. Cette hypothèse est cependant liée à un impératif primordial : *celui de l'accessibilité aux ports*. Du fait du coût des investissements, il importera donc de faire des choix sur la vocation future de chacun des ports (pêche, plaisance, commerce), étant entendu que dès à présent, le coût d'entretien des chenaux est déjà très élevé.

Par ailleurs, le bon fonctionnement du bassin de chasse du Crotoy et la réalisation projetée des nouveaux bassins à Saint-Valery et au Hourdel sont à prendre en considération dans ces choix à faire.

INTERACTIONS AVEC LES ACTIVITES ACTUELLES OU FUTURES ET LE MILIEU NATUREL

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)



1) Milieu naturel

L'accroissement des communications maritimes et la réalisation d'ouvrages portuaires serait susceptible de modifier les conditions du milieu naturel.

Il importe donc de mieux connaître, afin de faire les choix nécessaires, les conséquences sur l'évolution générale de la Baie, consécutive aux travaux entrepris, notamment aux abords des zones portuaires et le long des chenaux (1).

Ceci constitue bien évidemment un des points les plus importants à traiter dans le cadre du SAUM.

(1) cf. Etude sur l'évolution géomorphologique de la côte. Université de Picardie et Station d'Etude en Baie de Somme.

COMMUNICATIONS MARITIMES ET TERRESTRES
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	Conflits - accrus si chenaux de plus en plus envasés Soutien - accrus si augmentation capacité portuaire
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	Soutien si chemins d'accès dans les dunes bien délimités
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	cf. partie II
EXTRACTIONS EN MER	Soutien (peu probable)
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Soutien
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	Soutien
TOURISME - LOISIRS	Soutien accru (cf. II)
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Soutien : risques accrus (cf. II)
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	<u>Conflits</u>

CONCLUSION

En l'absence de certaines données, il ne nous a pas été possible de développer autant que nécessaire cet aspect primordial du SAUM.

L'étude confiée à l'Université de Picardie sur l'évolution géomorphologique du littoral apportera ultérieurement des renseignements importants sur cette question.

De même est-il indispensable que nous disposions de données précises sur les activités portuaires (trafic commercial, plaisance etc ...).

De l'ensemble de ces éléments dépend en effet une question essentielle du SAUM qui est celle de la vocation future des 3 ports de la Baie de Somme et des ouvrages qu'il sera nécessaire de réaliser en conséquence.

SOURCES

Rapport rédigé par l'Administrateur en Chef des Affaires Maritimes du Quartier de Boulogne-sur-Mer. Préparation du Livre Blanc du SAUM - septembre 1976.

Evolution de la Côte Picarde et de la Baie de Somme - OREAP - septembre 1975.

RECHERCHE
EDUCATION
FORMATION



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Il s'agit essentiellement de cerner, quelles sont les activités d'éducation, de formation et de recherche, liées à la mer, ou plus largement aux milieux originaux et variés liés à la proximité de la mer (dunes, marais, bas-champs, mollières etc ...) qui existent dans (ou à proximité) du périmètre étudié.

- 1) En ce qui concerne les cycles scolaires normaux, aucune classe spéciale ne fonctionne actuellement, préparant à des métiers liés au milieu marin.

Par contre, une initiative privée, celle de l'Association pour la Formation et l'Enseignement Agricole du Marquenterre, a permis la création d'un Centre d'enseignement rural spécialisé dans la bulbiculture, à Saint-Quentin-en-Tourmont. Les terres sableuses du milieu arrière dunaire sont en effet propices à cette activité. Cette école est accessible, sans examen, à des élèves de 14 ans désirant acquérir une formation pratique. Actuellement, si l'origine des adolescents est à 80 % régionale, ce sont surtout Amiens et Abbeville qui fournissent le plus de candidats.

- 2) Par ailleurs, la formation et l'initiation aux activités liées à la mer, à la flore et à la faune marines, sont organisées dans le cadre de classes de mer et classes de nature.

. *Les classes de mer* : elles sont actuellement le fait d'une initiative privée, à Fort-Mahon, où un centre d'hébergement fonctionne toute l'année pour des élèves des écoles primaires. Actuellement se sont essentiellement des enfants originaires de la Région parisienne qui animent ce centre.

. *Les classes de nature* : elles sont organisées à la station d'Etudes en Baie de Somme, à Saint-Valery, et sont accessibles aussi bien aux élèves du primaire que du secondaire. Leur activité essentielle se porte sur l'observation de la faune et de la flore.

. Enfin, de nombreuses communes ont sur leur territoire communal, des

bâtiments utilisés en colonies de vacances appartenant à des organismes divers, souvent extérieurs à la région. En dehors de la période estivale, ces établissements sont parfois utilisés pour recevoir des classes de mer. Ces actions ont des répercussions locales : visites de ports, découverte du milieu etc ... qui peuvent mettre à contribution les structures locales d'accueil (CES de Saint-Valery).



*Station d'Etudes en Baie de Somme
(Photo Université de Picardie)*

3) Les activités de recherches dans des domaines variés, sont bien développées en Picardie. Cependant sur le périmètre du SAUM (et concernant les activités liées à la mer), un seul établissement est implanté : La Station d'Etudes en Baie de Somme. Les recherches qui s'y déroulent concernent un large éventail de disciplines liées à la connaissance du milieu marin. Tous les publics y sont accueillis, pour des séjours à durées variables.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

Etant donné la faible implantation des activités de recherche, de formation, d'éducation, les interactions actuelles sont très limitées.

Elles peuvent se résumer au *soutien du milieu naturel* par le respect que peut engendrer une meilleure appréhension de celui-ci.

RECHERCHE - EDUCATION - FORMATION
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Soutien : Ecole de bulbiculture à Saint-Quentin-en-Tourmont
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	
REGLEMENTATIONS DONT RESEAUX DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	Soutien : initiation → respect du milieu



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

Il est vraisemblable que ces activités de recherche-formation-éducation seront appelées à un certain développement du fait du terrain particulièrement favorable que constitue la Côte Picarde.

Le tableau (page suivante) examine les interactions qui en résulteront par rapport aux autres activités et au milieu.

PRINCIPALES INTERACTIONS

➤ 1) Activités de tourisme et de loisirs

Directement ou indirectement des activités telles que les classes de mer ou les classes vertes constituent une excellente approche pédagogique aux problèmes des loisirs, notamment ceux liés à la nature. Il y a donc là un soutien non négligeable à attendre de la part de ces activités.

Par ailleurs, si la vocation touristique de la Côte Picarde s'affirmait, il apparaîtrait nécessaire de susciter des formations préparant aux activités qui en découlent. (métiers du tourisme, hotellerie ...)

➤ 2) Activités professionnelles liées à la mer (pêche, conchyliculture, aquaculture)

La mise en place d'un système de formation adapté à ces activités pourrait être également de nature à en permettre un exercice satisfaisant. On constate en effet que dans le périmètre du SAUM, actuellement il n'existe aucun secteur de formation préparant à ces métiers.

➤ 3) Activités agricoles et d'élevage

Là également les besoins en formation sont importants, d'autant que certaines productions spécialisées (bulbiculture, cultures légumières) pourraient être développées dans le périmètre du SAUM.

RECHERCHE - EDUCATION - FORMATION
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	<u>Soutien</u>
CONCHYLICULTURE	<u>Soutien</u> : reconversion, formation
AQUACULTURE	<u>Soutien</u> : idem
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Soutien
ELEVAGE	Soutien
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	Soutien : recherches de nouvelles techniques
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	<u>Soutien</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	Conflits : sensibilisation plus grande aux problèmes de pollution
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	Soutien : initiation du milieu → respect

CONCLUSION

L'absence quasi totale des sections de formation liées aux activités maritimes ou au tourisme constitue un handicap certain pour l'aménagement futur de la Côte Picarde.

De même, un retard encore important par rapport aux possibilités reste à combler dans le domaine des classes de mer et classes vertes.

Les interactions quasi-systématiquement positives entre ces activités et l'ensemble des autres activités ou le milieu ne peuvent qu'inciter à aborder dans le cadre du SAUM ce vaste domaine insuffisamment exploré.

SOURCES

Plaquette de présentation. Centre privé d'enseignement rural du Marquenterre.

Enquête téléphonique auprès de l'Inspection Académique de la Somme, la Station d'Études en Baie de Somme, le centre des classes de mer de Fort-Mahon - mai 1978.

POLLUTIONS
NUISANCES
ATTEINTES
AUX SITES



PREALABLE

Un inventaire des données relatives à la pollution sur le littoral picard est actuellement en cours à l'ORFAP.

La présente fiche n'a pu donc inclure les résultats de ce travail long et délicat de collecte et d'analyse.

Elle permet néanmoins de situer de manière générale le problème de pollution par rapport aux activités et au milieu.



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Diverses pollutions et nuisances affectent le milieu terrestre comme le milieu marin concernés par le périmètre d'étude du SALM, de la Baie d'Authie à la vallée de la Bresle.

Ces flux de pollution ont des origines multiples et agissent aussi bien sur les eaux - continentales et marines - qu'au sol - atteintes aux sites - et dans l'air.

Les sources des pollutions décelées sont essentiellement :

- les rejets des communes

- les rejets dus aux activités se déroulant sur le littoral ou à l'intérieur des terres.



A - POLLUTION DES EAUX

L'omniprésence de l'eau dans l'espace étudié rend d'autant plus importante la circulation des pollutions.

► 1) Eaux continentales

Il s'agit essentiellement de celles de la Somme, de la Bresle, de l'Authie, du Fliers, de la Maye et de tous les cours d'eau se déversant dans ces rivières, ainsi que celles des canaux et courses de la plaine maritime picarde.

Par eaux continentales, on entend également les nappes aquifères, les sources et les puits forés, c'est à dire aussi bien les eaux de surface que celles en profondeur.

● a) Les rejets communaux

Les eaux continentales sont directement affectées par les rejets, soit des eaux usées non traitées, soit des stations d'épuration elles-mêmes.

En effet, si les communes situées en bord de mer et les plus touchées par le tourisme (1) sont toutes dotées d'une station d'épuration, beaucoup ne sont pas raccordées à la station et le réseau pluvial sert souvent également aux eaux usées.

Par ailleurs, les communes riveraines de cours d'eau se déversant dans la Bresle, la Somme, l'Authie et la Maye sont généralement *non équipées* de stations.

Enfin, outre leur fonctionnement parfois défectueux, il est de fait que, *sous-utilisées en hiver, les stations existantes sont souvent insuffisantes en été*, du fait de la présence de la population estivale.

Les rejets communaux déversent des matières solides en suspension, qui envasent les cours d'eau et des matières organiques qui, en se décomposant, occasionnent des odeurs et des asphyxies de poisson.

Des risques de pollution, *des eaux superficielles et souterraines non négligeables* - par infiltration d'eaux de pluie chargées - proviennent également d'une autres forme de rejets communaux : les décharges, le plus souvent sauvages.

(1) Fort-Mahon, Quend, Le Crotoy, Saint-Valery, Cayeux, Ault, Woignarue, Mers-les-Bains

En 1977 les plus importantes étaient sur le territoire de :

- Woignarue (entre Ault et Cayeux)
- Le Crotoy (marais de Saint-Firmin)
- Quend-Fort-Mahon (secteur arrière dunaire)
- Port-le-Grand (extrémité du Bois de Bonnanse)

● b) Activités entraînant des pollutions des eaux

Les pollutions entraînées par certaines activités varient en intensité et en types de nuisances.

On peut distinguer les types de rejets polluants suivants :

- les rejets de nature assimilable aux rejets communaux : ces rejets contiennent des matières solides en suspension, des matières organiques et sont favorables aux développements de bactéries.

- ° des sucreries (dans la Somme)
- ° des abattoirs (dans la Maye)
- ° des porcheries, laiteries (dans le Fliers)
- ° des pacages d'ovins
- ° des campings

Citons aussi les extractions de galets et sables (eaux superficielles dans les Bas-Champs de Cayeux et du Marquenterre), des ballastières (dans la vallée amont de la Bresle) qui produisent uniquement des matières en suspension (sans matières organiques).

- les rejets apportant d'autres types de pollution :

- ° pollution chimique en provenance des activités agricoles (engrais - pesticides)
- ° variations thermiques provenant essentiellement des sucreries et ceci surtout durant la campagne sucrière.

Ces deux types de pollution ont, sur le littoral picard, actuellement une importance très limitée.



Décharge sauvage en arrière du cordon de galets

► 2) Eaux marines

Dans les baies et au large de la côte :

- les eaux continentales se jetant dans les Baies d'Authie et de Somme ou directement dans la mer, contribuent à la pollution des eaux marines.
- par ailleurs, les eaux des baies et de la mer sont directement affectées par les rejets des ports de plaisance, généralement insuffisamment équipés sur le plan sanitaire et les rejets industriels du port du Tréport.
- D'autres activités - pacages dans les mollières, rejets de dragages du bassin de chasse du Crotoy - sont à l'origine de l'augmentation de matières en suspension dans les eaux.

A moins de rejets considérables, ce qui n'est pas le cas sur le littoral picard, les nuisances occasionnées aux eaux marines au large de la côte par les matières en suspension et les matières organiques restent faibles malgré tout.

Par contre le milieu marin est beaucoup plus menacé par les produits toxiques, car ils peuvent se concentrer dans les chaînes alimentaires. Bien qu'il y ait très peu de rejets toxiques dans la Baie de Somme, une étude de contrôle sera lancée pour vérifier les teneurs en produits toxiques.

► B - POLLUTIONS DANS LA ZONE INTERTIDALE

L'estran, et plus particulièrement :

- les plages (et eaux de baignade)
- les laisses de mer

► 1) Les plages

Celles intéressant la Côte Picarde sont à :

Fort-Mahon, Quend, Le Crotoy, Saint-Valery, Cayeux, Ault et Mers-les-Bains

- Alternativement couvertes et découvertes par les marées, ces plages sont donc sensibles aux pollutions marines existantes. Elles sont également sensibles à la pollution bactériologique laquelle est susceptible de transmettre des maladies. L'impact de tous rejets apportant des bactéries ou en favorisant le développement y est donc particulièrement important.

Les plages et eaux de baignade sont essentiellement polluées par les rejets des eaux usées, non raccordées aux stations d'épuration, provenant des habitations et des campings ; par les rejets des stations elles-mêmes ; par les eaux de la Somme (plages de Cayeux, de Saint-Valery) de la Bresle (plage de Mers-les-Bains), par les rejets du port de Mers-le-Treport, des ports de plaisance (Le Crotoy, Saint-Valery), et peut-être par le lavage des prés-salés de fond de baies, dont la contamination par les déjections des moutons est fort possible (plages du Crotoy et de Saint-Valery).

➤ 2) Les laisses de mer

Les laisses de mer sont matérialisées par les digues naturelles ou artificielles, ou la falaise morte (notamment au Cap Hornu). Elles constituent des lieux privilégiés d'accumulation de débris hétéroclites par les eaux continentales et marines ("corps flottants") et ramenés par les marées. C'est ainsi que des "laisses d'ordures" se constituent peu à peu.

➤ C - POLLUTIONS ET NUISANCES TERRESTRES

Il s'agit de la *dégradation de sites* d'intérêt écologique ou esthétique reconnu :

- cette dégradation a pour origine essentielle :

° les extractions de sables et galets dans les Bas-Champs de Cayeux et du Marquenterre.

° l'utilisation des excavations abandonnées par les carriers en décharges sauvages. Dans ce cas, l'atteinte aux sites est aggravée par l'action du vent qui disperse les déchets.

- les campings sauvages qui peuvent perturber gravement, à la longue, l'équilibre écologique de sites de marais (Le Crotoy), de dunes (Saint-Quentin-en-Tourmont, Fort-Mahon), de mollières (Ponthoile, Noyelles, Bois-mont), de Bas-Champs (Cayeux sur Mer).

➤ D - POLLUTIONS DE L'AIR

Elles proviennent essentiellement :

des industries extractives : les activités de concassage des galets sur place, ainsi que le trajet des camions des lieux d'extraction aux lieux de transformation, entraînent la mise en suspension de poussières insalubres et parfois nocives à respirer (silice).

Ceci est surtout vrai dans les Bas-Champs de Cayeux, et particulièrement au Sud du Hable d'Ault et du Hourdel à la Mollière.

► E - NUISANCES DIVERSES

- le concassage et le criblage, notamment au Nord du Crotoy, provoquent des nuisances auditives certaines.

- le survol à basse altitude par l'aviation militaire de la Baie de Somme, peut perturber l'avifaune (réserve du Marquenterre) durant les périodes d'accouplement et de nidification.

Enfin, il convient d'évoquer le danger de contamination éventuelle des nappes par le sel en cas de sollicitation excessive des captages ou par infiltration accidentelle d'eau de mer.

C'est entre Baie de Somme et Baie d'Authie que ce danger est le plus vraisemblable, dans la situation actuelle en cas de sécheresse (cf. 1976) ou dans le cas de développement soit du tourisme soit de l'irrigation des cultures légumières qui se trouveraient alors concurrentiels au regard de l'eau.

Le problème se pose également dans les Bas-Champs de Cayeux dans le cas d'invasion par la mer.

POLLUTIONS ET NUISANCES (dont atteintes aux sites)
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	Conflits : action sur les stocks de pêcheries cotières (crevettes)
CONCHYLICULTURE	<u>Conflits</u>
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Conflits : commercialisation des coques peut être plus difficile
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	<u>Conflits</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	Conflits : interdiction décharges. Infractions diverses
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	Conflits



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)

PRINCIPALES INTERACTIONS



1) Activités de tourisme et de loisirs

L'impact de la pollution, des nuisances diverses, de l'atteinte aux sites, est grand sur ces activités.

D'une part, *les plages* de qualité médiocre et même douteuse sont nombreuses (Cayeux, Mers, Le Crotoy, Saint-Valery) et la plage de la Ferté à Saint-Valery a même été interdite.

D'autre part, *les campings* surchargés en été constituent, du fait même des conditions d'hygiène qu'on y observe parfois, un facteur de détérioration de l'image de marque de la Côte Picarde.

Enfin, du fait des variations thermiques des eaux de la Bresle et de l'Authie, *la vocation salmonicole* de ces rivières est menacée, et par la même, la pratique d'une pêche de loisirs.



2) Conchyliculture

Du fait de la pollution bactériologique des eaux des Baies de Somme et d'Authie, celles-ci ont été classées insalubres en 1971 et 1975 : en conséquence, une station d'épuration des coques a du être créée au Crotoy, en 1971, afin de rendre consommables et commercialisables ces coquillages.



3) Milieu naturel

La pollution des eaux continentales et marines est une atteinte directe au milieu biotique : faune (poissons, crustacés, coquillages) et flore.

POLLUTIONS ET NUISANCES
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	Conflits : pollution marine atteindrait zones de pêche en mer
CONCHYLICULTURE	Conflits : augmentation pollution des coques et ostréiculture
AQUACULTURE	Conflits : pollution des eaux des bassins
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	
ELEVAGE	
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	Conflits : commercialisation des produits ostréicoles et aquacoles
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	Augmentation des conflits actuels
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	Conflits : (cf. partie II)
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	
MILIEU NATUREL	Augmentation des conflits actuels (voir partie II)



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

Si, en théorie, il est possible d'imaginer deux scénarios dans l'avenir : un du développement des pollutions, l'autre de leur régression, c'est évidemment vers le second que doivent tendre tous les efforts et pour lequel il faut mettre en oeuvre tous les moyens possibles. Les commentaires suivants font toutefois apparaître quelles seraient les conséquences d'une aggravation de la pollution sur les activités et sur le milieu.

INTERACTIONS PAR RAPPORT AUX AUTRES ACTIVITES ET AU MILIEU

(Voir tableau d'ensemble ci-contre)



1) Les activités de tourisme et loisirs

Les problèmes que pose actuellement la pollution de certaines plages ne pourraient aller qu'en s'accroissant ; l'insalubrité des campings deviendrait telle - si aucune amélioration sanitaire n'était apportée - qu'elle pourrait conduire à leur fermeture même les plages. Ce serait toute la politique touristique et de loisirs qui, à moyen terme, pourrait être atteinte.



2) L'aquaculture

Dans l'hypothèse où cette activité se développerait sur la Côte Picarde, à l'intérieur des terres, en eau douce ou saumâtre, les risques de pollutions provoqués par les activités extractives, les décharges sauvages, les rejets en eaux usées etc ... seraient à mesurer et à surveiller. Tout développement de ces pollutions seraient donc un frein à toute expérimentation sérieuse d'activités aquacoles.

Par ailleurs, la vocation salmonicole de la Bresle et de l'Authie étant menacée notamment pour des raisons de pollutions thermiques, deux sources importantes de frayères, pouvant alimenter des bassins aquacoles, pourraient se tarir.



3) La conchyliculture

Aucune extension de l'activité conchyliculture - par enrichissement des bancs naturels de coques, par des expériences ostréicoles ... - ne pourrait se concevoir si la pollution actuelle des eaux des baies de Somme et d'Authie augmentait, car il serait vraisemblable que le traitement en station d'épuration au Crotoy, deviendrait insuffisant pour rendre consommables et commercialisables les coquillages.

CONCLUSION

Les incidences de la pollution sur les différentes activités et sur le milieu sont bien évidemment conflictuelles dans la totalité des cas.

Le plus important à noter réside cependant dans le fait que la pollution affecte gravement des activités qui sont essentielles à la Côte Picarde.

Les activités de loisirs et de tourisme sont particulièrement sensibles à la pollution.

De même la conchyliculture et le développement de l'aquaculture sont fortement tributaires de ces phénomènes.

Enfin la sauvegarde du milieu naturel exceptionnel que constitue la Côte Picarde est également fortement dépendante de la résolution de ces problèmes.

Comme indiqué plus haut, l'OREAP effectue actuellement un inventaire de toutes les données relatives à la pollution qui constituera, nous l'espérons, un instrument utile de réflexion et d'analyse.

De même, une étude concernant la pollution chimique devrait démarrer prochainement. Ainsi, le SAUM devrait être l'occasion de la définition d'une politique ambitieuse dont on conçoit aisément l'enjeu dans l'aménagement de la Côte Picarde.

SOURCES

*Service Régional d'Aménagement des Eaux de
Picardie - la Somme à l'aval d'Abbeville -
février 1978.*

*Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
rapport sur l'état sanitaire des zones de baig-
nade en mer du département de la Somme -
octobre 1978.*

*Conseil Départemental d'hygiène - surveillance
sanitaire des zones de baignade en mer du dépar-
tement de la Somme - programme d'action -
27 janvier 1978.*

*La Plaine Maritime Picarde et ses bordures -
Livres I et II - Maîtrise de Géographie Amiens -
octobre 1976 à juin 1977.*

*Agence de l'Eau Artois - Picardie - pollution des
eaux de la Côte Picarde - 17 novembre 1976.*

CONQUETE SUR
LA MER DEFENSE
ET PROTECTION
DU LITTORAL



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1) Les côtes du littoral picard

Le littoral picard, de la Baie d'Authie à l'estuaire de la Bresle, se présente comme la juxtaposition de deux côtes très différentes, du Nord au Sud, séparées par la Baie de Somme.

- au Nord de celle-ci, la côte est matérialisée par un estran sableux.

- au Sud de celle-ci, la côte est matérialisée par un cordon de galets, plus ou moins épais, auquel succède, d'Onival à Mers, une côte à falaises.



2) Travaux de conquête sur la mer

- a) Historique des renclôtures (voir carte jointe)

Au Nord comme au Sud de la Côte Picarde et à l'intérieur des Baies de Somme et d'Authie, la conquête des terres sur la mer a commencé dès le 12ème siècle (niveau du rivage à Fort-Mahon).

L'édification de digues a été à l'origine de gains importants de terres.

Ces espaces avaient et ont toujours essentiellement une vocation agropastorale. Certaines de ces renclôtures ont été réoccupées par la mer à la fin du XVIIIème siècle et les lignes de défense n'ont pas été reconstruites.

- b) Les derniers endigages

Les dernières renclôtures réalisées ou en cours l'ont été au Sud du Massif Dunaire du Marquenterre, à la Pointe de Saint-Quentin, depuis les années 60.

De récents travaux dans le secteur de la Pointe à Guille font l'objet d'un litige avec l'Administration.

3) Travaux de défense contre la mer

● a) Au Sud de la Baie de Somme

Le cordon de galets constitue une barrière naturelle, surtout entre Cayeux et Ault. Cependant cette digue n'est pas toujours suffisante pour faire barrage aux assauts des marées et protéger de l'invasion des eaux les Bas-Champs situés en arrière à 2.20 M en dessous du niveau des plus hautes marées.

C'est ainsi que l'écrêtement du cordon lors des grandes marées est attesté dès 1912. Par la suite, des brèches se sont produites continuellement lors de fortes tempêtes, ruptures provoquant l'inondation partielle des Bas-Champs. Il en est de même du Perré de Mers dont l'endommagement a déjà entraîné l'inondation de la partie basse de la ville.



Epis devant Ault

Enfin, les falaises de craie entre Onival et Mers reculent, sous l'effet de la mer et des eaux d'infiltration, de plusieurs centimètres par an.

En réaction contre les dommages causés, de nombreux ouvrages ont été érigés (dès avant la 2ème guerre mondiale, mais surtout depuis 1965) pour conforter, étayer et soutenir la digue de galets et les falaises. C'est ainsi qu'une soixantaine d'épis (en bois, palplanches, béton et faisant pour certains office de rampe à bateaux), murs paraboliques, brise-lames et perrés ont été réalisés.

Cependant en regard des dégats causés lors des dernières tempêtes 1977 et 1978 (notamment brèches devant Ault-Onival, Mers, Cayeux) et compte tenu de l'évolution prévisible du cordon de galets, les travaux déjà réalisés apparaissent tout à fait insuffisants.

● b) Au Nord de la Baie de Somme

Deux digues de front de mer ont été réalisées sur les plages de Quend et Fort-Mahon. Chaque ouvrage est construit pour être au-dessus (dépassement de 1.50 m) des plus hautes marées.

➤ 4) Gestion du bourrelet dunaire

Le littoral du Marquenterre, orienté Nord-Sud, est formé sur 12 km d'un cordon sableux constitué de dunes occupant une superficie de 3500 ha.

La tendance générale d'évolution est, à long terme, un recul du trait de côte, celui-ci étant caractérisé actuellement par une succession de zones d'érosion (jusqu'à Quend) et de zones d'accumulation (de Quend à la Pointe de Routhiauville).

Depuis la fin du XIXème siècle une action de fixation des dunes a été entreprise, l'un des objectifs étant d'atténuer l'érosion du littoral.

Divers procédés furent utilisés par les propriétaires fonciers : "paillage" des dunes, plantations d'oyats puis, de façon systématique, de pins maritimes et laricio, en rangs serrés.

Cependant, des dunes récentes, en bord de mer, sont encore des dunes "blanches" non fixées, remaniées par le vent. De même les dunes proches des lieux urbanisés, voient leur fixation végétale remise en cause du fait de la pression humaine.

Enfin, il faut rappeler ici que la défense contre les eaux est une prérogative des propriétaires concernés (loi du 16.09.1807) à laquelle peuvent désormais souscrire les collectivités locales (décret n° 72.835 du 7.8.72). Par ailleurs, il n'existe pas de texte définissant actuellement le régime de défense contre le sable.

En aucun cas, l'Etat n'est tenu d'entretenir le bourrelet littoral comme le suggèrent certains propriétaires riverains.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

(Voir tableau d'ensemble page suivante)

➤ 1) Agriculture et élevage

La réalisation de travaux confortant la digue naturelle de galets, au Sud de la Côte, offre un soutien indispensable aux activités de cultures et d'élevage, vocation essentielle des Bas-Champs de Cayeux.

En effet lorsque ceux-ci sont inondés, comme ce fut le cas en novembre 1977, 500 ha de terres agricoles ont été soumises à des eaux salées. Or, certaines plantes cultivées sont très sensibles à la présence de sodium dans le sol : cas des cultures fourragères comme le trèfle et la luzerne par exemple.

➤ 2) Milieu naturel

Au Nord comme au Sud de la côte, l'objectif des travaux de défense contre la mer et de protection du littoral est de maintenir le milieu dans ses conditions actuelles.

Il est cependant probable qu'indirectement ces travaux ont des répercussions non maîtrisées sur l'évolution du milieu.

Ceci, bien évidemment vaut également pour les endigages successifs que la Côte Picarde a connu depuis des siècles et dont il est reconnu aujourd'hui qu'ils ont contribué très fortement à accélérer le phénomène naturel de colmatage des estuaires.

TRAVAUX DE CONQUETE, DE DEFENSE CONTRE LA MER ET PROTECTION DU LITTORAL
(Actuel)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	Soutien : utilisation des terres de renclôtures en pacages
AGRICULTURE	Soutien
ELEVAGE	idem à agriculture
BOIS - FORETS	Soutien dû aux travaux de protection du milieu dunaire
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits (cf. fiche extractions)
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	
TOURISME - LOISIRS	Soutien : digues de front de mer, plages de Quend et Fort-Mahon
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	Soutien : entretien des chenaux d'accès
MILIEU NATUREL	<u>Soutien et conflits</u>



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHESE PROSPECTIVE

▶ A. - LES CHOIX FUTURS POUR LA GESTION DU TRAIT DE COTE

Peu de côtes en France ont à faire face à des problèmes aussi aigus, en ce qui concerne la gestion du trait de côte.

La lutte contre les éléments naturels est incessante et remonte à un lointain passé.

- 1) En ce qui concerne *la conquête des terres sur la mer*, il semble que, dorénavant, la prise de conscience de leurs effets sur le milieu -sédimentation en avant des digues- ainsi que la nouvelle législation mise en place (1) -en particulier utilisation du Domaine Public Maritime- permettent d'éviter tous nouveaux travaux d'endigages.
- 2) En ce qui concerne *la protection du littoral*, 3 zones doivent être l'objet de mesures, afin de :
 - freiner le recul des falaises d'Onival à Mers ;
 - conforter la digue de galets, surtout entre Cayeux et Ault ;
 - fixer et stabiliser les dunes au Nord de la Côte.

▶ B - LES INTERACTIONS importantes qui pourraient apparaître, compte tenu des objectifs choisis (2) concernant : (voir tableau d'ensemble page suivante)

- 1) Les activités de tourisme et de loisirs

Les travaux de défense contre la mer au Sud de la Côte et de stabilisation des dunes au Nord, sont nécessaires au maintien et au développement des activités de loisirs.

En effet, actuellement, un certain nombre d'activités sont menacées ou impossibles à pratiquer du fait des incertitudes dans ce domaine.

(1) Cf. notamment Circulaire Ministérielle du 3/1/1973

(2) Cf. notamment dossier de défense contre la mer - DDE Somme - Avril 1978

TRAVAUX DE CONQUETE, DE DEFENSE CONTRE LA MER ET PROTECTION DU LITTORAL
(Prospective)

PECHE PROFESSIONNELLE	
CONCHYLICULTURE	
AQUACULTURE	
PACAGES INTERMITTENTS	
AGRICULTURE	Soutien (cf. partie II)
ELEVAGE	Cf. partie II
BOIS - FORETS	
EXTRACTIONS DE MATERIAUX - sur D.P.M. - à l'intérieur des terres	Conflits : (cf. fiche Extractions)
EXTRACTIONS EN MER	
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	
ACTIVITES LIEES A ENERGIES NOUVELLES OU NON	
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE V.R.D.)	<u>Soutien</u>
TOURISME - LOISIRS	<u>Soutien</u>
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	
COMMUNICATIONS (V.R.D.) PORTS	
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	
POLLUTIONS - NUISANCES (DONT ATTEINTES AUX SITES)	
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL - "CONQUETE" SUR LA MER	cf. partie II
MILIEU NATUREL	<u>Conflits et soutien</u>

Dans le futur, le développement harmonieux du tourisme ne pourrait se concevoir sans le soutien des travaux de protection du littoral.

Ainsi la réalisation d'une Base Littorale de Loisirs et de Nature, dans le triangle Cayeux-Brutelles-Onival, serait compromise par le risque d'envahissement des eaux de mer, si des travaux de défense n'étaient pas réalisés. Enfin, le projet d'aménagement de Quend-Fort-Mahon de même que la politique d'ouverture au public du massif du Marquenterre ne pourraient se concevoir sans la fixation et l'entretien des dunes.

- 2) L'urbanisation

Le développement de l'urbanisation -notamment dû aux résidences secondaires- aux abords et dans une partie du massif dunaire au Nord de la Côte, ne pourrait également se concevoir sans la fixation et la stabilisation des dunes, l'envahissement des constructions par le sable étant un risque important à mesurer.

- 3) Milieu naturel

Comme on l'a déjà évoqué en partie II, les travaux de défense contre la mer, au Sud de la Côte, comme la fixation du massif dunaire, au Nord, contribuent à maintenir le milieu dans son état actuel.

Cependant, si, à court terme, des déséquilibres sont évités ou freinés, par contre les répercussions, à moyen ou long terme, des travaux entrepris, sont assez mal connues.

La politique de gestion du trait de côte définie dans le cadre du SAUM nécessitera donc d'être accompagnée d'études spécifiques afin d'accroître la fiabilité des ouvrages et travaux engagés, non seulement dans leurs effets immédiats, mais aussi plus lointains.

SOURCES

- *Défense contre la mer - littoral de la Somme - DDE Somme - Avril 1978*
- *Mémoire présenté par les agriculteurs exploitant dans les Bas-Champs du Vimeu - Syndicats agricoles de Cayeux-Woignarue et Brutelles - Mars 1978.*
- *Evolution de la Côte Picarde et de la Baie de Somme - OREAP - septembre 1975.*
- *Projet d'étude CRDP - Université de Picardie - Non édité - 1976-1977.*
- *Journal Officiel des 8 et 9 janvier 1973 - Circulaire Ministérielle du 3/1/1973 p. 448-449.*

HYDROCARBURES



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

. Divers sondages de reconnaissance ont eu lieu en Manche en vue de rechercher la présence éventuelle d'hydrocarbures techniquement exploitables. Toutefois, aucun indice d'hydrocarbures, à proximité ou au large de la Côte Picarde, n'a été décelé.

. Certes, tous les forages possibles n'ont pas été faits et la découverte de petits réservoirs-pièges n'est pas exclue ; cependant leur exploitation ne pourrait être que marginale.



II - RELATIONS ACTUELLES AVEC LES AUTRES ACTIVITES ET LE MILIEU

Néant.



III - PROBLEMATIQUE DE L'ACTIVITE ET SYNTHÈSE PROSPECTIVE

Dans l'état actuel des choses, il ne nous a pas semblé nécessaire de considérer les relations éventuelles que pourraient avoir des exploitations off-shore, avec les autres activités existantes ou futures sur la Côte Picarde et avec le milieu naturel.

Il faut rappeler également que, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Côte Picarde, une motion a été adoptée par la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme le 18 juillet 1973, émettant le vœu qu'"aucun permis de recherche d'hydrocarbures et de matériaux ne soit accordé pour des zones situées dans les eaux territoriales (actuellement 12 miles nautiques à partir de la laisse de basse mer)", que toutes précautions soient prises"... "pour éviter tout risque de pollution des plages picardes", que "soit mis"... "en place un dispositif d'intervention rapide de lutte contre les nappes d'hydrocarbures"... "avant que les forages de reconnaissance ne soient entrepris".

SOURCES

- Texte rédigé dans le cadre de la préparation du Livre Blanc, pour le Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer - Arrondissement minéralogique de Picardie - Octobre 1976.
- SDAU de la Côte Picarde

SYNTHESE

LES CONCLUSIONS DU LIVRE BLANC DU SAUM .

Les deux grilles de croisement récapitulatives ci-après, constituent la synthèse générale de ce projet de Livre Blanc.

La première représente la situation actuelle des impacts des différentes activités sur l'ensemble, la seconde la situation à échéance du SAUM, c'est-à-dire à l'horizon d'une vingtaine d'années.

Elles ne croisent donc plus une activité par rapport aux autres, mais la totalité des activités simultanément, donnant en quelque sorte une image simulée du fonctionnement du système.

De ce fait, les questions fondamentales à explorer dans le cadre du SAUM apparaissent comme le fruit de l'interprétation de ces deux grilles.

Chacun des croisements ainsi obtenu au sein de cette grille fait l'objet d'une appréciation portée sur la nature de l'impact (positif ou négatif) entre deux activités et sur *l'intensité* de cet impact.

L'interprétation des "notations" inscrites au niveau de chaque croisement a permis de réaliser deux classements de l'ensemble des activités et du milieu :

- le premier concerne les impacts positifs de chaque activité sur l'ensemble du système considéré. Cette valeur est mesurée par leur nombre et leur intensité. Elle exprime aussi, dans une certaine mesure, l'inter-dépendance ou *synergie* des activités entr'elles, c'est-à-dire *leur degré d'intégration dans le système étudié*. Cet autre aspect reste néanmoins secondaire dans le cadre du Livre Blanc du SAUM. En revanche, il deviendra essentiel dans "l'après Livre Blanc" au moment où les arbitrages des conflits devront être traités et où par conséquent il faudra passer d'une analyse en terme d'impacts à une analyse en termes d'enjeux. C'est alors et seulement alors qu'il sera possible de porter un jugement sur la valeur ou "utilité" intrinsèque de chaque activité.

- le second concerne *l'intensité conflictuelle* des relations entr'activités (et le milieu) (impacts négatifs).

Il permet d'apprécier le degré de perturbation du système engendré par l'action d'une activité sur l'ensemble.

Là encore, il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une approche visant à évaluer la nature et l'intensité de la relation entre une activité et une autre et non un jugement sur la valeur des activités en cause.

Ainsi, par exemple, supposons que les extractions de matériaux soient considérées dans le Livre Blanc comme ayant un impact très négatif sur le tourisme ; cela ne signifie pas pour autant que les extractions soient "nuisibles" : cela signifie qu'elles posent un grave problème dans le domaine concerné, nonobstant leur valeur.

Là également, ce n'est qu'au moment des arbitrages -c'est-à-dire dans la phase proprement dite d'élaboration des objectifs du schéma- qu'il faudra alors aborder le problème des enjeux (sous toutes leurs formes) et proposer des mesures en conséquence.

Au total, du croisement de ces deux critères, on peut ainsi mettre en évidence :

- des activités dont les impacts sont à la fois conflictuels et très positifs.
- des activités qui sont à la fois très conflictuelles et dotées de peu d'impacts positifs pour le système considéré (1).
- des activités à la fois peu conflictuelles et ayant peu d'incidences positives parallèlement.
- des activités peu conflictuelles et ayant des impacts positifs très importantes sur le système.

Il convient de souligner que ceci n'est qu'une méthode entre plusieurs autres possibles.

Elle permet surtout de dégager le plus objectivement possible, un ordre de

(1) Il faut noter ici qu'il peut exister des activités ayant des impacts positifs à l'extérieur de système local que représente le littoral alors que leurs impacts sont faibles à l'intérieur de ce dernier. Tel est le cas, nous semble-t-il par exemple de l'élevage d'embouche sur la Côte Picarde.

	PECHE PROFESSIONNELLE	CONCHYLICULTURE	AQUACULTURE	PACAGES INTERMITTENTS	AGRICULTURE	ELEVAGE	BOIS - FORETS	EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX	EXTRACTIONS EN MER	ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)	TOURISME - LOISIRS	REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	COMMUNICATIONS (VRD)	PORTS	RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	POLLUTIONS - NUISANCES	ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL	MILIEU NATUREL
PECHE PROFESSIONNELLE										●●		●			●●				
CONCHYLICULTURE	●									●		*							
AQUACULTURE																			
PACAGES INTERMITTENTS		*				●						*					**	*	
AGRICULTURE						●	●	*		●	*	*					*	●●	
ELEVAGE				●	●			*		●	*	●					**	●●	
BOIS - FORETS					●	●						●●						●●	●
EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX					*	*	*			●	●	**	***		●●		**	***	*
EXTRACTIONS EN MER																			
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	●	●									●	●			●		***		*
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)					**	**	*	●		●●●							**	●	*
TOURISME - LOISIRS	●									●●●●	●●●●			●●	●●		**	●	*
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	●	●		●			●	**			*	*						●●	●
COMMUNICATIONS (VRD)							●●●			●●●	●●●	●●							*
PORTS	*	●●●								●		*					**	●●	*
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION					●														●●
POLLUTIONS - NUISANCES	*	**								*		***	*						***
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL				●	●●	●●	●	**				●			●●				**
MILIEU NATUREL	●●	●●		●●	*	*		●●			*	●●●	●		**	●		***	

ETAT ACTUEL DES IMPACTS DES DIFFERENTES ACTIVITES
SUR L'ENSEMBLE "LITTORAL PICARD"

Méthode de lecture :

- lecture horizontale : impacts positifs et négatifs de chaque activité sur les autres.
- lecture verticale : Somme des impacts positifs et négatifs de l'ensemble des activités sur une activité donnée.
- Système de notation :

Impact positif ●

Impact négatif *

Le nombre d'astérisques ou de points évalue l'intensité de l'impact considéré :

- 1 - moyennement important
- 2 - important
- 3 - très important

Les cases vides correspondent à des relations soit neutres, soit faiblement positives ou négatives.

CONFLITS * SOUTIEN ●	PECHE PROFESSIONNELLE	CONCHYLICULTURE	AQUACULTURE	PACAGES INTERMITTENTS	AGRICULTURE	ELEVAGE	BOIS - FORETS	EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX	EXTRACTIONS EN MER	ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)	TOURISME - LOISIRS	REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	COMMUNICATIONS (VRD)	PORTS	RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	POLLUTIONS - NUISANCES	ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL	MILIEU NATUREL
PECHE PROFESSIONNELLE										●●		●			●●				*
CONCHYLICULTURE	●			*						●		*	*						*
AQUACULTURE	*				*			*		●		*				●			
PACAGES INTERMITTENTS		*	*			●						*					**	*	*
AGRICULTURE						*	*	*		●●	**	*				●	*	●●	*
ELEVAGE			*	●	●		*	*		●●	*	●				●	**	●●	
BOIS - FORETS					*	●				●	*	●●●	●					●●	*
EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX			*		*	*	*			●		***	***		●●		*	***	*
EXTRACTIONS EN MER	**							*		●		*	*				***		***
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	●	●	●		●						●	●			●		***		*
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)		*	*		**	**	*			●●●							**	●	*
TOURISME - LOISIRS	●				*	*	*	**		●●●●●	●●●●				●●●●●	●	**	●●	**
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	*	*	*	*			●	**	*		*	*					**	●●	●●
COMMUNICATIONS (VRD)							●●●			●●	●●	●●							*
PORTS	* ●●●						●●			●	●●	*					**	●●	**
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	●	●	●		●	●						●					**		●●
POLLUTIONS - NUISANCES	*	**	***							*		***	*						***
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL		●	●	●	●●	●●	●	**		●	●●●				●●				**
MILIEU NATUREL	●●	●●		●●	*	*		●●	●		*	●●●	●		*	●		***	

SITUATION PROSPECTIVE DES IMPACTS DES DIFFERENTES ACTIVITES
SUR L'ENSEMBLE "LITTORAL PICARD"

Méthode de lecture :

- lecture horizontale : impacts positifs et négatifs de chaque activité sur les autres.
- lecture verticale : Somme des impacts positifs et négatifs de l'ensemble des activités sur une activité donnée.
- Système de notation :

Impact positif ●

Impact négatif *

Le nombre d'astérisques ou de points évalue l'intensité de l'impact considéré :

- 1 - moyennement important
- 2 - important
- 3 - très important

Les cases vides correspondent à des relations soit neutres, soit faiblement positives ou négatives.

priorité des problèmes à étudier dans le cadre du SAUM. En ceci, elle correspond donc bien à la définition d'un Livre Blanc.

LES RESULTATS : L'ORDRE DE PRIORITE DES PRINCIPAUX PROBLEMES A RESOUDRE DANS LE CADRE DU SAUM.

De l'ensemble de cette démarche, l'ordre de priorité des problèmes qui se manifeste en conclusion de ce projet de Livre Blanc est le suivant :

Le problème numéro 1 : la pollution et les nuisances

Il est évident que la méthode utilisée se devait d'aboutir à considérer ces problèmes de pollution comme prioritaires, dans la mesure où, par définition, leur intensité conflictuelle est maximale pour un impact positif totalement nul.

Les problèmes récents de fermeture de plages en Baie de Somme ne font que renforcer la conviction qu'il s'agit bien d'un problème important dont les solutions auraient une efficacité immédiate pour l'ensemble du système.

En effet, par exemple, si la pollution nuit particulièrement au tourisme, il faut ajouter qu'elle affecte également la quasi totalité des autres activités (pêche, conchyliculture...).

Certes, il s'agit d'une activité induite, c'est-à-dire qu'on ne peut en limiter les effets sans risquer de porter atteinte indirectement aux activités qui se situent à son origine. On peut toutefois, surmonter en grande partie cet obstacle par le biais de mesures destinées à accroître la capacité de traitement de la pollution plutôt qu'à vouloir à tout prix limiter les activités dont elle dépend au départ.

Il s'agit donc d'un domaine dans lequel le SAUM pourrait apporter des réponses particulièrement utiles en traitant le problème à l'échelle de l'ensemble de la Côte, c'est-à-dire en mettant sur pied *une grande politique de lutte contre la pollution.*

D'ores et déjà, la réflexion se poursuit activement dans ce sens -notamment à travers les études relatives à la pollution biologique (en cours) et chimique (programme pour 1979) et devrait déboucher à moyen terme sur des propositions précises.

Les problèmes du milieu naturel

Le milieu naturel apparaît en seconde position parmi les problèmes les plus urgents à traiter dans le cadre du SAUM. Là également, la place qu'il occupe n'est pas surprenante : le milieu naturel, tant physique que biologique est, en effet, le support de la quasi totalité des activités étudiées en zone littorale.

Ainsi, par exemple, la pêche, la conchyliculture, les extractions de matériaux, mais aussi les activités portuaires ou encore le tourisme, pour n'en citer que quelques unes, sont étroitement dépendantes de la qualité du milieu naturel et de son évolution.

Dans ce domaine, par conséquent, les mesures destinées à assurer la pérennité des espaces naturels et à en maintenir le potentiel de richesses, représentera donc un des axes principaux de la démarche du SAUM.

Un groupe de 4 activités : les extractions terrestres de matériaux, le tourisme et les loisirs, les activités portuaires, les activités de défense contre la mer et d'entretien du littoral.

La hiérarchisation des problèmes résultant du diagnostic contenu dans ce Livre Blanc aboutit à présenter, après les problèmes de pollution et ceux du milieu, 4 types d'activités pour lesquelles il est indispensable de définir une politique d'avenir visant à traiter les relations conflictuelles qu'elles entretiennent actuellement avec l'ensemble du système.

- Les extractions terrestres de matériaux

Les activités d'extraction sur le littoral picard occupent une place particulièrement conflictuelle par rapport aux autres activités.

Le problème de leur avenir figure, par conséquent, également parmi les plus importants à résoudre dans le cadre du SAUM.

Ce dernier devrait constituer l'instrument d'une véritable réorganisation de cet important secteur économique pendant qu'il en est encore temps.

Faute de cette réflexion, il est probable que l'émergence du développement d'autres activités (tourisme, aquaculture... etc) associée aux coûteux investissements mis en œuvre pour protéger le littoral, aboutira peut être tôt ou tard à exclure plus ou moins brutalement ce secteur.

Il est donc urgent, si l'on souhaite encore lui offrir des conditions d'avenir, de réfléchir à ce problème particulièrement complexe et pour lequel, la notion d'arbitrage qui se situe au centre du SAUM prend tout son sens.

- Le tourisme et les loisirs

De façon générale, on remarquera que les incidences de cette activité dans le système présentent un caractère particulièrement contrasté :

- impact positif, très important sur activités commerciales à l'utilisation des équipements, à l'urbanisation etc...

- conflits importants avec le milieu naturel résultant notamment de la pollution.

Cela dit, l'élaboration du SAUM, en ce qui concerne les problèmes du tourisme et de loisirs, ne part pas de rien. Tant à travers les études du SDAU que celles entreprises par l'OREAP (Schémas de secteurs, bases de loisirs et de nature, parc naturel régional, études des pressions foncières, tourisme social etc...) la vocation touristique de la Côte Picarde est aujourd'hui largement explicitée.

Le problème se posera donc moins de définir des orientations nouvelles dans ce domaine que d'en vérifier la cohérence par rapport à l'ensemble de la problématique SAUM, davantage tournée vers la sauvegarde et la mise en valeur du milieu marin.

- Les activités portuaires

Les retombées de cette activité sont multiples (pêche, extractions de matériaux, tourisme etc...).

Par ailleurs, elle est le type même d'activité qui engage le long terme à travers des investissements lourds à supporter par la collectivité.

Or, les problèmes d'évolution géomorphologique du littoral -la tendance à l'ensablement de la Baie de Somme notamment- font peser une lourde hypothèse sur son avenir.

Il apparaît donc normal que la vocation future des 3 ports de la Baie de Somme soit au premier plan des préoccupations du SAUM.

Ceci vraisemblablement supposera que le problème soit posé à l'échelle de l'ensemble et non en prenant à priori comme base, le maintien en l'état, voire le développement de chacun des trois ports. C'est donc une question délicate à résoudre, mais sans laquelle les mutations à venir risquent tôt ou tard d'être d'autant plus douloureuses qu'elles n'auront pas été préparées.

- Les activités de défense contre la mer et d'entretien du littoral

Peu de côtes en France ont à faire face à des problèmes aussi aigus en ce qui concerne la gestion du trait de côte. La lutte contre les éléments naturels est incessante, coûteuse et remonte à un lointain passé.

. En ce qui concerne les conquêtes de terres sur la mer, il semble que la prise de conscience de leurs effets sur le milieu (sédimentation en avant des digues) ainsi que la législation en place permettent d'éviter tous nouveaux travaux d'endigage.

. En ce qui concerne les travaux de défense contre la mer et d'entretien du littoral, trois zones devront être l'objet de propositions et de gestion dans le cadre du SAUM, afin de :

- Conforter la digue de galets, surtout entre Ault et Cayeux
- fixer et stabiliser le cordon dunaire au Nord de la Côte,
- freiner le recul des falaises d'Onival à Mers.

Tant au Sud de la Côte qu'au Nord, ces activités de défense et d'entretien ont des incidences puissantes sur l'ensemble du système. Ainsi, dans le futur, le développement harmonieux du tourisme ne pourrait se concevoir sans le soutien des travaux de protection du littoral (fixation et boisement des dunes, maintien de la digue de galets au Sud).

De même, les incidences sur le milieu naturel, ou encore sur l'agriculture de ce type de travaux, constituent des données indispensables à prendre en compte.

Le SAUM de la Côte Picarde peut être l'occasion de définir une politique globale de gestion dans ce domaine, laquelle fait pratiquement défaut actuellement, alors que des investissements considérables sont consentis chaque année, plus ou moins au coup par coup.

- L'ensemble des autres activités

A la suite de ces 6 grands groupes de problèmes, on pourrait énumérer les autres activités qui composent le système et qui à des degrés divers, nécessitent des solutions.

Le lecteur ne devra pas être étonné que par exemple, l'agriculture ou l'élevage n'apparaissent pas comme des secteurs prioritaires à traiter du point de vue du SAUM.

Il faut rappeler, en effet, que le SAUM est un instrument orienté essentiellement vers le milieu marin, et il n'est en aucune façon question d'aborder dans ce cadre la totalité des problèmes d'aménagement.

Rappelons qu'il existe pour cela des procédures bien adaptées -SDAU, PAR,

POS, ZEP (1)- qui sont actuellement en cours d'élaboration ou même achevées sur la Côte Picarde, et qu'elles suffisent largement à prendre en compte les problèmes considérés.

Les considérer comme prioritaires dans le cadre du SAUM - en dépit de l'importance qu'elles revêtent effectivement- ne ferait que créer de graves confusions dans le déroulement de ces différentes procédures.

On retiendra, cependant, que certaines activités plus spécifiques du milieu marin ou estuarien, ne figurent pas dans le groupe des problèmes prioritaires précédemment décrits. Ainsi en est-il de la pêche, de l'aquaculture, de la conchyliculture, ou encore des extractions de matériaux en mer ou des pacages d'animaux.

Ceci tient pour l'essentiel à ce qu'elles apparaissent de façon assez marginale dans le fonctionnement global du système, ou encore à ce qu'elles ne sont pas présentes actuellement.

Cette constatation n'exclut pas cependant la nécessité d'études les concernant, voire de propositions de politiques de développement. Ainsi paraît-il éminemment utile de mieux cerner, par exemple, l'avenir de la pêche professionnelle ou encore les possibilités d'aquaculture et d'ostréiculture.

Leur classement en retrait du groupe des priorités préalables indique simplement qu'elles supposent un traitement moins urgent que les précédentes et probablement plus spécifique.

En définitive, cette hiérarchisation des problèmes n'apparaîtra pas fondamentalement surprenante. Elle confirme, en effet, l'intuition globale que l'on a des urgences à régler sur la Côte Picarde.

- (1) SDAU - Schéma Directeur d'Aménagement et d'Utilisation de la Côte Picarde
- PAR - Plan d'Aménagement Rural du Ponthieu-Marquenterre
- POS - Plan d'Occupation des Sols des communes littorales
- ZEP - Zone d'Environnement Protégé du Sud de la Côte Picarde

La prochaine étape du SAUM va être marquée désormais par l'approfondissement de la réflexion sur ces problèmes, et ceci après que ce projet de Livre Blanc ait été soumis à la commission locale.

Dans cette voie, il conviendra de garder surtout à l'esprit, la notion de SYSTEME -c'est-à-dire d'interdépendance- qui s'applique à l'ensemble considéré.

En effet, on a vu que toute incidence d'une activité sur l'ensemble est souvent à double face, présentant à la fois des avantages, mais aussi des inconvénients.

Telle est le sens de la démarche mise en oeuvre pour la réalisation de ce Livre Blanc dont nous souhaitons qu'elle se poursuive dans la suite de l'élaboration du SAUM.

Imprimerie de l'O.R.E.A.P.
Pour tous renseignements écrire à l'O.R.E.A.P.
51, rue de la République - 80026 AMIENS CEDEX